

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

\*\*\*\*\*

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES ET  
SCIENCES HUMAINES

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
ÉDUCATIVES

\*\*\*\*\*

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

\*\*\*\*\*



FACULTY OF ARTS, LETTERS AND  
SOCIAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

POSTGRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL  
AND EDUCATIONAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR  
SOCIAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF HISTORY

\*\*\*\*\*

**DOUANE CAMEROUNAISE ENTRE MISSIONS  
ECONOMIQUE ET SOCIO-POLITIQUE : CAS DU  
SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA  
(1985-2020)**

Mémoire présenté et soutenu le 06 juin 2022 en vue de l'obtention du diplôme  
de Master en Histoire

Option : Histoire Economique et Sociale

Par

Yves OKALA MPEHE

Licencié en Histoire



**MEMBRES DU JURY**

Président : Achille Elvice BELLA (MC) Université de Yaoundé I

Examineur : KUM Georges FUH (MC) Université de Yaoundé I

Rapporteur: Cyrille BEKONO (MC) Université de Yaoundé I

Année académique : 2021-2022

A

La mémoire de mon Père OKALA TSALA Barthélémy

Ma Mère NGANANA Marie Thérèse

La mémoire de mon Tuteur NGA MANA André

## REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas vu le jour sans le précieux concours de certaines personnes qui, nous ont apportées l'aide scientifique, morale financière et matérielle. À cet effet, il nous plait d'adresser nos sincères remerciements et nos vives reconnaissances au Pr Aymard Cyrille Bekono, notre encadreur qui, en dépit de son emploi de temps très chargé, a modestement dirigé nos premiers pas dans la recherche. Nous saluons particulièrement son tact à nous dire les mots justes pour pouvoir avancer dans notre travail.

Nous pensons également à tous les enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé 1 qui nous ont encadrés tout au long de notre cursus académique. Nous pensons particulièrement au Pr Edouard Betobo Bokagne, chef de département d'Histoire à l'Université de Yaoundé 1, le Pr Philippe Blaise Essomba, le Pr Virginie Wanyaka, le Pr Moussa II, le Pr Georges Kum, qui sans relâche, nous ont encouragé dans le chemin de la recherche scientifique pour la relecture et réécriture de l'histoire de l'Afrique particulièrement celle du Cameroun.

Aux personnels de la direction générale des douanes et du secteur des douanes de l'Adamaoua, particulièrement le Chef secteur des douanes de l'Adamaoua Jean Marie Toukam, Tafuh Yombi de la DGD5, Désire Mana, Jean Paul Tchapa, Mohamadou Bassirou, Nana Souaybou, Zing Ateba, Jacques François Manga, Pierre Gustave Nyam qui ont su nous donner de leur temps pour répondre à nos questions, qu'ils trouvent en ce travail le fruit de leurs efforts.

Nous sommes particulièrement reconnaissant à l'endroit de Firmin Aboudi Okala, Emmanuel Poquelin Mebom, Emile Tsimi Onana, Barthelemy Okala Byolo, Angeline Ngabé Mpehe et ma tante Suzanne Aboudi, Laurentine Pulchérie Tsada, Romuald Modo Manga, Sabine Sandrine Ntsama Ebéné pour leurs soutiens moral matériel et psychologique et ma désolation pour les moments difficiles passés.

Notre gratitude va aussi à l'endroit de nos aînés, camarades et aussi nos amis parmi lesquels : Rodrigue Piaplié, Julien Patrick Medza, Valdez Ondoa, Sébastien Ombé, Miriam Catherine Larissa Okouma, Monique Merveille Ngo Mbock, Yolande Majolie Kadang Abanda, Silvère Ulrie Okala Tsala, Steve Samuel Mpegna Mounamba, Frédéric Timothée Benga Elom pour leurs encouragements et leurs soutiens multiformes malgré les difficultés.

Pour tous ceux dont les noms ne ressortent pas ici, qu'ils reçoivent l'expression de notre gratitude.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

<b>ADD</b>	Archives de la Direction des Douanes
<b>ADGD</b>	Archive de la Direction Générale des Douanes
<b>AEF</b>	Afrique Equatoriale Française
<b>AOF</b>	Afrique Occidentale Française
<b>AST</b>	Autorisation de Sortie Temporaire
<b>BFF</b>	Bakassi Freedom Fighters
<b>BEAC</b>	Banque des États de l’Afrique Centrale
<b>CAMCIS</b>	Cameroon Customs Informations System
<b>CEEAC</b>	Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale
<b>CEE</b>	Communauté Économique Européenne
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique Des États de l’Afrique de l’Ouest
<b>CICAM</b>	Cotonnière industrielle du Cameroun
<b>CRTV</b>	<i>Cameroon Radio télévision</i>
<b>DD</b>	Droit de Douane
<b>DGD</b>	Direction Générale des Douanes
<b>D<sub>3</sub></b>	le manifeste
<b>D<sub>6</sub></b>	à l’exportation
<b>D<sub>42</sub></b>	Bon à Enlever
<b>DPO</b>	Demande d’autorisation de Report de paiement

<b>INS</b>	Institut National des Statistiques
<b>MEND</b>	<i>Movements for the Emancipation of the Niger Delta</i>
<b>NOEI</b>	Nouvel Ordre Économique International
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>OMD</b>	Organisation Mondiale des Douanes
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernemental
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PAC</b>	Partenariat Afrique Canada
<b>RCA</b>	République Centrafricaine
<b>SAD</b>	Subdivision Active des Douanes
<b>SDA</b>	Secteur des Douanes de l'Adamaoua
<b>SOSUCAM</b>	Société Sucrière du Cameroun
<b>TCA</b>	Taxe sur Chiffre d'Affaire
<b>TEC</b>	Taxe Extérieure Commune
<b>TGAP</b>	Taxe Général sur les Activités Polluantes
<b>TPG</b>	Tarif Préférentiel Général
<b>TU</b>	Taxe Unitaire
<b>NUSAC</b>	Nations Unies chargé des questions de la Sécurité en Afrique Centrale

## LISTES DES ILLUSTRATIONS

### I. CARTE

Carte administrative du secteur des douanes de l'Adamaoua .....	50
---	----

### II. GRAPHIQUES

1: Évolution des recettes douanières entre 1993-2001 .....	124
2: Évolution des recettes douanières du SDA 2012-2020 .....	126
3: Courbe évolutive des recettes douanières du SDA 2012-2020 .....	126
4: Évolution générale des recettes du secteur des douanes de l'Adamaoua 1993-2020 .....	127

### III. PHOTOS

1: Bâtiment du secteur des douanes de l'Adamaoua .....	51
2: poste des douanes de la gare voyageuse de Ngaoundéré. ....	95
3: du bureau secondaire de Tignère en compagnie d'un brigadier. ....	96
4 : Véhicules saisis par la douane .....	135
5: boutique de flux de marchandises au marché de N'Gaoundéré .....	136

### IV. TABLEAUX

1: Situation agricole du Kamerun allemand en 1913. ....	26
2: Commerce extérieur du Kamerun allemand 1903-1913 .....	28
3: L'évolution de l'activité portuaire entre 1920-1929. ....	32
4: Évolution du commerce extérieur du Cameroun (1922-1939) .....	34
5: Les partenaires commerciaux du Cameroun entre 1922 à 1940. ....	35
6: Catégorisation des marchandises .....	43
7: Prohibition absolu .....	65

8: Les facteurs humains du secteur des douanes de l'Adamaoua .....	95
9 : Les recettes douanières entre 1993 – 2001 .....	123
10: Les recettes douanières entre 2012 – 2020. ....	125

## RÉSUMÉ

L'étude de ce thème qui porte sur la "douane camerounaise entre missions économiques, socio-politique : cas du secteur des douanes de l'Adamaoua (1985-2020)" traite des activités économiques, politiques et sociales dans la localité de l'Adamaoua et de ses perspectives pour booster la fiscalité et l'économie du Cameroun. Le problème descriptif dans ce cadre est le rôle que joue le secteur des douanes de l'Adamaoua dans le maintien et la consolidation des missions qui lui ont été assignées par la direction générale des douanes au Cameroun. La problématique qui se pose quelle est la place du secteur des douanes de l'Adamaoua dans les missions qui lui ont été assignées par sa tutelle ? Pour y parvenir, nous avons opté par une approche méthodologique synchronique et diachronique basée sur les données sérielles quantitatives et qualitatives. Aussi, nous avons eu recours aux outils conventionnels en Histoire, plus particulièrement les sources divers essentiellement constituées des sources primaires (archives et sources orales), les sources secondaires (mémoires, thèses, articles, ouvrages...) et les documents iconographiques. Il en découle globalement que le secteur des douanes de l'Adamaoua contribue à l'amélioration des recettes douanières et l'augmentation du budget au Cameroun, et au progrès socio politique de la localité de l'Adamaoua. Toutefois, il demeure que des problèmes fondamentaux comme les ressources humaines, les moyens matériels, l'arsenal de protection et de défenses, les moyens de communications et de l'insécurité au sein du secteur des douanes de l'Adamaoua.

## ABSTRACT

*Study of this topic which bears on “Cameroon customs between economics, socio-political missions: case of Adamaoua customs sector (1985-2020)” deals with economical, politics and social activities in Adamaoua locality and its prospects to boost Cameroon taxes and economy. The descriptive problem in this context is the role which plays the Adamaoua customs sector in maintaining and consolidating missions assigned to it by the general direction of Cameroon customs. The problem that arises is what the place of Adamaoua Customs sector is in missions assigned to it by his tutorship? To achieve this, we chosen for a synchronic and diachronic methodological approach based on quantitative and qualitative serial data. As well, we have recourse to conventional tools in history, more particularly miscellaneous sources consisting of primary sources (archives and oral sources), secondary sources (Dissertations, theses, articles, books...) and iconographic documents. Overall, it follows that the Adamaoua customs sector contributes to improving customs revenue and increasing the budget of Cameroon, and socio-political progress of Adamaoua locality. However, it’s clear that fundamentals problems as human resources, materials means, arsenal of protection and defense, means of communications and insecurity inside Adamaoua customs sector.*

## SOMMAIRE

<i>DEDICACE</i>	<i>i</i>
<i>REMERCIEMENTS</i>	<i>ii</i>
<i>LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES</i>	<i>iii</i>
<i>LISTES DES ILLUSTRATIONS</i>	<i>v</i>
<i>RÉSUMÉ</i>	<i>vii</i>
<i>ABSTRACT</i>	<i>viii</i>
<i>SOMMAIRE</i>	<i>ix</i>
<b><i>INTRODUCTION GÉNÉRALE</i></b>	<b><i>1</i></b>
<b><i>CHAPITRE I : APERÇU GÉNÉRAL SUR LA DOUANE ET LE CADRE D'INTERVENTION SUR LE SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA.</i></b>	<b><i>22</i></b>
I- BRÈVE HISTORIQUE DE LA MISE EN PLACE DE LA DOUANE CAMEROUNAISE	23
II- L'ORGANISATION LA DOUANE CAMEROUNAISE APRÈS LES INDÉPENDANCES	35
III- CARTOGRAPHIE DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA.	49
<b><i>CHAPITRE II : LES MISSIONS ET INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES, POLITIQUE ET SOCIALE DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA</i></b>	<b><i>61</i></b>
I. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA	62
II. ACTIVITÉS ET INTERVENTION SECURITAIRE DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA (POLITIQUE).	76
III. LES ACTIVITÉS SOCIALES DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA	83
<b><i>CHAPITRE III : CONTRAINTES ET OBSTACLES RENCONTRES PAR LE SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA DANS SES MISSIONS</i></b>	<b><i>93</i></b>
I. LES CONTRAINTES STRUCTURELLES ET ADMINISTRATIVES	94
II. LES OBSTACLES SÉCURITAIRES	104

III. LES DIFFICULTÉS ANTHROPIQUES ET CULTURELLES _____	112
<b>CHAPITRE IV : ÉVALUATION CRITIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DES DOUANES DE L'ADAMAOUA _____</b>	<b>120</b>
I. LA DOUANE. UN ORGANE ESSENTIEL À LA SURVIE DE L'ÉTAT _____	121
II. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LE SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA _____	132
III- PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE RENTABILITÉ DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA _____	137
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE _____</b>	<b>147</b>
<b>ANNEXES _____</b>	<b>a</b>
<b>SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES _____</b>	<b>150</b>
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES _____	151
II- SOURCES PRIMAIRES _____	154
III- SOURCES WEBOGRAPHIQUES _____	156
<b>TABLE DES MATIÈRES _____</b>	<b>157</b>

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

## 1. Contexte de l'Étude

Dans la société Camerounaise, la douane est la toute première institution au Cameroun. Elle a juste changé de forme dans le temps c'est-à-dire elle était une autonomie administrative et financière<sup>1</sup>. Les lois et les formes en douane étaient fonction des sociétés. La douane moderne au Cameroun est contemporain de la colonisation ; il est une importation de l'occident et s'applique ici à partir de 1885 par les Allemands<sup>2</sup>. Les douanes sont d'importance capitale dans la vie de l'État du Cameroun, car ils servent à booster ou à reformer les caisses de l'État et à participer à l'augmentation du budget du Cameroun. C'est au regard de cette importance du fait douanier que nous portons notre choix sur le sujet de ce mémoire : « Douane camerounaise entre missions économique, socio-politique : le cas du secteur des douanes de l'Adamaoua 1985-2020 ».

Après l'avènement de l'indépendance du Cameroun oriental en 1960, la douane camerounaise est dans un État fébrile où les actions commerciales d'import et d'export n'excédaient pas un chiffre d'affaire de 25, 000, 000,000 de francs CFA<sup>3</sup> (vingt-cinq milliards de franc CFA). Dans les États membres de la CEMAC<sup>4</sup> les administrations des douanes jouent un rôle important dans la mobilisation des ressources budgétaires et dans l'incitation du développement des activités économiques. Cependant l'administration douanière est dynamique et effective avec un tarif extérieur commun donc la mise en œuvre est homogène, tandis que les échanges intracommunautaires s'effectuent en libre circulation des marchandises et des personnes<sup>5</sup>.

En outre, il y'a l'utilisation d'une même monnaie le franc CFA dont l'institut d'émission est la banque des États de l'Afrique Centrale (B.E.A.C.)<sup>6</sup>. Pendant plusieurs décennies, la douane camerounaise a été la principale institution qui boostait des recettes financières nationales pour le budget du Cameroun. Mais de nos jours, la direction générale des Impôts a détrônée cette dernière et se retrouve en position pour jouer ce rôle. Jadis, l'Adamaoua faisait entrer des recettes journalières en millions de francs CFA pour l'économie nationale<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> D. Tsuanyo, *L'Institution douanière au Cameroun 1860-1960*, Douala, SAAGRAP, 2006, p. 44.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>4</sup> A. Ayessa, *Elément de droit douanier, des procédures et des techniques douanières des Etats membres de la CEMAC*, Paris, Connaissances et savoirs, 2010, p.11.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p.125.

<sup>7</sup> Revue des Douanes Camerounaises, quotidien bilingue, n° 0019, mars 2005.

Malgré leur statut et leur catégorie à la fonction publique camerounaise, et malgré leurs diplômes qui ne valorisent pas ceux des autres fonctionnaires qui sont le Certificat d'Étude Primaire<sup>8</sup>, le Brevet d'Étude du Premier Cycle<sup>9</sup>, et le baccalauréat, les douaniers sont considérés comme les plus riches du pays au détriment des magistrats, des hauts cadres de l'armée c'est-à-dire qu'un brigadier, un préposé ou même un agent des douanes est plus riche que ces derniers. Leurs fortunes sont douteuses et sont mêlés à des trafics multiples. L'opinion publique voit du douanier un méchant pour des raisons que, ce dernier bloque des marchandises au port, dans des frontières, à l'aéroport pour des raisons de fraudes (mauvais état de la marchandise). Au refus d'être corrompu, il est traité de tous les noms, celui récurrent est cité plus haut (méchant).

En outre, le douanier, malgré son diplôme, est considéré comme richissime au Cameroun. Beaucoup sont poursuivis pour malversation financière, détournement et corruption. Pour un dédouanement d'une marchandise, cette dernière demande des pourboires ou augmente des tarifs douaniers en sa faveur. Un brigadier ou un commis des douanes ont des grosses voitures et des châteaux qui ne sont pas au niveau de leur revenu salarial.

Pour l'opinion publique, celui qui a beaucoup de moyens est appelé douanier. Cette image que donne l'opinion publique à ce corps doit susciter plusieurs interrogations. Néanmoins, certaines personnes sont des modèles pour ce corps. Ceux-ci ne s'exposent pas aux enrichissements illicites. Ils ont travaillé pour l'honneur de la patrie et avaient l'envie et la détermination de servir le Cameroun. Ils avaient de la passion pour leur profession. C'est le cas des inspecteurs des douanes à la retraite M Mana Désiré<sup>10</sup> et M Tchapa Jean Paul<sup>11</sup> sont ceux-là qui ont mis une trentaine d'années au service de la douane camerounaise et sont des modèles pour la jeune génération des douaniers camerounais. Ils se sont sacrifiés pour ce corps, maintenant à la retraite, reçoivent toujours des éloges et sont des conseillers du Directeur Général des douanes et de certains douaniers qui demandent toujours leurs secrets et reçoivent aussi des dons des hauts cadres et des hommes d'affaires pour leur travail loyal sans corruption et le respect des règles de la conscience professionnelle.

---

<sup>8</sup> Cep : « Certificat d'étude primaire »

<sup>9</sup> Bepc : « Brevet d'étude du premier cycle »

<sup>10</sup> Zing Ateba, 45 ans environ, chef de bureau secondaire des douanes de Tignère, 02 décembre 2020.

<sup>11</sup> Souaybou Nana, 61 ans environ, inspecteur des douanes à la retraite, Ngaoundéré, 04 novembre 2020.

De plus, la douane étant une passion pour nous et voulant à tout pris intégrer ce corps dès le bas âge, et avec des multiples concours au sein de ces corps voués à l'échec, nous n'avons pas pu réussir notre objectif de devenir définitivement douanier. Parce que pour moi, le douanier est reconnu pour richissime et ont beaucoup de bien. Aussi remplacer celui-là qui a été un modèle pour moi dans ce corps. Mais le département d'histoire grâce à son système basé sur la recherche en master 2, nous a permis de nous rapprocher de ce corps en choisissant le thème sur « Douane camerounaise entre missions économique et socio-politique : le cas du secteur des douanes de l'Adamaoua (1985-2020) ». Pour nous, avec cette passion ce thème nous poussera jusqu'au bout de nos forces et nos capacités et d'être déterminé à connaître le système et le fonctionnement de la douane camerounaise au niveau des frontières.

## **2. Cadre conceptuel**

Pour mieux cerner notre thème, il importe d'appréhender certaines terminologies dans une perspective thématique et conceptuelle. Dès lors, il importe de préciser ce que l'on entend par douane. Toutefois, il serait judicieux de définir, douane camerounaise, mission, économique et le sociopolitique et secteur des douanes de l'Adamaoua. Pour avoir une idée précise de la notion de la douane.

### **2.1. Douane camerounaise**

Le recours au débat théorique visant à rendre exploitable toute somme de données et d'approches nous a semblé nécessaire. Le groupe de mots '' douane camerounaise'' marque une institution camerounaise, chargée de collecter notamment au niveau des frontières, des droits imposés sur l'entrée et la sortie des marchandises et veiller à ce que les importations et exportations prohibées n'aient lieu.

Selon le dictionnaire académique, c'est l'administration chargée de percevoir à la frontière les droits imposés sur l'entrée et la sortie des marchandises et de veiller à ce que les importations ou les exportations prohibées n'aient pas lieu.

### **2.2. Politiques**

Le mot politique vient du grec politique qui signifie la gestion de la cité. L'étymologie grecque de ce concept indique ainsi une référence : ce qui touche à la cité, c'est-à-dire, par extension, ce qui concerne le gouvernement du groupe. La cité ici correspond à celle de l'antiquité

grecque aujourd'hui appelé Cité-État, du fait de la similitude de son organisation avec celle de nos États modernes.

Mais, en dehors de cette étymologie, le mot politique véhicule des significations extrêmement diverses, sans même parler de ses connotations, qui, selon les contextes, peuvent être très simplifiées, ou, au contraire, très idéalisatrices. Nous nous permettons de mettre en application des idées de Cyrille Aymard BEKONO<sup>12</sup>, ainsi que les différentes définitions que nous revêt la notion de politique distinctement dans les deux langues appliquées au Cameroun qui sont le français et l'anglais.

Pour capter les différentes voies de la notion de politique, l'auteur l'analyse en tant que substantif et adjectif. De ce qui est adjectif, le mot politique, tel qu'il le comprend, entre dans une série d'opposition éclairante : décision politique, décision technique, ou encore ; institution politique, institution administrative, mais aussi promotion politique, promotion fondée sur le mérite. Dans l'ordre international, Cyrille Aymard Bekono note l'antinomie : solution politique, solution militaire et plus largement, solution de force. Tout cela montre que la notion de politique renvoie à l'activité spécialisée de représentants ou de dirigeants d'une collectivité publique, et tout particulièrement de l'État.

Du point de vu substantif, l'auteur note que la notion de la politique fonctionne au féminin aussi bien dans le langage courant que dans le langage savant. Il passe ainsi diverses significations qu'il juge banales :

- . La politique comme espace symbolique de compétition entre les candidats à la représentation du peuple (entrer en politique) ;
- . La politique comme activité spécialisée (faire de la politique) ;
- . La politique comme ligne de conduite, c'est-à-dire enchainement de prise de position en séquence cohérente à un mot particulier (la politique gouvernementale) ;

La politique (publique), par dérivation du sens précédent, désigne cette activité délibérée appliquée à un mot particulier (politique de santé, du logement, etc.) ;

L'auteur met le politique au masculin et qualifie ce substantif d'apanage de la littérature scientifique. Pour lui, le politique renvoie à ce champ social dominé par des conflits d'intérêts

---

<sup>12</sup> C.A. Bekono, "Politiques Migratoires de la France au Cameroun ...", p.6.

régulés par un pouvoir lui-même monopolisateur de la coercition légitime<sup>13</sup>. L'auteur mentionne la présence de plusieurs auteurs sur la définition plus dure de la notion de politique en le liant soit à l'État, soit au pouvoir. Selon l'auteur, définir la politique par l'État, c'est rester dans le droit fil d'Aristote qui considère le "poli" comme la société principale, qui referme en soi toutes les autres et se propose de plus grand avantage possible. Ce critère organique du politique a été singulièrement conforté par l'apparition à l'issue du moyen Age, puis le renforcement au 19<sup>e</sup> siècle, de l'État-Nation. Définir la notion de politique par l'État, c'est donc dire que l'État se trouve au cœur du politique<sup>14</sup>. Tout comme l'État, certains acteurs opèrent une définition de la notion de politique à partir du pouvoir.

L'auteur associe plusieurs autres auteurs qui ramènent le politique à la notion de pouvoir. Les américains tels que Lasswell et Dahl et les français tels que Burdeau ou Aron s'accordent pour considérer que la politique est l'exercice du pouvoir ; cela s'attache à un phénomène essentiel : tout rapport politique touche sans doute, de près ou de loin, au phénomène du pouvoir.

L'auteur consacre aussi la définition de politique par l'État ou par le pouvoir. Pour ce faire, l'auteur propose la définition de Max Weber : « est politique un groupe de domination dont les ordres sont exécutés sur le territoire donné par une organisation administrative qui dispose de la menace et du recours à la violence physique ». Cette approche de la notion de politique selon Weber est appréciée par d'autres auteurs qui pensent que, en politique, les acteurs mettent en œuvre des stratégies dans le cadre de relation de pouvoir.

Le caractère polysémique du concept de politique tel que nous venons de présenter à travers ces différentes définitions, pousse à faire une synthèse à partir de la naissance du concept, qui les oppose dans les deux langues parlées dans notre pays. Dans la langue de Molière, cette notion de politique présente une double signification. Premièrement, il se présente selon l'auteur comme étant l'ensemble des interactions qui s'établissent entre les acteurs, des individus ou collectifs, poursuivant les mêmes intérêts ou des intérêts divergents pouvant aboutir à l'acquisition de positions du gouvernement ou d'une autorité. Ainsi, l'on parle souvent de telle personne fait de la politique.

---

<sup>13</sup> C. A. Bekono, "Politiques migratoires de la France au Cameroun ...", p.6.

<sup>14</sup> *Ibid.*

Deuxièmement, l'auteur dit aussi que cette notion de politique désigne tout acte ou toute action liée à un individu ou à une organisation. Et l'on parle souvent de telle entreprise, par exemple, n'a pas de politique commerciale. La langue anglaise offre, de son côté, toute une directive de concepts de définition du terme politique. Nous capterons ici trois mots : polity qui signifie pour l'auteur la sphère de la lutte pour le pouvoir ; politics qui veut dire un cadre d'action ou l'activité politiques ; et policies qui veut dire l'action publique<sup>15</sup>.

C'est bien évidemment le terme, policies, qui permet de mieux rendre compte de l'orientation que nous entendons donner à ce travail. Les missions douanières étant du ressort des programmes d'action publique de l'État camerounaise, nous pensons, dans le cadre de cette étude, de capter le concept de politique dans le sens du mot anglais : policies. C'est-à-dire les processus par lesquels sont conçues les missions de la douane par rapport aux affaires publiques, au gouvernement d'un État, ou aux relations mutuelles des divers États et aussi des interactions qui établissent entre les acteurs des individus ou collectifs, poursuivant les mêmes intérêts divergents pouvant aboutir à l'acquisition des positions du gouvernement ou d'une autorité. Aussi, toute action politique ou action publique, comme les politiques douanières à l'instar de celles du secteur des douanes de l'Adamaoua, sont du ressort des programmes de l'action publique de l'État de Cameroun. Il est donc aussi important d'étudier le concept de politique et les termes qui lui sont directement associés dans le cadre de cette étude.

### **2.3. Économique**

Le mot 'économique' se réfère à son originalité 'Économie', qui vient de l'expression grecque *olkou nomos*, qui signifie « la loi de la maison », « la gestion ». Et selon le dictionnaire universel, économie renvoie à un rapport avec l'administration des dépenses, à la gestion. Cela montre comment le secteur des douanes de l'Adamaoua contribue notamment aux dépenses de l'État dans l'Adamaoua.

### **2.4. Missions**

Le mot 'missions' de son étymologie latine *missio*, est un pouvoir donné à un délégué d'aller implémenter une action sur le terrain. C'est aussi une fonction temporaire et déterminée, dont un gouvernement charge un agent spécial. D'où le gouvernement camerounais chargea le secteur des douanes de l'Adamaoua de recouvrer des recettes douanières dans l'Adamaoua.

---

<sup>15</sup>C. A. Bekono, "Politiques migratoires de la France au Cameroun ...", p. 5.

### 3. Intérêt de l'étude

L'origine de notre thème réside dans le fait qu'il montre les douaniers au travers de leurs professions et s'insère dans le circuit d'amélioration des conditions de l'économie du Cameroun. La particularité est qu'on aperçoit l'évolution du côté économique qui n'est point dissociable au milieu de la douane et comment ces milieux influencent la vie des populations.

Sur le plan Scientifique, ce travail entre dans la spécialité qui est l'histoire Économique et Sociale. C'est une contribution dans l'interprétation du milieu social déterminé. En ce sens, il a la particularité de mettre en relief les différentes juxtapositions dans une économie financière, comme rapport avec l'administration, le rôle de la douane dans les frontières donc la participation est facteur important dans les enjeux politiques et financiers aujourd'hui au Cameroun. Sur le plan politique et économique, cette étude permet de voir la contribution de la douane sur l'économie du monde mais aussi au Cameroun en particulier.

Sur le plan social, ce travail nous permet de cerner les agissements des populations lors des prises de décisions sur l'augmentation des taxes douanières selon la politique appliquée par l'État, la fermeture des frontières entre les États. Ces derniers réagissent par des grèves, et des mouvements de colères surtout pour des conducteurs d'engins lourds et des commerçants.<sup>16</sup> Leurs revenus dans le marché et surtout leurs priorités dans le cadre de leurs activités ; sans oublié l'abandon des marchandises au port à cause des couts élevés des droits de dédouanements.

Sur le plan purement technique, cette étude interpelle l'État et les structures douanières situées sur les différentes régions de prendre en compte les facteurs économiques pour booster les caisses de l'État et augmenter le budget du Cameroun. Aussi, l'étude s'avère significative dans la mesure où elle rentre dans le débat en cour actuellement sur une économie qui est en baisse du côté de la douane à cause des différentes guerres qui accablent le Cameroun aujourd'hui avec Boko Haram<sup>17</sup> dans le septentrion et les Ambazoniens<sup>18</sup> dans le Nord-ouest et Sud-ouest du pays. Ces guerres fragilisent l'entrée et la sortie des marchandises dans différentes frontières avec le Nigeria et la République Centrafricaine et l'économie dans le secteur des douanes de l'Adamaoua est au ralenti. Cette étude est aussi importante dans la mise en place de la décentralisation au Cameroun.

---

<sup>16</sup> Souaybou, 61 ans, inspecteur des douanes à la retraite, Tignère, le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

<sup>17</sup> Secte islamique née au Nigéria à caractère terroriste qui perturbe la sécurité en Afrique et dans le golfe de Guinée.

<sup>18</sup> Une république imaginaire créée pour la revendication d'un État dans la région du Nord-ouest et du sud-ouest du Cameroun.

Car, il paraît judicieux de voir dans quelle mesure la direction générale des douanes peut poser les jalons sur la manière donc les secteurs des douanes exercent leur pouvoir.

#### **4. Objectif de l'étude**

La nécessité de mener une étude sur la douane d'un pays répond à un certain nombre de préoccupations qui sont en même temps nos objectifs.

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer l'action de la douane ou l'activité du secteur des douanes de l'Adamaoua dans les différentes missions qui lui ont été confiées la Direction Générale des Douanes et juger la valeur de ces missions au sein de la douane camerounaise.

L'objectif secondaire sur les missions économiques et socio-politiques du secteur des douanes de l'Adamaoua au sein de la douane camerounaise est de présenter les différentes missions que font face le secteur des douanes de ladite région. Sachant que la première mission de la douane étant une mission économique, et le secteur de l'Adamaoua étant le carrefour entre cinq régions du Cameroun, et partageant deux frontières avec le Nigéria et la République Centrafricaine, il aura donc pour mission de collecter les fonds, de permettre l'entrée et la sortie des marchandises prohibées, de la protection économique et fiscale, du tissu économique national. Ce secteur assure aussi la protection des biens et des personnes au niveau des frontières.

Bref, il est question ici de présenter les différentes missions que joue le secteur des douanes au sein de la douane camerounaise.

#### **5. Délimitation spatiale et temporelle**

##### **a. Délimitation spatiale.**

La région de l'Adamaoua située au Cameroun a pour chef-lieu Ngaoundéré. Sa superficie est de 63701 km<sup>2</sup>. Située entre le 6° et le 8° de l'attitude Nord et entre le 11° et le 15° degré de longitude Est. Elle est constituée dans l'ensemble des hauts plateaux qui la traversent d'Ouest à Est<sup>19</sup>. Sa position médiane entre les parties méridionales et septentrionales du Cameroun lui confère des frontières avec cinq régions :

---

<sup>19</sup> INS, ASRA, « Recueil des séries d'informations statistiques sur les activités économiques, sociales, politiques et culturelles de la Région », exercice 2018, p. 183.

- Au Sud, les régions du centre et de l'Est ;
- Au Sud-Ouest, celle de l'Ouest et du Nord-Ouest ;
- Au Nord, par la région du Nord.

Nous avons retenue deux frontières comme échantillon de notre travail : la frontière avec le Nigeria à l'Ouest et la frontière avec la république centrafricaine à l'Est qui porteront attention tout au long de cette étude<sup>20</sup>. Cet échantillon rend suffisamment compte de la situation d'ensemble.

La particularité avec le secteur de l'Adamaoua est avant propice au climat qui est à peu près que celui de la région du centre. Aussi, les populations de la région de l'Adamaoua sont accueillantes et sont plus respectueux envers les étrangers.

## **5.2.La délimitation temporelle**

La délimitation chronologique s'étend de 1985 à 2020. La première date qui est la borne inférieure de ce thème, s'explique par le fait que c'est l'année 1985 qui marque la création du secteur des douanes de l'Adamaoua.<sup>21</sup> La borne supérieure marque par l'année 2020 qui évoque des multiples nominations au sein de la douane et du secteur des douanes de l'Adamaoua. Ceci par la fermeture des frontières à cause de la pandémie du Corona virus (Covid 19). En outre, le changement au niveau du secteur des secteurs de l'Adamaoua l'Inspecteur des douanes Toukam Jean Marie prend les commandes du secteur des douanes de l'Adamaoua en remplacement de Freddy Patrick Endomba. Le 7 juin 2020, le nouveau système d'information douanière connu sous le nom de CAMCIS a été officiellement présenté au cours d'une cérémonie.<sup>22</sup> Baptisé *Cameroon customs information system*. Un projet développé avec le concours de la république de Corée issu d'un contrat de partenariat public-privé (PPP) conclu en 2015 entre la société Campass Plc et l'État du Cameroun.<sup>23</sup>

## **6. Revue critique de littérature**

L'histoire étant une science complexe, mais indispensable pour la connaissance réelle du passé, d'où l'importance d'une documentation diverse et variée. Cependant, pour ce qui concerne

---

<sup>20</sup> INS, ASRA, « Recueil des séries d'informations statistiques sur les activités économiques... », p. 188.

<sup>21</sup> Souaybou Nana, 61 ans, douanier à la retraite, Ngaoundéré, 04 novembre 2020.

<sup>22</sup> J.P. Tchapa, 65 ans, inspecteur des douanes à la retraite, douala, le 24 juin 2021.

<sup>23</sup> Conférence des chefs d'État en France pour le changement climatique dans le monde.

notre thème de réflexion, la documentation et les sources sont rares et reste difficilement accessible. Elles retracent la douane en générale et ses missions dans l'Adamaoua au Cameroun.

Certains chercheurs ont soutenu des thèses dans différentes universités : c'est le cas d'E. Messina Mvogo<sup>24</sup> qui part du constat de l'ingérence occidentale et le leadership des chefs d'États. Ici, il soulève le problème de l'incapacité de ces pays capitalisés les négociations économiques internationales auxquelles ils prennent part ; une capacité inhérente aux ingérences occidentales et aux leaderships des chefs d'États. Depuis leur accession à la souveraineté internationale, les pays du tiers monde et ceux d'Afrique en particulier n'ont cessé d'accroître leur nombre au sein de l'Assemblée générale de l'ONU. Cet État de chose n'est pas resté sans conséquences sur les relations internationales, politiques et économiques. La synthèse de l'auteur est dans une perspective historique, d'analyse les tenants et les aboutissants de la léthargie dans laquelle se trouve le processus d'intégration dans la sous-région d'Afrique centrale. Autrement dit, cette étude s'investit, autant que faire se peut, à établir les responsabilités exogènes et endogènes de l'incapacité de l'État d'Afrique centrale fédéré leur force afin de mieux défendre leurs intérêts. Il s'agit des questions économiques d'ordre général, des questions financières ou des questions commerciales, ces pays s'illustrent par des divisions et des querelles de leadership des chefs d'États auxquels s'ajoutent les ingérences des pays occidentaux au premier rang desquels figure la France. Celle-ci ne ménage aucun effort pour s'immiscer de façon néocolonialiste dans le choix des dirigeants de ces États et la gestion des organismes intégrateurs comme la B.E.A.C. Ce travail est d'une contribution non moins importante de l'édification de notre étude même s'il couvre un espace géographique restreint et ne fait pas plus allusion à l'évolution des douanes, et de ses missions au Cameroun.

L. C. Assene Atemengue<sup>25</sup> dans son mémoire, présente le système fiscal dans l'évolution politique, économique et sociale du Cameroun. Dans le domaine politique, c'est le temps des libertés et de la contestation. Le domaine économique et social aussi, connaît une nouvelle orientation, conformément au plan de développement économique et social édicté par la loi du 30

---

<sup>24</sup> E. Messina Mvogo, "Les Etats d'Afrique centrale dans les négociations économiques internationales de 1964 à 2006 : entre ingérence occidentales et le leadership des chefs d'Etats", thèse de doctorat PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p. 180.

<sup>25</sup> L.C. Assene Atemengue, "La politique fiscale de la France au Cameroun 1945-1960", mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009, p. 187.

avril 1946. Les motivations du choix de son sujet relèvent d'un fait d'actualité et d'un contingent historique. Lors de l'élection présidentielle de 2007, la fiscalité occupait une place de choix dans les débats. On parlait d'elle en terme d'épargne, d'investissement, d'objectif économique socio et même écologique. Cette campagne électorale a donc eu pour effet d'attirer notre attention sur la notion de « politique fiscale ». L'intérêt et la fascination pour cette notion se sont accrus avec la grogne de plus en plus persistante, au Cameroun, contre une fiscalité lourde dont les effets seraient néfastes pour l'investissement et l'épanouissement des populations en générales. De là est né l'idée d'examiner l'historicité de cette notion dans le passé camerounais. D'où le thème « La politique fiscale de la France au Cameroun 1945-1960 ». La synthèse de l'auteur l'impôt qui était un instrument de répression de la population et un vecteur de l'assimilation. Économiquement, l'impôt devait contribuer à l'équipement des territoires, le développement de l'agriculture et surtout à l'exploitation industrielle. Socialement, il devait contribuer au développement des populations en participant aussi la promotion sanitaire et à l'approvisionnement des produits de première nécessité. Ainsi, la fiscalité apparaît comme le résumé de tout le processus colonial basé sur la domination politique, économique culturelle et sociale. Dans l'administration générale, le service des douanes formait une sous-direction de la direction générale des affaires économiques. Le service des douanes était dirigé par un chef des services nommé par le haut-commissaire. Ce dernier évoque le secteur d'activité des bureaux et postes des douanes de la France au Cameroun à la période d'après l'indépendance. Il accorde plus d'importance qu'il faut sur notre thème.

L'étude de P.M. Essomo Ngossia<sup>26</sup> est une monographie historique qui présente l'évolution du service des douanes de 1923 à 1955. Ce mémoire reste une présentation partielle des impôts indirects. Il ne présente aucune corrélation avec les autres domaines de la fiscalité et même avec le budget. Il n'accorde pas non plus l'importance qu'il faut aux objectifs des différentes taxes et dispositions douanières, qui sont prioritaires dans l'optique de la place de la douane dans le maintien de la consolidation des frontières dans l'Adamaoua au Cameroun.

À côté de ces mémoires, certains auteurs et fonctionnaires du corps douanier ont donné une importance à la douane. C'est ainsi qu'on aura les ouvrages de :

---

<sup>26</sup> P. M. Essomo Ngossia, "Évolution du service des douanes pendant la période de mandat : 1923 à 1955", mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.

L'ouvrage intitulé « L'institution douanière au Cameroun 1860-1960<sup>27</sup>, s'intéresse aux facteurs qui ont permis l'institution de la douane en Afrique en générale et au Cameroun en particulier, et mettant l'accent sur l'administration et du fonctionnement soulève un problème de l'efficacité et du rôle de la douane dans le développement économique du Cameroun avant les indépendances. Afin d'éclairer le lecteur sur cette question, l'auteur commence au chapitre I par étudier le processus de l'introduction de la douane au Cameroun. Ensuite les dispositions spéciales à la navigation sur les fleuves et cours d'eau formés à la frontière. À cet effet, il affirme d'ailleurs que : "la question des frontières a eu un enjeu sur la douane". L'auteur conclut que la douane est née en occident mais est devenue une réalité africaine. Seulement il nous fait part de la problématique des frontières qui est une partie de notre thème, mais n'entre pas en profondeur et ne parle pas des frontières dans l'Adamaoua au Cameroun. Toutefois, l'ouvrage a permis de connaître la genèse de la douane camerounaise et les contraintes auxquelles elle fait face au lendemain des indépendances.

C. Soulard<sup>28</sup> part du contexte de la naissance de l'expérience professionnelle de l'auteur de l'ouvrage, qui a eu le privilège de traiter de très nombreuses affaires de droit douanier au sein tant de la cour de justice de l'union européenne que de la cour de cassation et de la commission de conciliation et d'expertise douanière et qui a complété cette pratique par une activité d'enseignant dans le même domaine. Cette expérience lui a permis de constater l'importance du contentieux que suscite cette matière. Ni la suppression des droits de douanes entre les États membres de l'union européenne ni l'abaissement général de ce qui s'applique aux produits des pays tiers n'en ont tari la source. L'auteur soulève le problème du système de taxation de l'union européenne. Ils sont applicables vis-à-vis des produits provenant d'États tiers complexes, en raison de la place importante qu'il réserve aux régimes dits « préférentiels », dans le cadre desquels des marchandises provenant de certains pays tiers peuvent être importées en franchise de droit, ainsi qu'aux régimes dits « économiques », applicables aux marchandises qui pénètrent sur le territoire communautaire sans être destinées à y rester et qui sont, pour cette raison, exemptées de droit. Cet ouvrage est beaucoup plus d'un apport de droit en matière des douanes. Il traite du contentieux des politiques douanières mais ne nous permet pas de voir mieux sur la question de notre thème de recherche. Élément du

---

<sup>27</sup> D. Tsuanyo, *L'institution douanière au Cameroun ...*

<sup>28</sup> C. Soulard : *Guide du contentieux douanier*, 2<sup>e</sup> édition, France, LexisNexis, Novembre 2015.

droit douanier, des procédures et des techniques douanières dans les États membres de la CEMAC<sup>29</sup> est un ouvrage qui traite des problèmes des droits douaniers dans la zone CEMAC. L'auteur part du constat selon lequel, les États membres de la CEMAC, les administrateurs des douanes jouent un rôle important dans la mobilisation des ressources budgétaires et dans l'incitation du développement des activités économiques. Cependant leur coopération douanière est dynamique et effective avec un tarif extérieur commun dont la mise en œuvre est homogène, tandis que les échanges intra-communautaires s'effectuent en libre circulation des marchandises et des personnes. L'auteur tire une conclusion selon laquelle les opérateurs économiques désireux d'entreprendre de affaires dans les États membres de la CEMAC, ainsi que les juristes, les économistes et toutes les personnes physiques et morales donc l'activités a un rapport avec les normes CEMAC d'importation et d'exportation des marchandises et des capitaux en soient édifiés. Cet ouvrage est beaucoup plus d'un apport économique et politique. C'est pourquoi il est important pour notre thème. En outre, il traite des problèmes de la zone CEMAC et peut certainement nous édifier sur la libre circulation des biens et des personnes au sein de nos États donc plus particulièrement parler des problèmes que la douane trouve au niveau des frontières.

L'ouvrage intitulé Commerce extérieur et procédure de passage portuaire des marchandises au Cameroun, recueil des textes (1996-2000),<sup>30</sup> s'intéresse dans la perspective de la consolidation de la compétition de l'économie nationale et de la lutte contre la pauvreté, en mettant l'accent sur le gouvernement camerounais qui initie une réforme profonde du secteur portuaire. Ceci se matérialise par un guichet unique des opérations de commerce extérieur(GUCE)<sup>31</sup> au port autonome de Douala et l'adoption d'un ensemble de nouveaux textes législatifs et réglementaires. Afin d'éclairer le lecteur dans sur cette question, l'auteur étudie les dispositions générales sur les conditions d'agrément et d'exercice de professions para-maritimes en auxiliaires de transports au Cameroun. Déplus, les dispositions spéciales à la navigation sur les fleuves et cours d'eaux formés à la frontière. L'objectif d'amélioration de l'efficacité des opérations du commerce extérieur qui constitue l'un des chevaux de bataille du gouvernement pourra être atteint, et que l'économie

---

<sup>29</sup> A. Ayessa, *Éléments du droit douanier, des procédures et des techniques douanières dans les États membres de la CEMAC*, connaissances et savoirs, Paris, 2010.

<sup>30</sup> H. Ngabmen, *Commerce extérieur et procédure de passage portuaire des marchandises au Cameroun (1996-2000)*, Douala, Ed. Alpha Print, mars 2002.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 8.

camerounaise connaîtra un rayonnement plus grand sur l'échiquier économique mondial<sup>32</sup>. Néanmoins, l'auteur traite beaucoup plus de l'économie du Cameroun en général, mais ne s'intéresse pas sur les missions économiques et socio-politique du secteur des douanes de l'Adamaoua. Cependant, l'ouvrage nous permet de comprendre la procédure de passage des marchandises au niveau du port et les différentes dispositions sur le commerce extérieur.

A. Ayessa<sup>33</sup>, respectivement dans ces travaux part dans un contexte selon lequel, l'administration douanière en zone CEMAC met l'accent sur le rôle important de la mobilisation des ressources budgétaires et dans l'incitation du développement des activités économiques. Pour permettre au lecteur de mieux s'illustrer sur la gestion, l'auteur commence par présente les pays membres de la CEMAC qui disposent de la législation douanière éditant des règles définissant un cadre juridique pour les activités douanières dont l'exercice nécessite des procédures et des techniques appropriées. L'ensemble forme une véritable institution juridique que le droit douanier de la CEMAC. Seulement, ce dernier ne s'intéresse pas sur notre thème qui traite des missions douanières dans l'Adamaoua, mais permet tout au moins de comprendre le droit douanier en zone CEMAC.

L'ouvrage intitulé douane et droit douanier<sup>34</sup>, s'intéresse sur la situation d'autant plus paradoxale que la douane connaît des mutations fondamentales avec à la fois, l'ouverture européenne et internationale et la révolution des techniques d'information et de communication, tout en fournissant une part substantielle des ressources de l'état et une partie non négligeable des ressources de l'union européenne. Afin d'éclairer le lecteur sur cette étude, l'auteur commence ses propos sur le cadre juridique historique renouvelé, ensuite sur les fondements pluriels du droit douanier et dispose d'une compétence exclusive dans le domaine de l'union douanière. Il conclut que le droit douanier fait partie intégrante de la vie des entreprises et du commerce international<sup>35</sup>. Néanmoins, l'auteur ne s'intéresse pas des missions assignées par notre étude dans le secteur des douanes de l'Adamaoua. Mais traite quand même des problèmes juridiques en douane.

---

<sup>32</sup> H. Ngabmen, *Commerce extérieur et procédure de passage portuaire des marchandises au Cameroun...*

<sup>33</sup> A. Ayessa, *Elément de droit douanier, des procédures et des techniques douanières...*

<sup>34</sup> J. L. Albert, *Douane et droit douanier*, Paris, Ed. Presses universitaires de France, mai 2013.

<sup>35</sup> J. L. Albert, *Douane et droit douanier...*, p. 7.

M. Djeuwo<sup>36</sup>, s'intéresse sur le commerce illicite qui occupe une bonne place dans l'économie des pays en développement et est susceptible d'aiguiser des appétits les plus discutables, et l'administration douanière essaient avec les moyens qui sont les leurs à lui opposer une lutte appropriée. Ce faisant, d'inévitables litiges ne manquent pas de naître. Afin de mieux renseigner l'opinion publique, l'auteur commence le chapitre 1 sur l'infraction douanière qui est la base du contentieux douanier répressif. Ensuite de la notion de l'infraction douanière qui est constituée de deux éléments qui sont : légal et matériel<sup>37</sup>. L'auteur conclut que, il reste très urgent de sortir le contentieux douanier du « maquis » pour le vulgariser, dans la perspective de la réduction des mauvaises pratiques administratives et commerciales, ainsi que du temps et des coûts de passages de marchandises. Nous pouvons dire que l'auteur s'intéresse de la première mission qui est la protection de l'espace économique nationale, mais ne fait pas allusion à notre thème sur les missions dès la douane dans l'Adamaoua. Pourtant l'ouvrage permet de comprendre la procédure à adopter en cas de fraude douanière.

## 7. Problématique

Comprendre la douane et ses missions a toujours été au centre des préoccupations de toute la communauté nationale du Cameroun lors de l'arrivée des européens au Cameroun dans les années 1800<sup>38</sup>. Pour ce faire, la société doit être au courant de toutes les missions qui ont été données par la douane. Il doit mettre en application les méthodes mis en œuvres pour une bonne gouvernance et la bonne marche de la douane. La douane est de ce fait garante d'un développement durable au sein d'un État. Elle est aussi garante d'une stabilité politique, économique et d'un équilibre social. Car le secteur des douanes de l'Adamaoua fait partir du ressort des programmes de l'action publique de l'État du Cameroun.

L'objectif de cette étude est de montrer la place du secteur des douanes de l'Adamaoua dans les missions qui lui sont assignées par la direction générale des douanes et d'analyser comment la douane permet d'accompagner l'État en occurrence dans le mécanisme de gestion des Frontières. Les échanges sont faits dans le secteur et au niveau des frontières de la région de l'Adamaoua en question et sous le regard vigilant de l'institution de l'État qui est la douane. Si le problème s'avère

---

<sup>36</sup> M. Djeuwo, *Le contentieux douanier dans les pays de la CEMAC*, Paris, Ed. Harmattan Cameroun, 2015.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>38</sup> E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome 1, Yaoundé, CEPER, 1984, p. 51.

plus grave et que les douaniers ne sont pas à la hauteur, l'État peut dès cet instant prendre ses responsabilités et jouer son rôle de garant des institutions de la République qui sont en difficultés au sein du secteur et des frontières.

En outre, la direction générale des douanes peut dans ce cas intervenir via le ministère des finances. Toutes les décisions étant prises par l'instance suprême qui est la Présidence de la République, instaurer par le ministère des finances et exécutés par la direction générale des douanes qui est représentée par un corps douanier dans la région. Cependant, le problème descriptif dans ce cadre est le rôle que joue le secteur des douanes de l'Adamaoua. Ce rôle se joue dans le maintien de la consolidation des missions qui lui sont assignées par la Direction Générale des Douanes au Cameroun. Le rôle principal étant donc la protection de l'espace économique nationale, le secteur des douanes de l'Adamaoua œuvre pour que cette mission principale trouve des fruits pour le budget du Cameroun. Cela se consolide par des poste et des contrôles des douanes dans les entrées et les sorties du dit secteur et en luttant contre la fraude douanière. Ainsi, toute recherche en sciences économiques repose sur une ou plusieurs questions. Dès lors, nous nous sommes posé la question de savoir quelle est la mission principale du secteur des douanes de l'Adamaoua ? Ensuite, plusieurs questions secondaires ont été posées : comment la douane intervient-elle au sein du secteur et dans les frontières de l'Adamaoua ? Comment procède-t-elle ? Quelle en est sa part de responsabilité dans ces missions ?

## **8. Considération théorique**

Pour mieux cerner notre thème, il importe d'appréhender certaines terminologies dans une perspective thématique et théorique. Dès lors, il importe de préciser ce que l'on entend par la douane qui est une administration chargée de percevoir à la frontière les droits imposés sur l'entrée et la sortie des marchandises et de veiller à ce que les importations et les exportations prohibées n'aient pas lieu. De ce fait, plusieurs théories ont été développées au sujet de la douane et de son développement. Nous allons évoquer (04) théories : la théorie du réalisme, la théorie de l'institutionnalisme, la théorie du libéralisme économique et enfin la théorie du structuralisme qui prend naissance sur un constat fait par l'ONU.

La théorie du structuralisme donc les portes flambeaux de cette thèse sont celle qui découle de la loi de Engel<sup>39</sup> sont : F. Graham, R. Prebisch, H. Singer<sup>40</sup>. Elle prend naissance sur un constat fait par l'ONU en 1949 sur la dégradation des termes de l'échange<sup>41</sup>. Il s'agit d'une érosion relative des prix de matières premières produites par les pays du sud, eu égard des produits manufacturé des pays du nord. Cette théorie stipule que la douane présente plusieurs désavantages. Il est question d'une rigidité plus grande de l'offre mais surtout une croissance intrinsèquement plus faible de la demande adressée à ces produits à mesure que cette revenue augmente<sup>42</sup>.

La théorie du libéralisme économique donc l'un des principaux pionniers fut Adam Smith<sup>43</sup>. Il explique la façon dont les actions individuelles influencent sur l'intérêt collectif par sa théorie de « la main invisible ». Pour garantir le bon fonctionnement de la main invisible, Smith préconise l'intervention limitée de l'État sur l'économie. L'État doit cependant conserver ses attributs, notamment en matière d'éducation. Pour lui, la douane ne devrait pas attendre l'intervention de la hiérarchie pour prendre certaines décisions qui concerne la direction générale des douanes dans des frontières. Cette dernière doit prendre les mesures concernant son institution et défendre les intérêts de la douane des frontières. Elle doit elle-même exercer le plein pouvoir et adopter les politiques nécessaires qui leurs semblent plus convaincantes pour assurer pleinement son rôle au niveau des frontières.

La théorie du libéralisme donc les pionniers sont : R. Gilpin, K. Waltz, S. Krasner et R. Aron<sup>44</sup>, estiment que les États cherchent avant tout à survivre, ils adoptent un réalisme défensif. La préférence fondamentale des dirigeants politiques est donc minimaliste : préserver le territoire et l'intégrité politique de l'État. Ils maximisent leurs sécurités et sont donc les acteurs défensifs. Le

---

<sup>39</sup> La loi d'Engel du nom du statisticien Allemand Ernest Engel, établit le fait que les dépenses alimentaires occupent une part décroissante dans l'ensemble des dépenses du ménage à mesure que les revenus augmentent, alors que c'est l'inverse avec les dépenses de luxes. Cette loi est perçue par certains comme une faiblesse relative de l'économie, d'autres la perçoivent à l'échelle d'un pays salvatrice. Ceci de la mesure où elle milite pour des stratégies de développement souples qui ne s'enferment pas dans une croissance sectorielle mais, sachent profiter des opportunités de croissances qui se présentent.

<sup>40</sup> S. U. Okala Tsala, "Activités agricoles et transformations socio-économiques dans la région du centre au Cameroun : cas de la ville d'Obala (1965-2013)", Mémoire de Master en Histoire, FALSH, université de Yaoundé 1, 2015, P. 8.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> L. Nkouiengam, "Les échanges commerciaux transfrontaliers entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale à l'épreuve des textes de la CEMAC 1994-2012", Mémoire de Master en Histoire des relations internationales, université de Yaoundé 1, 2016, p. 122.

<sup>43</sup> M. C. Smouts, "Dictionnaire des relations internationales", 2<sup>e</sup> édition p. 321.

<sup>44</sup> S. U. Okala Tsala, "Activités agricoles et transformation socio-économiques...", p. 9.

libéralisme nous permet de d'écarter quelques-unes des idées reçues les plus courantes à propos de la tradition des recherches réalistes. Le réalisme en douane permet de défendre et de sécuriser l'économie du pays en adoptant des mesures plus sévères en matière de dédouanement des marchandises. La théorie de l'institutionnalisme : le détenteur de cette théorie fut E. Haas<sup>45</sup>, qui part de l'intégration et du régionalisme. Pour lui, les courants seraient également abordés à partir d'une analyse néo fonctionnalisme. Intégration fonctionnelle, économique d'abord, bureaucratique. Les processus de prise des décisions, le rôle des institutions débouchent ponctuellement sur les conflits et l'intervention politique. Une communauté politique nouvelle se constitue progressivement et occupait les fonctions exercées par l'État.

Ici, la douane étant une institution qui prend des décisions grâce à la direction générale des douanes sur la gestion de ses politiques sur ses frontières se doit de les étendent sur toutes les régions du pays et la généralisée dans la sous-région Afrique Centrale. La douane est donc le poumon économique d'un pays ou d'une sous-région. Nous pensons que cette dernière théorie nous convient lorsque, nous étudions une région comme l'Adamaoua.

## **9. Sources et Méthodologie de la recherche**

Les douanes occupent une place de choix dans le secteur des douanes au Cameroun. Leur rôle reste primordial au développement des localités de l'Adamaoua en particulier et du Cameroun en général. Pour mieux répondre à la question, le choix d'une approche d'analyse à la fois diachronique et synchronique basée sur les données sérielles quantitatives et qualitatives est opéré. Ces deux approches mises en relief tiennent de la complexité des questions abordés et des informations y afférentes.

En ce qui concerne la source, elle est variée et diversifiée. Nous avons eu recours à divers sources à la fois primaires et secondaire. Les sources primaires ont été acquises dans la zone d'étude à travers des entretiens et des interviews en tête-à-tête et par enregistrement à partir d'un téléphone mobile.

À ce sujet, le recours aux archives du secteur des douanes de l'Adamaoua, de Tignère et de Méiganga fut nécessaire. Également, interroger des personnes ressources, des douaniers, des

---

<sup>45</sup> S. U. Okala Tsala, "Activités agricoles et transformation socio-économiques...", p. 451.

déclarants en douane, des commerçants étaient primordial. La plupart de ces informateurs sont constitués des cadres des douanes, des contrôleurs, des brigadiers et des préposés choisis en leur qualité de chefs.

Après avoir collecté ces sources, la confrontation et la critique ont conduit à l'objectivité. Quant aux sources secondaires, nous nous sommes rendus à la bibliothèque de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), celle du département d'Histoire de l'université de Yaoundé 1 et du Cercle d'Histoire-géographie (CHG) de la Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines, la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'université de Yaoundé 1. Notons aussi celle de l'ancienne Direction Générale des Douanes du Littoral, et celle de Yaoundé, de l'Institut Nationale des Statistiques (INS), du Ministère des Finances (MINFI), de même plusieurs articles, mémoires, thèses, revues et journaux qui ont été exploités.

## **10. Les difficultés rencontrées**

Ce mémoire n'a pas pourtant pas été sans embuche, plusieurs difficultés ont jalonné ce travail. La première était de trouver des statistiques sur l'évolution douanière fiable. Si la tâche a été moins ardue pour la collecte sur les missions, les zones d'intervention les contraintes et les obstacles, la difficulté a été de questionner les commerçants qui ont pour seul dialecte le fou foubé. Ensuite, l'accès à certains lieux du secteur des douanes et à la direction générale des douanes a été pénible, il faut attendre parfois pendant des semaines pour y avoir quitus. Nous avons fait face aux mauvais états des routes au sein de la région et de l'insécurité au niveau des frontières du secteur des douanes de l'Adamaoua. De plus le phénomène de la pandémie du corona virus qui a été un facteur principal pour avoir accès aux centres d'archivages, aux bibliothèques et dans les différents services. C'est-à-dire le personnel refusait les entretiens avec les usagers et aussi l'accès était parfois interdit. Enfin, la tâche la plus difficile a sans doute été une analyse empirique de certains documents. C'est grâce à l'intervention d'un haut cadre de la douane camerounaise que j'ai eu accès aux archives de la direction générale des douanes et à mon guide au sein de l'Adamaoua que certains commerçants ont pu répondre à mes questions.

## **11. Plan du travail**

Le plan de notre travail se décline en quatre chapitres. Cette division répond à l'ensemble des informations collectées dans notre étude. Dans ce plan, on commence par : présenter un aperçu

général sur la douane ensuite, faire état des différentes missions de la douane, parler des obstacles et contrainte rencontrées et enfin, faire une évaluation critique des contraintes.

Chacun de ces chapitres traite des éléments constitutifs de notre mémoire. Le premier chapitre s'attèle à présenter l'historique de la douane, de son organisation et de la cartographie du secteur des douanes de l'Adamaoua. Le second chapitre quant à lui porte sur les activités économiques, politiques et sociales du secteur des douanes de l'Adamaoua. Le troisième chapitre souligne les contraintes administratives, sécuritaires et anthropiques qui caractérisent tous les problèmes que rencontre le secteur des douanes de l'Adamaoua. Le dernier chapitre permet d'évaluer les problèmes donc souffre le secteur des douanes de l'Adamaoua par l'évolution des recettes douanières, l'importance des activités et les perspectives pour une meilleure rentabilité de ce secteur.

## **CHAPITRE I**

### **APERÇU GÉNÉRAL SUR LA DOUANE ET LE CADRE D'INTERVENTION SUR LE SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA.**

L'idée de présenter un aperçu général de l'histoire de la Douane du Cameroun part de la genèse de l'administration Camerounaise. Cela commence par l'arrivée des explorateurs portugais sur la cote du grand fleuve. Remarquant d'innombrable espèce aquatique et la plus émouvante est le formellement saisonnier des célèbres Mbeatos, les «callianassa turnerana»<sup>46</sup>, les camaroes, des portugais, qui tapissaient le fond du Wouri, et appelèrent : *RIO DOS CAMAROEES* », de là viendra le nom Cameroun dont l'orthographe variera selon la langue des colons. Ensuite, arrivèrent tour à tour les colonisateurs tels que les anglais qui signèrent un traité Anglo-Douala du 29 Avril 1852<sup>47</sup>, les Français et enfin les Allemands qui signèrent le traité Germano-Douala en 1884. De là naissait la véritable Administration au Cameroun<sup>48</sup>Toutefois, il est important de parler d'une institution douanière sous toutes les administrations. Car, sachant que le Cameroun était administré par la Société Des Nations (SDN) et la tutelle, la Douane étant la première administration dans le monde en général et au Cameroun en particulier, cette analyse tient d'une part, de la nécessité d'appréhender notre sujet de la sphère spatio-temporelle gage de toute étude économique, sociale et politique. En effet, la Douane est à la base de toute activité sociale et économique. Il est opportun de s'intéresser sur la colonisation allemande et la formalisation du secteur des Douanier au Cameroun français et anglais. On ne peut oublier de parler de l'organisation de la Douane au Cameroun avant les indépendances. Car, elle permet d'étudier la cartographie du Secteur des Douanes de l'Adamaoua. C'est pour cette raison que le secteur des Douanes de l'Adamaoua nous interpelle. Ceci pour cerner les zones d'interventions, la stratégie de déploiement sur le terrain, la transaction régionale et interrégionale ne peut être ignorée dans ce développement des missions des Douanes au Cameroun.

## **I-BRÈVE HISTORIQUE DE LA MISE EN PLACE DE LA DOUANE CAMEROUNAISE**

Pour mieux connaître l'administration Douanière au Cameroun, il importe d'étudier la genèse qui la constitue. L'histoire de cette institution ou administration est étroitement liée à celle de son pays dont elle est l'un des modèles les plus représentatifs, tant sur le plan organique, fonctionnel qu'évolutif.

---

<sup>46</sup> D.Tsuanyo : *L'institution Douanière au Cameroun...*, p. 11.

<sup>47</sup> E. Mveng, *Histoire du Cameroun...*, p. 157.

<sup>48</sup> D. Tsuanyo, *L'institution douanière au Cameroun...*, p. 11.

La politique et les techniques douanières appliquées au Cameroun portent une marque profonde des flux et reflux de son histoire.

## **1. La Colonisation Allemande et la Formalisation du secteur douanier au Cameroun.**

Les Allemands qui prirent possession du Cameroun dès 1884 devaient d'abord conformément de l'acte final de Berlin<sup>49</sup> visiter et pacifier l'hinterland du Cameroun avant de le mettre en valeur, pour ensuite exploiter les richesses immenses du territoire. Nous avons vu immédiatement comment les Allemands ont conquis le Cameroun et jeté les bases d'une véritable politique commerciale ceci en étudiant d'abord la mise en valeur du territoire douanier ensuite les débuts de l'exploitation et du trafic commercial. Ensuite la formalisation du secteur douanier au Cameroun.

### **a) La colonisation Allemande et les difficultés de l'implémentation de l'administration douanière au Cameroun.**

Au quinzième siècle, les portugais atteignirent les côtes atlantiques du golfe de guinée ou se dresse majoritairement le « Char des Dieu », communément appelé mont Cameroun<sup>50</sup>. En 1860 les interventions des Européens ouvrent la porte aux missionnaires et à l'implantation des premiers comptoirs marchands et des factoreries<sup>51</sup>.

À la suite du traité signé en 1884 par Gustav Nachtigal avec les souverains Douala de la cote, les Allemands avaient établi leur protectorat sur le Kamerun. La pénétration à l'intérieur du pays, vaste opération militaire, s'était déroulée en plusieurs étapes, contrairement à l'idée que se faisaient les chefs riverains de l'amitié qu'ils croyaient avoir si bien négociée avec les Allemands<sup>52</sup>.

Les populations locales de la cote avaient été vaincues en 1891 au pied du mont Cameroun et les multiples expéditions punitives allemandes qui s'étaient suivi avaient eu pour effet :

- La pacification brutale et cruelle du centre en 1894,
- La soumission totale de l'Adamaoua en 1899,

---

<sup>49</sup> Tsuanyo, L'institution douanière au Cameroun, Cet acte stipulait surtout le principe de l'hinterland à pénétrer l'intérieur d'une colonie jusqu'à la rencontre d'un obstacle naturel ou d'une frontière d'un territoire signataire de l'acte de Berlin, p. 45.

<sup>50</sup> *Ibid.* p. 50.

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> *Ibid.* p. 54.

- L'occupation définitive de la zone du lac Tchad en 1902<sup>53</sup>.

Les guerres meurtrières ainsi menées avaient achevés et réduit les États et les royaumes intérieurs. Seul le royaume Bamoum avait échappé grâce à l'habileté d son monarque, le Sultan Njoya qui avait préféré la négociation à la guerre. En 1911, le territoire du Kamerun s'était élargi d'une partie du Congo cédée par la France qui avait signé le traité franco-allemand<sup>54</sup> sur l'extension des possessions allemandes. En 1916, les alliés avaient expulsé les Allemands du Kamerun, grâce à l'intervention énergétique des populations et à leur détermination farouche d'en finir avec la barbarie. L'environnement colonial se caractérisait globalement par la situation économique et sociale du Kamerun au lendemain des Actes de la conférence de Berlin. C'est-à-dire que le Kamerun regorgeait des ressources via son environnement. Il s'agissait surtout de l'implantation à hauts risques de l'administration, son coût très élevé et le milieu naturel particulièrement hostile.

#### **b) Formalisation du secteur douanier au Cameroun : les bases de la promotion de l'activité douanière et des différents secteurs.**

Pour alimenter les échanges commerciaux du territoire avec l'extérieur, les Allemands vont engager le développement du secteur agricole, forestier et minier. Ceci fut en premier l'œuvre des compagnies commerciales présentes sur le territoire et un peu plus tard de l'administration coloniale<sup>55</sup>. Concernant les compagnies commerciales, la firme Woerman par l'intermédiaire de la chambre de commerce de Hambourg va mettre une véritable pression sur les organes exécutifs de l'empire impérial ceci pour donner les capitaux et des concessions territoriales dans la colonie<sup>56</sup>. D'autres sociétés plus grandes sont apparues, il s'agit de la Nord West Kamerun Gesellschaft en 1890 qui avait reçu une concession de 100. 000 Km2 s'étendant de la Sanaga à la frontière Britannique<sup>57</sup>, le Sud Kamerun Gesellschaaft apparu en 1898 crée par Schrlach et Shalto Douglass homme influents de l'empire, cette compagnie reçue toujours d'après E. Mveng cinq millions d'hectares, qui fut réduit à 1million et demi en 1905<sup>58</sup>.

---

<sup>53</sup> Tsuanyo, *L'institution douanière au Cameroun...*, p. 51.

<sup>54</sup> Ce traité signé stipulait de laisser les terres du territoire du Kamerun aux Allemands par la France et les allemands du côté de l'Algérie aux Français.

<sup>55</sup> P. M. Essomo Ngossia, "Contribution à l'histoire des douanes...", p. 11.

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> Mveng, *Histoire du Cameroun...* p. 74.

<sup>58</sup> *Ibid.*

L'autorité coloniale aussi va engager les recherches qui devaient avoir pour objectif d'enregistrer les capacités agricoles de chaque région. De ce fait, Zenker procéda à des recherches dans la région de Yaoundé, Von Stein à Lolodorf et Passarge dans l'Adamaoua.<sup>59</sup> Des vastes plantations ont vu le jour un peu partout dans le territoire, à Batangas, à Lolodorf, à Ebolowa, à Ngoulemakong, Victoria.<sup>60</sup> On y cultive la banane, le cacao, l'hévéa, le café, le coton. Les pentes du mont Cameroun sont exploitées, la région du Moungo est recouverte de palmier à huile. La distribution des plants sélectionnés et des graines de nouvelles plantes aux indigènes par les Allemands pour promouvoir l'expansion de l'agriculture<sup>61</sup>. Ce secteur quant à lui seul nécessite plus de 200000 ouvriers<sup>62</sup>. L'exploitation forestière et minière n'était pas oubliée. L'autorité coloniale allemande mettait en place le développement et l'exploitation des riches minerais de fer et de bauxite ainsi que des espèces de bois rares telles que l'acajou, l'ébène. Voici comment se présentait l'état général de l'aspect agricole du Cameroun en 1913.

**Tableau 1: Situation agricole du Kamerun allemand en 1913.**

(Produits)		Nombres d'hectares plantés	Nombres d'hectares en production	Nombres d'arbres plantés
<b>Plantations</b>				
<b>Palmier éléïs</b>		<b>5.044</b>	<b>1.647</b>	<b>1.257.000</b>
<b>Banane</b>		<b>2.164</b>	<b>395</b>	<b>1.921.000</b>
<b>Cacao</b>		<b>1.161</b>	<b>8.175</b>	<b>1.921.000</b>
<b>Café</b>		<b>107</b>	<b>10</b>	<b>116.000</b>
<b>Caoutchouc</b>	<b>Kikxia</b>	<b>3.588</b>	<b>996</b>	<b>4.697.000</b>
	<b>Hévéa</b>	<b>3589</b>	<b>-</b>	<b>1.144.000</b>
	<b>Autres</b>	<b>525</b>	<b>38</b>	<b>41.000</b>
<b>Tabac</b>		<b>153</b>	<b>92</b>	<b>2.052.000</b>

<sup>59</sup> C. Noumi, "Le commerce extérieur du Cameroun Français et ses incidences sur l'évolution socio-économique de 1945 à 1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 1992, p. 11.

<sup>60</sup> Essomo, "L'institution douanière au Cameroun...", p. 12.

<sup>61</sup> *Ibid*, p. 5.

<sup>62</sup> Etoga, *Sur Les Chemins de développement...* p. 201.

<b>Cola</b>	<b>164</b>	<b>18</b>	<b>41.000</b>
<b>Total</b>	<b>28.225</b>	<b>11.393</b>	<b>19.920.300</b>

**Source** : P. M. Essono Ngossia, Contribution à l'histoire des Douanes au Cameroun : 1923-1955, Université de Yaoundé 1, 2005, p.14.

Un examen minutieux de ce tableau montre d'une manière générale en 1913 montre que, le nombre d'hectares plantés évoluent en fonction du nombre d'arbres plantés. Le palmier à huile, la banane, le Kikxia, l'hévéa, le cacao et le tabac sont plus produits que les autres. Et les récoltes sont aussi en fonction des produits plantés. L'activité pastorale est également prise en compte. La région du Sud n'était pas avantagée à l'élevage, surtout celui du gros bétail. À cause de la présence de la mouche tsé-tsé. Dans d'autres régions comme Banyo, kousseri, Garoua, les Allemands avaient développé l'élevage des zébus avec ou sans bosse<sup>63</sup>. Les Allemands mettent donc sur pied la formation des vétérinaires pour lutter contre cette maudite maladie bovine. Sur l'initiative du Gouverneur Puttkamer, une vacherie fut créée à Buea en 1898 et permettre de gagner sur une forêt vierge une surface importante en vue du pâturage, et de nombreuses expériences de croisement avaient été entreprises. La vacherie et la ferme de Buea comptaient 265 bœufs<sup>64</sup> en 1910. Ces bœufs à bosses étaient originaires de l'Adamaoua et du pays Bakossi.

#### - **Le trafic commercial lors de la période Allemande**

Le Cameroun présentait au vu des prospections Allemandes de nombreux atouts, aussi les différentes sociétés commerciales et l'administration vont se mettre ensemble pour mettre en place les structures chargées de contrôler le trafic commercial. Il faut noter que c'est en 1879 que l'empire impérial avait mis sur pied un code douanier qui fut réajusté en 1885 après la conférence de Berlin pour les besoins des colonies<sup>65</sup>. Au Cameroun, les Allemands vont mettre en place une politique douanière qui devait favoriser l'esprit des échanges, contenu dans l'acte de la conférence de Berlin en son article 26. Cet article préconise que la liberté de commerce et de navigation sur les bassins conventionnels du Niger et du Congo était et demeurera libre pour les navires marchandes que pour les hommes. C'est fort de cette conception que les Allemands mettent en placée au Cameroun une

<sup>63</sup> Etoga, *Sur le chemin de développement...*, p. 289.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>65</sup> M. Nkoti Bohale, "L'extension du port de douala et l'évolution de son trafic de 1949-1955", Mémoire de Maitrise en Histoire, université de Yaoundé, 1986, p. 18.

politique douanière dite de “ la porte ouverte”<sup>66</sup> qui était déjà pratiqué sur le territoire Allemand. Cette politique avait des tarifs non préférentiels qui étaient prélevés ad valorem<sup>67</sup> sur les importations. C’est dire que tous les pays signataires de l’acte final de Berlin pouvaient vendre et acheter au Cameroun. Pour réguler cette activité commerciale qui s’annonçait intense, l’administration mettait sur pieds le comité économique ou kolonial wirtschaftliches komitee en 1898<sup>68</sup>. Ce comité qui est rattaché à la kolonial Gesellschaft (société coloniale) en 1902 va jouer un rôle prépondérant dans la promotion du commerce extérieur Allemand<sup>69</sup>. Sorte de chambre de commerce, la kolonial wirtschaftliches komitee avait pour rôle de promouvoir le commerce extérieur à travers l’organisation des foires d’exposition :

- Vulgariser en métropole les produits commerciaux Camerounais ;
- Diversifier les partenaires économiques de l’Allemagne ;
- Publier les ouvrages, des cartes et des brochures faisant la propagande du Cameroun dans d’autres pays.

Les opérations du commerce extérieur vont connaître à cette époque une évolution croissante marquée par une prédominance des importations sur les exportations. Le tableau ci-dessous présente l’évolution du commerce extérieur au Cameroun Allemand dès 1903.

**Tableau 2: Commerce extérieur du Kamerun allemand 1903-1913**

Années	Exportations	Importations	Total commerce
<b>1903</b>	7.565	9. 638	17.203
<b>1904</b>	8021	9. 378	17.399
<b>1905</b>	9.315	13.467	22.782
<b>1906</b>	9.946	13.307	23.253
<b>1907</b>	15.891	17.297	33.188
<b>1908</b>	12.163	16.789	28952
<b>1909</b>	15.447	17.722	33.169

<sup>66</sup> Etoga, *Sur les chemins...* p 269.

<sup>67</sup> Essono, “Contribution à l’histoire du...” p. 17.

<sup>68</sup> Mveng, *Histoire du Cameroun...* p. 70.

<sup>69</sup> *Ibid.*

<b>1910</b>	19.923	25.580	45.503
<b>1911</b>	21.250	29.317	50.567
<b>1912</b>	23.336	34.241	57.577
<b>1913</b>	36.000	43.000	79.000

**Source :** CC : Le commerce extérieur du Kamerun allemand sur l'exportation et l'importation 1903-1913 (récapitulatif), 30 Juin 1913.

Une analyse de ce tableau montre d'une manière générale entre 1903 et 1913 que, l'activité commerciale au Cameroun Allemand est en nette progression. Les années 1903- 1904 n'étant pas très importantes à cause de l'insuffisance des moyens de communication. À partir de 1907, les importations et les exportations atteignent la barre de 15.000, avec 17.297 mark/or pour les importations et 15.891 mark/or pour les exportations. Entre 1912 et 1913, le trafic commercial atteint la base record de 34.241 et 43.000 de mark/or pour 23.336 et 36.000 de mark/or. Ceci avec un total commercial de 79.000 de mark/or. De ce fait, un constat général peut être fait : la balance commerciale du Cameroun Allemand est constamment déficitaire. Entre 1903 et 1913, les importations sont supérieures aux exportations ceci est due au fait du cout énorme des matériaux lourds nécessaires à l'équipement du territoire. De toutes les colonies Allemandes, le Cameroun était celle qui recevait la subvention la moins importante, elle était à 71.144.000<sup>70</sup> de marks. Le plus grand partenaire commercial du territoire était l'empire du Reich dont la participation commerciale représentait environ 79°/°des importations et exportations suivi de l'Angleterre qui représentait 10°/°, la France et des autres colonies qui avaient environs 5°/°<sup>71</sup>. Le tarif douanier était prélevé ad valorem sur la marchandise en 1913 une ordonnance du Gouverneur Ebermaer fixa ce tarif à 15°/° sur la valeur des tissus, 20°/° pour les articles de fer et 10°/° pour le reste<sup>72</sup>. Certaines marchandises comme le riz, l'alcool, les armes, la poudre et le sel étaient frappées d'une taxe spéciale prélevée sur les poids et les volumes, d'autres encore à l'exemple des engrais, de l'outillage agricole, des médicaments étaient tout simplement dispensés de taxes<sup>73</sup>.

<sup>70</sup> Etoga, *Sur les chemins...* p. 255.

<sup>71</sup> Essomo, "Contribution à l'histoire des douanes...", p. 20.

<sup>72</sup> Etoga, *Sur le chemin...*, p. 227.

<sup>73</sup> Essomo, "Contribution à l'histoire des douanes...", p. 21.

Au total, lorsque les Allemands portaient du Cameroun en 1916, ils n'avaient pas encore mis en place de véritables structures douanières. Les Français qui vont hériter du Cameroun vont engager une véritable politique douanière au Cameroun.

**c) Le phénomène douanier dans l'administration française et britannique : mise en place de l'activité commerciale et des structures douanières période 1916-1939.**

Le 16 février 1916, une coalition franco-britannique expulsait définitivement les Allemands du Cameroun<sup>74</sup>. Le 4 mars de la même année, l'accord Simon-Milner définit les zones d'influences respectives des deux pays et un décret du 7 avril 1916 fait du Général Aymeric le tout premier commissaire de la république Française au Cameroun. Pour continuer l'œuvre économique Allemande au Cameroun, le colonisateur français s'attachait d'abord à rétablir le réseau de communication détruit par la guerre, et aussi il s'active à multiplier l'activité commerciale, tout en mettant en place une véritable politique douanière. Ici, nous voyons beaucoup plus là "Œuvre française après le partage du territoire. La partie Anglaise œuvre beaucoup plus du côté du Nigeria voisin". C'est-à-dire le Northern et le Southern Cameroons<sup>75</sup>.

**d) La réorganisation et le développement du territoire douanier**

Les Français installés au Cameroun ont hérité des Allemands des infrastructures durables et favorable à la croissance économique ; du réseau de communication développées aux équipements sociopolitiques. On peut dire que les Allemands avaient préparés le terrain pour leur successeur. Mais alors, ceux-ci ont pris soin de mettre cet équipement hors d'usage. Pendant leur retrait après la défaite de Douala en 1914, les lignes de chemins de fer du Nord et du Centre furent simplement endommagées, les ponts détruits à l'explosif ne permettaient plus la circulation des trains<sup>76</sup>. Le matériel roulant lui-même (locomotive, wagons) fut rendu inutilisable : certaines pièces indispensable comme les robinetteries, les bielles et les boites à graisse<sup>77</sup> avaient été démontées à dessein. Le réseau de téléphonie sans fil (TSF) était aussi saboté, les appareils et les lignes avaient été rendue inutilisables.

---

<sup>74</sup> Tsuanyo, *L'institution douanière au Cameroun...*, p. 59.

<sup>75</sup> Mveng, *Histoire du Cameroun...*, p. 168.

<sup>76</sup> Essomo, "Contribution à l'histoire des douanes...", p. 21.

<sup>77</sup> *Ibid.*

L'effort Français dès 1916 consistait à rétablir les voies de communications et même de les prolonger. Le pont de Bomono long de 10Km qui avait été détruit lors des affrontements qui était sur la ligne de chemin de fer du centre fut rétabli à la fin de mars de la même année. Tout le réseau ferroviaire fut prospecté et amélioré kilomètres par kilomètres<sup>78</sup>. Le matériel roulant qui avait été endommagé fut remplacé par des machines et des wagons neufs, une commande de pièces de rechange avait été entrepris en Europe et de locomotives neuves furent achetées. Le chemin de fer du centre avait été réhabilité et en 1917, tout le réseau ferroviaire tait rouverte à la circulation. Des travaux de prolongement furent entrepris dès 1921 et la ligne du centre prolongée jusqu'à Yaoundé sur une distance de 173Km. Malgré de nombreuses difficultés liées au relief, cette voie était rouverte à la circulation en 1927.

Le réseau routier fut aussi restructuré, dès 1920, on assista à l'ouverture de la route praticable Edéa-Yaoundé. En 1923, l'axe Kribi-Yaoundé-Bafia est réalisé avec une longueur de 350Km, avec un embranchement à Ebolawa. D'une manière générale, entre 1920 et 1925, la France avait ajoutée 900Km au réseau routier existant déjà au Cameroun. Le caoutchouc pouvait déjà passer de l'Est à la cote sur la distance de 650Km sans recours au partage humain pour ce qui est l'équipement portuaire, moteur du développement douanier, les français dès 1914 avaient pris le soin de les réaménager<sup>79</sup>. Les Allemands en quittant Douala avaient coulé près de deux cent navires commerciaux au niveau du quai ceci pour empêcher le débarquement des groupes alliés<sup>80</sup>.

Dès 1922, les travaux de dragage, de chalandage, et de balisage sont entrepris ; en 1929, le port de Douala possède déjà un quai en eau profonde de 561 mètres, des terres pleines et de deux grands magasins, et de plusieurs grues. Il pouvait désormais être le lieu d'une activité commerciale intense. Entre 1920 et 1929, on note une reprise d'activités commerciales au niveau du port. Le nombre de navires commerciaux embarquant ou débarquant est en pleine croissance. En 1920, il était de 130 navire, en 1929, ce chiffre avait quadruplé, passant ainsi à 414 navires<sup>81</sup>. Le tonnage embarqué et débarqué était aussi en nette augmentation l'activité commerciale qui n'était pas très dense promettait encore d'être plus intense. Le tableau ci-dessous présente une esquisse de l'évolution de l'activité portuaire entre 1920-1929.

---

<sup>78</sup> Tsuanyo, *L'institution douanière...* p. 80.

<sup>79</sup> Essomo, "Contribution à l'histoire des douanes...", p. 22.

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> Etoga, *Sur le chemin de...*, p. 460.

**Tableau 3: L'évolution de l'activité portuaire entre 1920-1929.**

Années	Navires	Tonnage débarqué	Tonnage embarqué	Total tonnage
1920	<b>130</b>	<b>15.231</b>	<b>45.000</b>	<b>60.231</b>
1921	<b>178</b>	<b>14.210</b>	<b>29.903</b>	<b>38.113</b>
1922	<b>192</b>	<b>18.028</b>	<b>31.910</b>	<b>49.948</b>
1923	<b>194</b>	<b>27.000</b>	<b>68.000</b>	<b>95.000</b>
1924	<b>266</b>	<b>41.000</b>	<b>81.000</b>	<b>122.000</b>
1925	<b>235</b>	<b>48.250</b>	<b>86.090</b>	<b>134.340</b>
1926	<b>249</b>	<b>56.420</b>	<b>81.200</b>	<b>137.620</b>
1927	<b>301</b>	<b>52.261</b>	<b>90.165</b>	<b>142.426</b>
1928	<b>378</b>	<b>48.687</b>	<b>95.322</b>	<b>144.009</b>
1929	<b>414</b>	<b>57.393</b>	<b>109.764</b>	<b>167.157</b>

**Source** : Etoga, Sur les chemins du développement, p. 461.

On peut donc déduire au vu de ce tableau que, l'activité portuaire a considérablement augmenté dès 1920 et 1929. De 130 navires en 1920, on a 414 navires qui fréquentaient le port de Douala en 1929. Aussi, le tonnage des marchandises est aussi en nette augmentation. L'évolution de l'activité portuaire prévoyait déjà une intense activité commerciale dans le Cameroun sous mandat français.

#### **e) La transformation du commerce (douane) extérieur à la période française (1922-1933)**

Dès la prise de Douala en 1914, la coalition franco-britannique organisa un service pour assurer la continuité du trafic commercial même pendant la guerre. Entre 1914 et 1920 ce trafic était quasiment nul. La destination Camerounaise avait été progressivement abandonnée. Mais dès

1922, on avait de nouveau enregistré des chiffres appréciables dans les importations et les exportations. Étant donné que l'activité douanière est étroitement liée à l'évolution du commerce extérieur, un responsable des services des douanes avait été désigné en la personne de de M. Chevènement<sup>82</sup>. Ainsi, en 1922, les importations du territoire sont estimées à 33.428.000F, ce chiffre va augmenter de manière perceptible en 1928 pour atteindre la barre de 205.721.000F. On note la même progression de la cote des exportations de 23.853.000F ; en 1922, on avoisine de 155.655.000F en 1928<sup>83</sup> c'est-à-dire que la restructuration opérée dans les domaines portuaires et ferroviaires avait finis par porter des fruits. Mais alors la crise économique qui secoue le monde en 1929 va atteindre le Cameroun en 1931 et son commerce va pleinement souffrir de cette récession<sup>84</sup>. Les importations tombent à 30339 tonnes pour une valeur de 104.368.000F ; les exportations vont aussi légèrement tombées à 89.446 tonnes pour une valeur de 82.181.000F. Les années 1932, 1933 et 1934 sont particulièrement rudes, car la moyenne est estimée à 29.000 tonnes avec une valeur de 60.000.000F par an<sup>85</sup>.

L'année 1935 caractérisée par la reprise commerciale, en 1937 on enregistre un total commercial de 521.276.000F avec 263.307.000F pour les exportations et 257.969.000F pour les importations : là il s'agit d'un chiffre qui n'avait jamais été atteint auparavant dans l'histoire du commerce extérieur du Cameroun<sup>86</sup>. Cette évolution est surtout due aux efforts entrepris dans le domaine de l'agriculture, l'élevage, de l'exploitation forestière et surtout la désertification des produits d'exportation. Les principaux produits exportés sont : le cacao, la banane, l'arachide, l'huile de palme, animaux, le bois. En retour, ils importent les produits vestimentaires : matériaux de constructions de biens et équipements. Le tableau ci-dessous nous présente un aperçu général sur l'évolution du commerce extérieur du Cameroun entre 1922 et 1939<sup>87</sup>.

---

<sup>82</sup> Essomo, "Contribution à l'histoire...", p. 24

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> Tsuanyo, *L'institution douanière au Cameroun...*, p. 90.

<sup>86</sup> Etoga, *Sur le chemin de...*, p. 489.

<sup>87</sup> *Ibid.*

**Tableau 4: Évolution du commerce extérieur du Cameroun (1922-1939)**

Années	Importations		Exportations	
	Quantité en tonnes	Valeurs en francs	Quantités en tonnes	Valeurs en francs
1922	14.601	33.428.000	38.801	23.853.000
1923	19.792	54.431.000	48.157	41.662.000
1924	24.642	73.993.000	63.016	66.147.000
1925	31.725	126.086.000	88.937	112.117.000
1926	40.210	191.969.000	88.969	154.314.000
1927	47.477	195.425.000	96.658	160.246.000
1928	45.125	205.721.000	97.847	155.655.000
1929	49.473	193.618.000	117.041	163.724.000
1930	54.999	172.852.000	112.971	136.793.000
1931	30.339	104.368.000	89.426	82.181.000
1932	31.223	72.593.000	106.638	83.912.000
1933	27.979	73.363.000	105.579	77.562.000
1934	31.048	58.713.000	124.037	72.562.000
1935	42.025	88.621.000	126.043	97.997.000
1936	47.751	126.366.000	150.240	168.311.000
1937	69.023	257.969.000	178.845	263.307.000
1938	58.777	215.112.000	164.177	251.959.000
1939	60.353	239.404.000	144.269	243.181.000

Source : Essomo, *Contribution à l'histoire des douanes...* p. 25.

Ensuite, nous relevons les principaux partenaires économiques de cette époque qui sont : la Grande-Bretagne avec en moyenne 85.000.000F de participation commerciale par an, la France vient au second rang avec 81.000.000F suivis de l'Allemagne avec 41.000.000F<sup>88</sup>. C'est ainsi que

<sup>88</sup> Etoga, *Sur les chemins du...* p. 488.

F. E. Etoga nous présente simplement le partenaire commercial du Cameroun grâce au tableau qui suit.

**Tableau 5: Les partenaires commerciaux du Cameroun français entre 1922 à 1940.**

Pays fournisseurs	Pays clients
France	France
Colonies Françaises	Colonies Française (AEF, AOF)
Grande-Bretagne	Grande-Bretagne
Allemagne	Allemagne
Belgique	Belgique
Pays-Bas	Pays-Bas
USA	USA
Italie	Italie
Nigeria	
Colonies Anglaises	
Japon	

**Source** : Etoga, Sur les Chemins...pp 489-490.

L'activité commerciale va ainsi diminuer dans les années 1939 et 1945. Un accord conclu entre la France libre et la Grande-Bretagne permettait à celle-ci de racheter toute la production du territoire pendant la période de conflits. Bien avant, un arrêté fixait les conditions d'importations et d'exportations dans les territoires Français<sup>89</sup>. Ainsi, vue cette évolution du commerce extérieur du Cameroun, quel est donc l'organisation et le fonctionnement de la douane avant l'indépendance ?

## **II- L'ORGANISATION LA DOUANE CAMEROUNAISE APRÈS LES INDÉPENDANCES**

La première véritable structure douanière Camerounaise est l'œuvre de l'administration Française mandataire. Calquée sur le model douanier français métropolitain, l'administration locale avait pour rôle majeur de recouvrir les fonds nécessaires au développement du territoire

<sup>89</sup> Etoga, *Sur le chemin de...*, p. 489.

conformément aux exigences de la conférence de Versailles et de la tutelle. Comme toutes les structures douanières du monde, la douane Camerounaise présente une structure pyramidale ; constituée des services centraux avec au sommet une direction générale et des services externes donc le secteur des douanes de l'Adamaoua avec à la base des postes qui sont les plus petites unités douanières. Le personnel mixte constitué de hauts cadres et d'une grande majorité d'agents locaux qui assurent des tâches subalternes<sup>90</sup>.

## **1. Organisation de l'administration des douanes au Cameroun et dans l'Adamaoua (1960-1985)**

La première véritable administration des douanes camerounaise après les indépendances s'articule autour des services centraux et externes dont les attributions, l'organisation et la réglementation sont définies dans les décrets N° 82/476 du 13 Octobre 1960<sup>91</sup>, du décret N° 91/498 du 18 Décembre 1961<sup>92</sup>, fixant de manière définitive l'organisation et les attributions du service des douanes au Cameroun.

### **a) LES SERVICES CENTRAUX**

La Direction Générale des Douanes, placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté de deux Adjoints, et des chargés d'études constitue le point focal même des services centraux. Elle comprend plusieurs services centraux.

#### **- L'Inspection des services**

Elle est chargée du contrôle général des services de la Direction générale des Douanes. Elle est composée d'Inspecteurs et d'officiers de services et d'Inspecteurs et Officiers de services assistants.

#### **- La sous-Direction de la et de la Contentieuse législation**

Elle est chargée de la mise en œuvre de la législation et de la réglementation douanière, de la mise à jour du tarif et de la valeur et de leur interprétation, de la poursuite et de la répression des infractions douanières et enfin du suivi des affaires portées devant les instances judiciaires.

#### **- La sous-Direction des investissements et des régimes fiscaux**

---

<sup>90</sup> Tsuanyo, *L'institution douanière au Cameroun...*, p. 144.

<sup>91</sup> A.D.D. 13/82, au sujet de l'organisation des douanes, décret octobre 1960.

<sup>92</sup> A.D.D. 91/498, organisation des douanes camerounaise, décret décembre 1961.

Elle est chargée de :

- la tenue du fichier des entreprises agréées aux différents régimes fiscaux privilégiés ;
- L'étude de toutes les questions relatives au Code des investissements, à la taxe unique, à la taxe intérieure à la production ;
- L'application de la réglementation afférente aux régimes suspensifs ;
- L'instruction des dossiers relatifs à l'application des traités instituant les unions douanières et économiques régionales et sous-régionales.
- La Sous-Direction de l'Informatique et des Statistiques

Elle est chargée :

- Des études d'organisation et des méthodes ;
- Du suivi des structures et des procédures douanières ;
- De la surveillance des résultats et de l'élaboration du tableau de bord interne de la Direction des Douanes ;
- Du suivi de la productivité des services centraux et extérieurs ;
- De l'exploitation et de la maintenance des applications informatiques de la Direction des Douanes en liaison avec la division informatique ;
- De la centralisation des données statistiques sur le commerce extérieur.
- La Sous-Direction des Ressources Humaines et des Affaires Générales

Elle remplit deux fonctions essentielles :

- La gestion du personnel, du matériel et des crédits ;
- La formation professionnelle et des stages.
- La Brigade Nationale des Enquêtes et des Recherches

Elle a pour objectif l'orientation et la coordination de l'activité de l'ensemble des services en matière de lutte contre la fraude douanière ; l'exercice de toutes les missions de contrôle externe et de vérification des écritures ; le contrôle douanier des entreprises agréées aux régimes du Code des investissements et de celles bénéficiant des régimes fiscaux<sup>93</sup> privilégiés. Elle est composée des Inspecteurs et des officiers vérificateurs.

- Le Bureau de Liaison et du Courrier

---

<sup>93</sup> A.D.D, octobre 1960, p. 18.

Dans l'ensemble, la Direction des Douanes est soutenue dans son fonctionnement par les services centraux chargée :

- De l'application de la réglementation douanière en matière d'importation et d'exportation, des régimes économiques particuliers, du commerce extérieur et d'échange, des restrictions en prohibitions d'entrée et de sortie et de la répression de la fraude, et propose des mesures tendant à adapter ces textes aux exigences de l'évolution économique ;
- De la détermination des recettes de l'État et de la liquidation ;
- De l'application de la législation douanière sur les entreprises agréées à l'un des régimes du Code des investissements ou à tout autre régime particulier ;
- De la surveillance des frontières terrestres, maritimes, des gares et des aéroports ;
- De l'établissement des statistiques du commerce extérieur.

Ces Décrets, sont d'application encore partielle, précise les taches de chaque service. La réalisation de ces taches n'est possible que par l'apport incontesté des services extérieurs qui sont plus proches des administrés. Ces services extérieurs fonctionnent sous la coordination d'un chef de secteur.

#### **b) Les services externes de la douane en général**

Les services extérieurs de la Direction des Douanes comprennent sur le plan général :

- Le secteur des douanes
- Le bureau principal des douanes
- Le bureau secondaire des douanes
- La brigade des douanes
- Le poste des douanes.
- Le secteur des douanes

Les limites territoriales du secteur coïncident généralement avec celles des régions. À cet égard dix (10) secteurs de douanes couvrent l'étendue du territoire douanier national. En dehors du secteur du Sud et du Sud-Ouest qui ont leurs sièges respectivement à Kribi et à Limbe, tous les secteurs ont leurs sièges au chef-lieu de la région<sup>94</sup>.

---

<sup>94</sup> ADD. Décret du 07 Aout 1983, p. 4.

Placé sous l'autorité d'un chef de secteur, éventuellement assisté de deux adjoints, le secteur des douanes est chargé dans le ressort de sa circonscription :

- Du suivi de l'application de la réglementation douanière ;
- Du contrôle et de la coordination des services douaniers à l'intérieur de la région ;
- Du règlement des litiges de sa compétence.

Les chefs de secteurs des douanes et leurs adjoints ont rang et prérogatives de Sous-Directeur et de Chef de Service de l'Administration centrale<sup>95</sup>. Les chefs de secteurs sur un plan général assurent la liaison avec les différentes autorités régionales et rendent régulièrement compte au Directeur des Douanes du fonctionnement de l'ensemble des services des douanes de son secteur.

**- Le Bureau Principal des douanes**

Placé sous l'autorité d'un chef de bureau, et assisté d'un adjoint, ayant respectivement un rang de Sous-Directeur et de Chef de Service de l'Administration Centrale, elle comprend trois (03) services :

Le service de l'enregistrement et de l'apurassions, le service de la vérification et de la liquidation et le service de la recette, du dépôt et du contentieux<sup>96</sup>.

Le service de l'enregistrement et de l'apurassions est chargé :

- De l'enregistrement des manifestes et des déclarations ;
- De l'établissement des statistiques de la navigation maritime ;
- De l'épurassions des licences et des manifestes ;
- De la délivrance des certificats d'origines et de la tenue des archives ;
- De la tenue des sommiers d'entrepôts et de la suite des acquis.

Le service de vérification et de la liquidation est chargé :

- De la visite des marchandises et du contrôle des voyageurs ;
- De la tenue d'un fichier de la valeur et de la tenue des registres de la liquidation.

---

<sup>95</sup> A.D.D, arrêté du 18 décembre 1982, p.5.

Le service des recettes, du dépôt et du contentieux est chargé :

- De la tenue du livre-journal de la caisse ;
- Du suivi des affaires contentieuses et de la poursuite du recouvrement des pénalités ;
- De la garde des marchandises saisies, de la tenue des comptes des marchandises mises en dépôt de douane et de la vente aux enchères des marchandises saisies, abandonnées ou non dédouanées.

#### **- Le Bureau Secondaire des douanes**

Placé sous l'autorité d'un Chef de Bureau et assisté d'un adjoint, ayant rang de Sous-Directeur, le chef de bureau a pour rôle de faciliter les échanges transfrontalier de l'administration avec les autorités de la ville, met à la disposition du trésor les recettes fiscales pour le bon fonctionnement unités administratives au niveau départemental<sup>97</sup>.

#### **- Les Brigades des douanes**

Elle a une pantière très réduite par rapport à celle de la Subdivision Active des Douanes. Généralement, un adjudant principal ou un adjudant est placé à la tête d'une brigade des douanes. Il est chargé des missions délicates propres à la brigade sur le terrain ou de de la conduite d'une brigade mobile. En outre, il veille au respect scrupuleux des consignes et des prescriptions indispensables à la rédaction correcte des procès-verbaux de saisie. Pour ses actions, il a sous ses ordres des brigadiers et des préposés de douanes. Il les cote sur le terrain et supervise l'exécution de leurs taches par des visites physiques sur le terrain et par un contrôle systématique des registres de rapport de service<sup>98</sup>. Il rend compte régulièrement au Chef de la SAD de l'accomplissement des tâches et l'informe des difficultés rencontrées dans la brigade.

#### **- Le poste des douanes**

Les adjudants ou les brigadiers sont placés à la tête des postes de douanes, d'une manière générale. Le chef de poste organise tous les services de son poste et règle tous les incidents qui peuvent subvenir sous réserve d'en référer à son chef hiérarchique. Dans le même ordre d'idées, il se renseigne sur l'activité de la fraude douanière sur son poste, détermine l'étendue des secteurs de

---

<sup>97</sup> M. Zing Ateba, 43 ans environ, Chef de Bureau de Tignère, entretien du 1<sup>er</sup> décembre 2020, au bureau des douanes de Tignère, département du faro et Deo.

<sup>98</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle du service des brigadiers au Cameroun", mémoire, ENAM, 1993, p.13.

surveillance et varie le champ d'action d'escouade<sup>99</sup> selon les renseignements reçus sur la fraude douanière.

En effet, l'organisation générale du service des douanes est hiérarchisée de type paramilitaire. Les ordres sont descendants et les subordonnés ne peuvent faire que des propositions à leurs supérieurs hiérarchiques qui ont le pouvoir d'appréciation. Cette organisation s'appuie sur des supports humains, matériels et juridiques pour son fonctionnement.

## **2. Fonctionnement du secteur des douanes de l'Adamaoua**

Une fois l'organisation des douanes connue et mise en place, nous allons voir dans cette partie les différents droits de taxes recouverts par le service, la procédure de dédouanement et la lutte contre la fraude douanière.

### **a) Les droits et taxes du service douanier dans l'Adamaoua**

Les droits et taxes sont contrôlés par le bureau du tarif et du service général. Ce bureau qui élabore la politique tarifaire du service du travail en étroite collaboration avec la Direction des Douanes. Les différents droits et taxes perçus par le service ont été élaborés par le ministère des Finances qui est ici le ministère de tutelle de la DGD<sup>100</sup>.

En effet, pendant la période de mandat et tutelle, le Cameroun n'avait aucun droit et taxe particulière ceci à cause de la politique de la porte ouverte instituée par la S.D.N. et l'O.N.U. Mais à partir de 1961, les autorités camerounaises mettent en place un système où les différents partenaires du Cameroun sont amenés à s'acquitter des droits et taxes douanières. Cette mesure qui est mise en place en 1964 est renforcée en 1995 par une réforme fiscal-douanière<sup>101</sup>. On distingue ainsi les droits et taxes budgétaires et non budgétaires.

#### **- Les droits et taxes budgétaires**

Ils concernent les droits et taxes propres au service des douanes, ils sont perçus suivant l'origine des marchandises dans un régime non préférentiel. À l'importation on a :

---

<sup>99</sup> Subdivision d'une section ou de peloton sous les ordres d'un caporal ou d'un brigadier.

<sup>100</sup> A.D.G.D. « Pour les droits et taxes en douanes », arrêté 2008, p. 5.

<sup>101</sup> Revue des douanes camerounaises, 1<sup>ère</sup> édition, p. 7.

- **Le droit d'entrée**

C'est un droit à caractère fiscal qui frappe toutes les marchandises et produits entrant dans le territoire quel que soit leur origine et leurs provenances. Leurs valeurs est fixées ad valorem ou de façon spécifique<sup>102</sup>. Il est difficile d'établir le taux exact du tarif des droits d'entrée car ce tarif varie suivant les fluctuations enregistrées au niveau du marché mondial<sup>103</sup>. Ce droit ne peut faire l'objet d'aucune négociation entre l'opérateur et le service.

- **Le droit de douane proprement dit. (DD)**

Prélevé à l'entrée ou à la sortie des marchandises, il s'agit d'un taux perçu *ad valorem* sur la valeur du produit. Contrairement au droit d'entrée, le droit de douane est négociable il est soumis à une réduction allant de 20 à 50°/° suivant le tonnage de la marchandise à dédouaner. Il est aussi perçu sur la base spécifique comme valeur mercuriale<sup>104</sup>.

- **La taxe sur le chiffre d'affaire (TCA)**

C'est une taxe à caractère fiscal qui frappe toutes les marchandises entrant dans le port quelque soient leurs origines. Elle est mise en place par l'acte 13/65 de l'article 241 du code des douanes de l'UDEAC du 29 Avril 1992, mais entre en vigueur le 21 juin 1993 son taux est fixé à 10°/° ad valorem. Certains produits sont exemptés de la TCA au niveau des douanes, il s'agit des produits destinés aux services administratifs du territoire, les produits destinés à l'armée, à la gendarmerie, les services de santé, les services de l'enseignement et les organismes internationaux installés dans le territoire<sup>105</sup>.

Il existe des droits et taxes complémentaires dont les tarifs sont définis suivant la nomenclature<sup>106</sup> fixée par les services des douanes en conformité avec le code douanier.

---

<sup>102</sup> Il s'agit du monde de tarification en douane. Lorsqu'une marchandise est taxée ad valorem on prélève un pourcentage sur sa valeur. Ce pourcentage qui varie selon les trimestres est majoré d'autres taxes. Lorsqu'une marchandise est taxée sur la base spécifique, on prend en compte son poids, sa valeur et son volume. Ce mode de tarif s'effectue surtout sur des marchandises prohibées ou contingentes comme des hydrocarbures.

<sup>103</sup> A.D.D, pour les droits et taxes douanières, arrêté 2008, p. 6.

<sup>104</sup> R. Gwanyalla, "La réforme fiscal douanière", Revue des Douanes Camerounaises, Numéro spécial première édition 1995, p. 17.

<sup>105</sup> R. Gwanyalla, "La réforme fiscal douanière", Revue des Douanes Camerounaises, Numéro spécial première édition 1995, p. 18.

<sup>106</sup> Liste alphabétique ou suivant la valeur établie par le service de douane qui donne les tarifs des droits et taxe des produits par catégorie.

À l'exploitation, on a surtout le droit de sortie qui est un droit fiscal prélevé sur toutes les marchandises sortant du territoire. Ce droit fait son apparition en 1947. Les produits étaient admis en franchise des droits de sortie<sup>107</sup> ceci pour favoriser l'activité commerciale extérieur. Ainsi par exemple, le droit d<sup>108</sup>e sorti des produits de première nécessité est fixé à 5°/° ad valorem avec un TCA fixé à 2°/°, le droit de sorti des matières premières et équipements industriels est fixé à 10°/° ad valorem, avec un TCA fixé à 2°/°. Le tableau ci-dessous illustre clairement les droits des sorties telles que fixé en 1994.

**Tableau 6: Catégorisation des marchandises**

Catégorie	Nature des produits	Exemple	Taux
I	Produits première nécessité	- Médicaments - produits agricoles - livres et journaux - appareils médicaux	5°/°
II	Matières premières et Équipements industriels	-chlorure d'Ethylène - produits chimiques -machines industrielles - camions de plus de 20 tonnes	10°/°
III	Produits intermédiaires	-parties d'appareils de De montage -tissus	20°/°
IV	Produits de consommation courante	-tous les autres produits	30°/°

**Source** : Archives de la Direction Générale des Douanes.

Il faut remarquer que ce sont des produits reconnus comme tels par le Comité Direction de l'UDEAC, et visent principalement les secteurs suivants : La santé (médicaments, parapharmacie, machines, appareils et instruments médico – chirurgicaux).

L'agriculture : engrais, fongicides, herbicides, désinfectants ; chaux ; insecticides (il s'agit ici d'insecticides présentés en emballages de plus d'un kg).

L'édition : Livres scolaires, papier journal, dictionnaires et encyclopédies etc...

<sup>107</sup> Libre à la sortie.

<sup>108</sup> Gwanyalla, « La reforme fiscal douanière... », p. 18.

Les biens de 1<sup>ère</sup> nécessité sont classés en catégorie I dont le taux du TEC est de 5°/°.

Les taxes et les droits non budgétaires concernent : les droits et taxes que le service des douanes perçoit à l'entrée et sortie des marchandises d'autres services, administration ou municipalité.

La taxe de débarquement est perçue pour le compte des quais de Tignère, Khontsa, Méiganga et concerne surtout les débarquements des vins, produits légers du pétrole, les produits de consommation.

- Le droit de magasinage et de stationnement des navires est perçu pour la Direction des Ports. Il comprend la taxe de manutention fixée à 1000F/tonne, ainsi que le droit de mouillage payé à 10000F/jours<sup>109</sup>

- La taxe municipale instaurée en 1947, cette taxe est perçue au profit des municipalités de toutes les régions du Cameroun et renforcée en 1993<sup>110</sup>. Son taux varie selon les catégories de produits légers du pétrole fixée à 300F/100Kg, la série 2 concerne les vins, le tarif est fixé 100F/100L.

- La taxe phytosanitaire et la taxe sur la circulation des viandes ont été fixés en 1952, ces taxes frappent les expéditions des viandes bovines, ovines, capucines et porcines, viandes congelées. Ces taux sont perçus par le compte des services vétérinaires et en sont exempts. C'est après avoir identifié ces différents droits et taxes qu'on peut engager une procédure de dédouanement.

#### **b) La procédure de dédouanement.**

Le dédouanement s'effectue dans tous les secteurs douaniers du Cameroun, mais son ampleur est immense dans des ports. Toute marchandise entrant ou sortant du territoire doit faire l'objet d'un dédouanement, la procédure ne diffère pas à l'importation ou à l'exportation mais, elle est rigoureuse à l'importation. Cette procédure comprend quatre principales phases dont l'élaboration justifie l'importance de la marchandise.

---

<sup>109</sup> Revue des Douanes Camerounaises, p. 22.

<sup>110</sup> Annuaire DD, 1993, p. 17.

### - **La déclaration en détail**

Elle est définie comme étant l'acte juridique par lequel le déclarant <sup>111</sup>désigne le régime douanier assigné aux marchandises comme l'affirme J.C Renou « la déclaration est obligatoire et écrite même si la marchandise est exemptée des droits et taxes »<sup>112</sup> généralement, la déclaration en détail commence avant même que le bateau n'accoste au niveau du port. Dans le territoire Camerounais, la déclaration commence dès lors que le bateau avait complètement abordé ici, le capitaine est tenu de présenter son livre de bord ainsi que l'inventaire du bateau, il s'agit là de la phase préliminaire de la déclaration. La phase propre débute lorsque la section de navigation de la Direction enregistre le manifeste des marchandises déposées par le déclarant. À l'importation, le manifeste s'appelle " D3" et à l'exportation "D6", il comporte les informations suivantes : le nom et l'adresse du déclarant, le mode de transport utilisé, nom et adresse du destinataire, pays d'origine et de provenance, poids, valeur et espèce de la marchandise, nature, marque et numéro du colis<sup>113</sup>. Il faut noter que la déclaration en détail prend en compte tous les types de marchandises quelques soient leurs espèces et importances. L'administration ne pouvant pas se suffire d'une simple déclaration, celle-ci s'accompagne toujours des factures, des feuilles de transports, de la licence d'import ou d'export, des certificats phytosanitaires et des diverses autres autorisations. Après que ces documents aient été apurés et enregistrés au service du tarif, de la Direction des Douanes ou dans les services compétents des secteurs, on peut passer à la phase de vérification.

### - **La vérification**

C'est l'opération essentielle du dédouanement, après avoir jugé la déclaration D3 recevable on procède maintenant à sa vérification. Cette phase comporte deux volets, on a d'abord la vérification sur document qui consiste à rapprocher et à étudier les énonciations portées sur la D3 et les différentes pièces l'accompagnant<sup>114</sup>. Ce contrôle préliminaire a pour but d'assurer la régularité ou non des déclarations. Si aucune irrégularité n'est constatée, on peut déjà assurer un déclarant un « bon admis conforme » qui lui est remis après vérification des marchandises ; par contre, si une irrégularité est soulevée par l'Inspecteur Vérificateur ou le contrôleur, on le note au procès-verbal et on continue néanmoins la vérification. L'irrégularité pouvant être éclaircie après

---

<sup>111</sup> « Le Guide Fiscal Douanier du Cameroun », 1984, p.61.

<sup>112</sup> Essomo, "Contribution à l'histoire des douanes...", p. 57.

<sup>113</sup> Entretien avec Tchapa Tchouawou, 67 ans, Inspecteur des Douanes à la retraite, le 27 mai 2021 à Douala.

<sup>114</sup> Essomo, "Contribution à l'histoire des douanes...", p.70.

la vérification proprement dite. La vérification des marchandises prolonge celle des documents. Elle vise aussi à établir la régularité des éléments énoncés dans déclaration. Elle s'effectue dans l'enceinte du bureau (hangars, magasins, quais) en présence du déclarant qui procède lui-même à l'ouverture, la fermeture des colis. Lorsque la marchandise est connue conforme, le préposé effectue le pesage, on calcule la valeur des droits et taxes et le bon admis conforme est définitivement délivré<sup>115</sup>. Mais lorsqu'après vérification des marchandises, une fausse déclaration est constatée<sup>116</sup>. On a un cas de discordance entre les énonciations de la déclaration et la marchandise présentée au dédouanement, ceci donne lieu à une suite contentieuse<sup>117</sup>. Cette situation peut être résolue par arrangement transactionnel lorsque le déclarant reconnaît son erreur ou encore l'action est portée devant les tribunaux compétents ou encore les organismes de la Direction Générale des Douanes. Quant à la marchandise déclarée conforme, le déclarant peut passer à l'étape suivante qui est le paiement des droits et taxes.

#### - **Le paiement des droits et taxes**

Il est établi au bureau de la comptabilité qui calcule l'ensemble des droits dus à un enlèvement. Au niveau du bureau central, le paiement s'effectue auprès d'un agent du service du trésor affecté au service des douanes ; ceci après délivrance d'un bulletin de liquidation établi par la comptabilité au déclarant<sup>118</sup>. On identifie trois modes de paiement suivant l'importance du dédouanement :

Le paiement numéraire qui s'effectue dans les bureaux secondaires et il concerne les opérations de moindre importance au moyen des billets de banque et des pièces de monnaies. Ce mode de paiement est surtout utilisé par des voyageurs lors du dédouanement des colis postaux.

Le paiement par mandats- poste et chèques postaux dans les perceptions de moyennes envergure.

Enfin, le paiement en chèque bancaire concerne surtout les perceptions de grandes envergure s'effectuant au bureau central du trésor du secteur de la région concernée ceci pour

---

<sup>115</sup> Essomo, "Contribution à l'histoire des douanes...", p.70.

<sup>116</sup> La fausse déclaration peut être une falsification du pays d'origine, une fausse indication de l'espèce, une valeur minorée ou encore de fausse licence d'import/ export.

<sup>117</sup> Entretien avec Tchapa, 65 ans environ, Inspecteur des Douanes à la retraite, Douala, 27 mai 2021.

<sup>118</sup> Entretien avec Tchapa, inspecteur des douanes...

éviter la manipulation et le transport des fonds qui constituent d'énormes risques (vols, pertes, mauvais décompte). Notons que le paiement qui se fait "comptant" est parfois effectué par crédit. On parle alors de crédit "d'enlèvement et crédit de droits"<sup>119</sup>, le déclarant a une période de 03 à 04 mois pour venir payer ses droits et taxes ; il peut néanmoins retirer sa marchandise. Le paiement des droits et taxes est confirmé par la délivrance d'un reçu de paiement qui va servir à l'enlèvement de la marchandise.

#### **- L'enlèvement**

C'est la dernière phase du dédouanement. Lorsque l'Inspecteur ou le Contrôleur constate que les droits ont été effectivement payés, ou le trésorier a accordé le crédit d'enlèvement, il délivre un "bon à enlever" avec lequel le déclarant va pouvoir disposer de sa marchandise. À ce niveau, les opérations de douane sont théoriquement terminées mais, le service actif peut décider d'effectuer un dernier contrôle à l'issue duquel il déclare avoir vu sortir ou embarquer la marchandise. L'enlèvement est alors terminé, les différents services de la comptabilité et du tarif transfèrent leurs données au service des statistiques pour l'établissement des documents officiels nécessaires au commerce extérieur<sup>120</sup>.

#### **c) Les zones d'interventions de la douane au Cameroun**

Afin d'exercer les missions confiées par le législateur à l'administration des douanes, et de rechercher la fraude fiscale douanière, les agents des douanes sont autorisés à procéder à la visite des marchandises, des moyens de transports et des personnes, sur la base de l'article 54<sup>121</sup> du code des douanes. Ces contrôles sont effectués dans le respect des instructions élaborées par l'administration des douanes en vue de garantir le respect des personnes et des règles applicables en matière de confidentialité.

#### **d) Le champ d'action du service douanier**

Ce pouvoir général de visite peut s'exercer sur l'ensemble du territoire douanier national dans les conditions fixées par le présent code. Constituée d'une zone de surveillance spéciale est

---

<sup>119</sup> G. Ndo. Essah, "Liquidation au bureau principal de Douala port", Mémoire d'Inspecteur de Douanes, ENAM, 1977, p. 9.

<sup>120</sup> Ndo, "Liquidation au bureau principal...", p. 11.

<sup>121</sup> A.D.D., « Code des douanes de la CEMAC », Douala. P. 32.

organisée le long des frontières terrestre et maritimes. Elle constitue le rayon des douanes. Le rayon des douanes comprend une zone maritime et une zone terrestre<sup>122</sup>.

La zone maritime est comprise entre le littoral et une limite extérieure située en mer à 12 milles marins mesurés à partir des lignes de base cette la mer territoriale.

Quant à la zone terrestre, elle s'étend sur la frontière maritime, entre le littoral et une ligne tracée à 60km en deçà du rivage de la mer et des rives des fleuves, rivières et canaux affluant à la mer, jusqu'au dernier bureau des douanes situées en amont, ainsi que dans un rayon de 60 km autour dudit bureau<sup>123</sup>.

En outre, lors du franchissement de la frontière et à l'intérieur d'une de rayon des douanes, les douaniers ont le droit de procéder au contrôle d'identités des personnes qu'ils contrôlent.

Ce droit ne se limite donc pas au franchissement des frontières ; il peut être mise en œuvre sur la voie publique et, d'une manière générale, dans tous les lieux où s'exerce normalement l'activité du service des douanes<sup>124</sup>.

Le douanier peut aussi intervenir dans les aéroports, des ports, dans les gars ferroviaires ; dans la frontière.

#### **e) Les éléments que contrôlent les agents des douanes**

Il s'agit principalement des marchandises et des bagages contenus dans le moyen de transport (particulier ou personnel) ou transportés par la personne (sans distinction quant à leur taille ou à leur utilisation à l'exception ; toutefois, des valises diplomatiques ou consulaires). À cette occasion, les agents des douanes sont, autorisé à fouiller le coffre des moyens de transports et à prendre connaissance des documents se trouvant dans les bagages et effets personnels de la personne contrôlée, dans les respects des dispositions applicables en matière de secret de correspondances<sup>125</sup>.

##### **- Les moyens de transports**

Le droit de visite des agents des douanes s'accompagne du pouvoir d'ordonner l'arrêt du moyen de transport. Les conducteurs de véhicules doivent se soumettre aux injonctions des agents

---

<sup>122</sup> Entretien avec Tchapa, 65 ans, Inspecteur des douanes à la retraite, Douala, 14 juin 2021.

<sup>123</sup> B. Tchindée, "Les échanges transfrontaliers dans la région de l'extrême-nord : réalités et perspectives cas de LIMANI", Mémoire d'Inspecteur des douanes, Enam, 1987, p. 62.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>125</sup> F. Kengne, "Différentes techniques de lutte contre la fraude dans le secteur des douanes de l'Adamaoua", Mémoire d'Inspecteur des douanes, Enam, 1995, p. 30.

des douanes qui peuvent, en cas de refus d'obtempérer<sup>126</sup> de la personne contrôlée, faire usage de tout moyen pour immobiliser le moyen de transport.

- **Les personnes**

Les agents des douanes sont autorisés à pratiquer des palpations de sécurité afin de s'assurer que la personne contrôlée ne possède pas d'objet susceptible de mettre en danger son intégrité physique ou sa vie, celle des agents des douanes ou des personnes circulantes dans l'environnement proche du contrôle<sup>127</sup>.

Nous pouvons donc constater au cours de cette étude que l'organisation et le fonctionnement du service est complexe. Du Directeur des Douanes au simple agent des douanes chacun remplit une fonction nécessaire dont le but final le recouvrement des droits et taxes nécessaires de développement du pays.

### **III- CARTOGRAPHIE DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA.**

Une fois présenté l'historique de la douane avant les indépendances et la période coloniale, passant par l'organisation, le recrutement et le fonctionnement de la douane au Cameroun. Nous allons présenter le secteur des douanes de l'Adamaoua. Nous allons voir dans cette partie, la création, l'organisation et les zones d'interventions du secteur des douanes de l'Adamaoua ; les types de flux de transfrontaliers dans le SDA et les obstacles au développement des échanges transfrontaliers licites du SDA.

---

<sup>126</sup> F. Kengne, "Différentes techniques de lutte contre la fraude dans le secteur des douanes...", p. 33.

<sup>127</sup> M. A. Ibouroi, "Le rôle du service des douanes dans le contrôle de sureté : le cas du Cameroun" Mémoire d'Inspecteur des douanes, Enam, p. 26.

Carte 1 : Carte administrative du secteur des douanes de l'Adamaoua



Source : Google image, Consulté le 18 juillet 2022.

## 1. Création, Organisation et zone d'intervention du secteur des douanes de l'Adamaoua.

### a) Création du secteur des douanes de l'Adamaoua.

La région de l'Adamaoua, autrefois appelée province de l'Adamaoua, naît du découpage administratif du 22 août 1983<sup>128</sup> qui a entraîné l'éclatement de l'ancienne province du Nord en trois nouvelles entités administratives : la Province de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord. Elle compte en ce jour cinq (05) départements et-vingt-un arrondissements (21) à la faveur de l'érection des districts en arrondissements par le décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la république du Cameroun.

<sup>128</sup> I.N.S., Recueil des séries d'informations statistiques ..., p. 183.

Suite à l'éclatement des régions au Cameroun, le secteur des douanes fut donc créé le 10 juillet 1985 par un décret du président de la république suite à l'organisation du ministère de l'économie et des finances<sup>129</sup>. En outre, avant la création du secteur des douanes de l'Adamaoua, le chef de secteur a été nommé un an avant la création du secteur des douanes même<sup>130</sup>. Et actuellement, le secteur des douanes de l'Adamaoua compte treize (13) chefs de secteurs depuis sa création.

**Photo 1: Bâtiment du secteur des douanes de l'Adamaoua**



**Source :** Google image, Consulté le 18 juillet 2022.

**b) Organigramme du secteur des douanes de l'Adamaoua**

Le secteur des douanes de l'Adamaoua couvre une pantière vaste d'environ 74000km2 avec deux frontières extérieures, la République Centrafricaine à l'Est et le Nigeria à l'Ouest. Il comprend quatorze Unités de collecte des recettes, et un Groupement Actif, trois Subdivision dont deux Actives et une Commerciale<sup>131</sup>.

- Les services centraux du secteur

Ayant à sa tête un chef de secteur, il s'agit de :

<sup>129</sup> Entretien avec M. Souaybou, 61 ans environ, inspecteur des douanes à la retraite, Ngaoundéré, le 04 novembre 2020.

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> A.S.D.A, Sur l'organigramme du secteur des douanes de l'Adamaoua, p. 5.

Le Secrétariat du Chef de Secteur, le Service des Affaires Générales, le Service des Statistiques et du Suivi des Performances, le Service de la Communication, la Brigade de Contrôle du Secteur des Douanes, le Service du Contentieux et des Ventes aux Enchères, la Sous – Direction du Traitement du Fret<sup>132</sup> et la Recette Principale des Douanes de Ngaoundéré.

#### Le Groupement Actif des Douanes de l'Adamaoua

Il est chargé de l'élaboration et de la coordination de la stratégie de lutte contre la contrebande et les fraudes au sein du secteur. Il comprend le service du groupement et son secrétariat.<sup>133</sup>

#### Les unités sédentaires du secteur

Elles ont pour mission la liquidation des droits et taxes des douanes et leur reversement au trésor public, la gestion du transit et des autres régimes douaniers.

Ces unités d'assiettes sont composées de :

Le bureau principal hors classe de Ngaoundéré gare, le bureau principal hors de classe de Banyo, le bureau secondaire de Tignère, le bureau secondaire de Mayo – Darlé, le bureau secondaire de colis postaux et messageries de Ngaoundéré, le bureau secondaire de Méiganga, le bureau secondaire de Tibati et le bureau secondaire de Bankim.<sup>134</sup>

#### Les unités d'Active

Leurs missions principales concernent la surveillance des pentières et la lutte contre la fraude douanière et la contrebande sous toutes ses formes, en appui aux unités sédentaires pour les réalisations des objectifs de recettes et de sécurisation du transit.<sup>135</sup>

Les Unités d'Actives des douanes du secteur de l'Adamaoua sont structurées de la manière suivante :

- La subdivision active des douanes de Ngaoundéré, composée de :

La brigade mobile de Ngaoundéré, la brigade mobile de Méiganga, le poste des douanes de Ngaoui, le poste des douanes de la gare – voyageur de Ngaoundéré.

- La subdivision active des douanes de Banyo qui se compose de :

---

<sup>132</sup> Site web : [www.douanes.cm](http://www.douanes.cm), secteur des douanes de l'Adamaoua, le 03 novembre 2020.

<sup>133</sup> A.S.D.A, Organigramme du secteur des douanes..., p. 6.

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 7.

La brigade mobile de Banyo, la brigade mobile de Tibati, le poste des douanes d'Atta, le poste des douanes de Kontcha et le poste des douanes de Ngaoundal<sup>136</sup>.

- La subdivision commerciale qui se compose de :

La brigade commerciale de Ngaoundéré – gare, la brigade commerciale de Tignère, la brigade commerciale de Mayo – Darlé, la brigade commerciale de Banyo et la brigade commerciale de Bankim.<sup>137</sup>

- Les Unités Hybrides

Il s'agit des postes des douanes dont les missions couvrent à la fois les activités d'assiettes et de surveillance. Il s'agit :

Pour la subdivision active de douanes de Banyo : le poste des douanes d'Atta, le poste des douanes de Kontcha et le poste des douanes de Ngaoundal.

Pour la subdivision active des douanes de Ngaoundéré : le poste des douanes de Ngaoui, le poste des douanes de la gare- voyageur de Ngaoundéré et le poste des douanes de l'aéroport de Ngaoundéré.<sup>138</sup>

### **c) Zone d'intervention du secteur des douanes de l'Adamaoua**

De même que la douane en général qui a le pouvoir de visite exerce sur l'ensemble du territoire douanier national (terrestre et maritime). Mais le secteur des douanes de l'Adamaoua intervient uniquement dans la circonscription administrative de sa région. Avec une pentière qui est de 74 000 kilomètre carré, les secteurs intervient au niveau de deux frontières : à Ngaoui avec le République Centrafricaine, Kontcha et à Banyo avec la République fédérale du Nigeria.<sup>139</sup>

Ce droit ne se limite pas en franchissement des frontières : il peut d'être mise en œuvre sur les voies publiques et d'une manière générale, dans tous les lieux où s'exerce normalement

---

<sup>136</sup>A.S.D.A, Organigramme du secteur des douanes..., p. 8.

<sup>137</sup>*Ibid.*

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>139</sup> Entretien avec Souaybou, 61 ans, Inspecteur des douanes à la retraite, Ngaoundéré, 9 novembre 2020.

l'activité du service des douanes. Ils peuvent aussi intervenir dans à l'aéroport vu que la région est dotée d'un édifice de ce genre. Aussi, au sein de la gare ferroviaire<sup>140</sup>.

En outre, la région n'étant pas dotée d'un port, l'administration camerounaise envisage à créer un port Sec<sup>141</sup> dans le secteur. Aussi ils sont autorisés à intervenir sur la voie publique (terrasses de café installées sur la voie publique et comportant un accès direct des clients, marchés installés sur les lieux ouverts au publics tels que les marchés aux puces ou les foires auxquels le public à libre accès). Tous ces contrôles sont réalisés conformément aux articles 43, 44 et 67 du code des douanes<sup>142</sup>

## **2. Typologie des flux transfrontaliers dans le Secteur des Douanes de l'Adamaoua**

Les échanges transfrontaliers qui transcendent les frontières nationales dans la région de l'Adamaoua sont tantôt intra – communautaires, tantôt extra – communautaires.

### **a) Dynamique d'échanges intra- communautaire dans le SDA**

Les échanges intra – communautaire dans le SDA mettent en relief deux pays, le Cameroun et la RCA, membre d'une même communauté.

#### **a-1. Historique et détermination du cadre normatif du déroulement des échanges entre le Cameroun et la RCA**

Dès juin 1959, des États de la Centrafrique, du Congo, du Gabon et du Tchad ont créés l'Union Douanière Équatoriale (U.D.E)<sup>143</sup> à laquelle étaient le Cameroun en 1964 à Brazzaville, le traité instituant l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC)<sup>144</sup>, que rejoindra la Guinée Équatoriale en 1983. Les besoins de relancer le processus d'intégration économique et sociale sous une forme plus dynamique conduira le 16 mars 1994, à la signature à Ndjamena, du traité instituant la CEMAC<sup>145</sup>, que présageait la réforme fiscal-douanière intervenue au cours des années 1993 – 1994.

<sup>140</sup> Ibouri, "Le rôle du service des douanes dans le contrôle...", p. 57.

<sup>141</sup> Ensemble des installations pour l'embarquement et le débarquement des marchandises ou des passagers.

<sup>142</sup> Entretien avec Sipakang Wilfried Parfait, 33 ans, Capitaine des douanes, le 09 novembre 2020 à Ngaoundéré

<sup>143</sup> D. Tsuanyo, *L'institution Douanière au...*, p. 209.

<sup>144</sup> *Ibid.* p.209.

<sup>145</sup> L. De WULF, J. B. Sokol, *Manuel de Modernisation Douanière*, éd. ESKA, ouvrage, 2007, p. 25.

En effet, les instruments fiscaux et douaniers antérieurs de l'Union comportaient de graves faiblesses préjudiciables aux économies de la sous – région. Une grande confusion régnait entre le souci de suppressions des barrières douanières, la volonté de protection des produits nationaux et la nécessité de collecter des recettes pour les finances publiques. Pour pallier à toutes ces faiblesses, une instruction juridique de la réforme, notamment l'Acte N° 7/93 – UDEAC – 556 du 21 juin 1993 porte révision du Tarif Extérieur Commun (TEC) et fixant les modalités d'application du Tarif Préférentiel Généralisé (TPG) fut adopté. Il est à noter que l'UDEAC a toujours eu le souci de développer les échanges commerciaux entre ses membres. C'est à ce titre que le TPG, dont le taux initialement fixé à 20°/° du TEC applicable aux produits concernés, puis ramener à 10°/° en janvier 1996 et à 0°/° en janvier 1998, fut instauré pour régir les relations commerciales entre les pays membres de l'union devenue CEMAC<sup>146</sup>.

Toutes ces mesures venaient confortées la mise sur pieds d'un texte à caractère supranational harmonisant les procédures douanières en vigueur dans ces États, notamment le Code des douanes l'UDEAC, objet de l' Acte N° 8/65 – UDEAC – 37 du 14 décembre 1965 du conseil des chefs d'État de l'union, complété et modifié par 17 Actes des organes compétents<sup>147</sup> et révisé par l'acte N° 19/86 – CD – 1297 du 15 décembre 1986 et le règlement N° 5/81 – UDEAC – 097 – CM – 06 du 03 aout 2001 consacrant un code des douanes CEMAC, du fait de la disparition de L' UDEAC et de la naissance de la CEMAC le 03 février 1998.<sup>148</sup>

Ainsi, le Cameroun et la RCA sont donc membre d'un même « territoire douanier »<sup>149</sup>, comme le stipule l'article premier dudit code, d'où l'existence des règles préférentielles dans les rapports commerciaux.

## **a-2. Présentation du courant commercial entre le Cameroun et la République Centrafricaine**

Les échanges commerciaux entre les deux pays sont multiformes. Les flux de marchandises entre les deux États ont pris de l'ampleur avec l'exploitation des ressources minières en RCA. Laquelle permet d'accroître la demande en biens et services.

<sup>146</sup> A.D.D., "La réforme fiscal douanière en UDEAC...", p. 33.

<sup>147</sup> Code des Douanes de la CEMAC..., p. 2.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>149</sup> Au sens de l'article du code des douanes CEMAC, le territoire douanier de la communauté et comprend : les territoires qui constituent les 6 États de la CEMAC.

Dans le sens des échanges RCA – Cameroun en général, et la région de l’Adamaoua en particulier, l’offre des biens concerne surtout le bétail et quelques produits végétaux tels que la gomme arabique.

Dans le sens Cameroun – RCA par contre, il est à noter que la région de l’Adamaoua n’étant pas une zone fortement agricole, elle n’offre qu’en RCA que des tubercules, fruits et céréales ; l’essentiel des marchandises consommées en RCA provenant, d’une part des expéditions des produits manufacturés des industries camerounaises et, d’autres part des importations de l’UE et du Nigeria, avec emprunt du territoire camerounais sous le régime douanier de transit<sup>150</sup>, lequel est générateur de nombreux bénéfices tant pour nos banques, transporteurs et transitaires camerounais.<sup>151</sup>

#### **b) La dynamique des échanges extra – communautaire dans le SDA.**

En dehors de la RCA, les échanges dans le SDA mettent également en relief du pays : le Cameroun et le Nigeria, et deux communautés : la CEMAC et la CEDEAO.

##### **- Les échanges entre le Cameroun et le Nigéria.**

Les échanges commerciaux entre le Cameroun et le Nigéria via la région de l’Adamaoua sont assez riches, comme le témoigne les recettes du SDA qui proviennent de la liquidation des droits et taxes sur les marchandises à l’importation et à l’exploitation, en provenance et à destination du Nigeria selon le cas. En effet, classé 5eme secteur des douanes parmi les plus productifs, en termes de recettes douanières pour le compte de l’année 2010, meilleur rang depuis sa création en 1985. La SDA peut se surpasser quand on sait qu’il s’agit de la 4<sup>e</sup> région la plus peuplée du Cameroun<sup>152</sup> ; ce qui devrait induire un besoin de consommation courante relativement proportionnelle. Les flux à l’importation dans cette région portent sur les marchandises telles que la farine, le sucre, les tissus, les motocyclettes importés par groupage, ainsi que des huiles et des hydrocarbures (essences communément appelés zoua zoua).

---

<sup>150</sup> La valeur globale des marchandises en transit en RCA sont de 340 milliards de FCFA par an. Voir en ce sens le journal « Customs en Business Challenge », N° 004 de sept. 2009, p. 24.

<sup>151</sup> P.V. Lock Bika, “Les échanges commerciaux transfrontaliers dans la région de l’extrême- nord du Cameroun”, Mémoire d’Inspecteur des douanes, Enam, 1999, p. 70.

<sup>152</sup> INS, Annuaire Statistique de la région de l’Adamaoua, p. 183.

- **Le SDA, plaque tournante des échanges extra – communautaire : CEDEAO–CEMAC.**

La région e l'Adamaoua se caractérise non seulement par sa limite avec le Nigéria et la RCA, mais également par le fait qu'elle constitue une des zones limitrophes entre la CEDEAO et la CEMAC. À cet titre, l'on assiste à de nombreux flux de marchandises, notamment des véhicules de grosses cylindrées qui débarquent au port autonome de Cotonou au Bénin, puis importés au Cameroun ou en zone CEMAC par le poste des douanes de Kontcha et du bureau des douanes de Banyo<sup>153</sup>. Cet aspect des échanges commande à n'en point douter leur sécurisation.

En dépit de toutes ces dynamiques des échanges dans le SDA, il existe de nombreux facteurs limitatifs à leur éclosion.

### **3. Les obstacles au développement des échanges transfrontaliers licite du SDA**

Ces obstacles sont pratiquement les mêmes, qu'il s'agisse des échanges intra – communautaires ou extra – communautaires. Nous examinerons tour à tour les entraves physiques, socio – culturelles et politico – administratives.

#### **a) Les entraves physiques ou géographiques**

Elles sont à la porosité des frontières, l'enclavement de la région et aux facteurs climatiques.

##### **- La porosité des frontières**

L'existence d'une frontière commune perméable à souhait, de 1500km de long entre le Cameroun et le Nigeria est un élément limitatif de la maîtrise des flux commerciaux entre ces deux pays. S'agissant de la frontière du SDA, elle est propice à la contrebande que ne manquent pas d'exploiter les spécialistes en la matière ; d'où la prépondérance de l'informel, source d'évasion fiscale dans le secteur des douanes. Comme le souligne si bien un haut cadre des douanes à la retraite, et ancien chef secteur des douanes de la région M. Mana désire, « même si le SDA dispose d'un effectif de 1500 agents des douanes et qu'ils se tenaient main dans la main ou à une certaine distance le long de la frontière, cela ne saurait empêcher les opérations de contrebande ».

---

<sup>153</sup> Entretien avec Zing Ateba, 50 environs, chef de bureau des douanes de Tignère, le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

### - **L'enclavement de la région**

Un autre facteur constitutif d'entrave des échanges dans le SDA est le piteux état et insuffisance des infrastructures routières, lesquels sont générateurs de cout de transports supplémentaires pour les opérateurs économiques. Comment imaginer une durée de voyage de 9 à 10 heures sur un trajet de 234 km entre Ngaoundéré et Kontcha, ou un voyage de 4 à 5 heures pour 105 km de route séparant Ngaoundéré de Tignère, et cela en saison sèche<sup>154</sup>.

### - **Les facteurs climatiques**

« Région de l'Adamaoua – climat extrême ». Le parallélisme vaut son pesant d'or, car l'hostilité climatique doublée de la porosité des frontières, n'est pas à même de faciliter le déploiement des agents des douanes dans ce secteur, et parfois même l'acheminement et le transport des marchandises par des opérateurs économiques. La brume sèche et chaude à laquelle nous avons été confrontés aux mois de novembre et décembre, ainsi que des inondations survenues lors de la saison pluvieuse dans cette région, ne sont pas de nature à faciliter l'éclosion des échanges.

## **b) Les pesanteurs socio – culturelles**

Parmi les obstacles qui ne sont pas des moindres, l'on peut citer : la sous scolarisation, l'insécurité et l'incivisme en matière douanière.

### - **La sous scolarisation et l'incivisme en matière douanière**

« Dans le grand sud du pays, vous avez les plantations et les industries. Ici, nous n'avons que la contrebande ». Ces paroles anecdotiques d'un contrebandier que la douane avait eu à appréhender, sont révélatrice de la non – assimilation du rôle de la douane en général et de l'impôt douanier en particulier, par de nombreux compatriotes dans l'Adamaoua. Certaines personnes, agissant parfois de concert avec quelques élites locales muées par la facilité et l'enrichissement illicite, défient au quotidien l'administration des douanes<sup>155</sup>. Cette instrumentalisation des personnes encouragée à la contrebande, n'est que la résultante de la sous scolarisation, car quel intellectuel, si non sordide, pourrait penser que le droit de douane payé va dans la poche du

<sup>154</sup> Zing Ateba, 40 ans environ, chef de bureau secondaire des douanes, Tignère, le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

<sup>155</sup> Entretien avec Manga Jacques François, 41 ans, chef de bureau secondaire des douanes, Méiganga, 02 décembre 2020.

douanier et non dans les caisses de l'État qui en a besoin pour la mise sur pieds des politiques publiques bénéficiaires à tous !

- L'insécurité, facteur limitatif du développement du SDA

Les phénomènes des « coupeurs de route », ainsi que la recrudescence de l'usage des armes à feu du fait de la proximité avec la RCA et le Nigeria, pays menacés par les rebelles, ne sont pas de nature à favoriser et à encourager les opérations de commerce extérieur dans la région de l'Adamaoua.

### **c) Les obstacles politico – administratives**

Ils sont relatifs à certains facteurs administratifs, aux faiblesses de l'intégration en zone CEMAC et aux incidences du climat politique régional.

- **Les facteurs administratifs**

Si l'entrée frauduleuse des marchandises à l'instar des véhicules et motocyclettes sur le territoire camerounais peut se comprendre par la porosité de la frontière entre le Cameroun et le Nigeria, il est déplorable de constater l'obtention d'une carte grise sans certificat de dédouanement<sup>156</sup>. Cette gangrène perceptible dans les services des transports est préjudiciable aux intérêts du trésor public, du fait de la non perception des droits et taxes sur lesdits véhicules et motocyclettes à l'occasion de leurs importations.

Cette situation qui témoigne d'une absence de collaboration entre les services du ministère en charge des transports et l'administration douanière, entraîne une concurrence déloyale entre les importateurs clandestins et ceux exerçant dans le respect de la réglementation<sup>157</sup>.

De même la multiplicité des contrôles tant de la police que de la gendarmerie le long des corridors douaniers constitue également un obstacle au développement des échanges, car les dits contrôlent en général tracassiers, constituent en réalité les « postes de péages » à même d'accroître les couts d'importations ou d'exportations. Cette situation amène les opérateurs économiques dans le SDA à récupérer tous ces couts sur les droits des douanes exigibles.

---

<sup>156</sup> P. V. LOCK, "Les échanges Commerciaux entre le Cameroun et le Nigeria", Mémoire d'obtention du diplôme à l'ENAM, 1993, p. 46.

<sup>157</sup> Revue des douanes camerounaises, éd., 1995, p. 17.

- **Les faiblesses de l'intégration en zone CEMAC.**

Le développement des échanges commerciaux dans la région de l'Adamaoua est également mis en difficultés du fait des insuffisances du processus d'intégration en zone CEMAC. Certains produits d'origine camerounaise à l'instar de certaines bières de malt ou de l'eau minérale, soit soumis au TEC en lieu et place du TPG à l'occasion de leur expédition en RCA ! Cette situation forte embarrassante, qui ne reflète que des vellétés protectionnistes sur les produits fabriqués localement par cet État, constitue une entorse à la libre circulation des biens, vecteurs de l'intégration et du développement des échanges. Le régime préférentiel est subordonné à la présentation d'une preuve de l'origine qui doit, en principe intervenir au moment du dédouanement. Il peut s'agir, en fonction du cadre juridique, des justifications suivantes : le certificat de circulation des marchandises dans la zone CEMAC.

- **Les incidences du climat politique régional.**

L'ère des destinées singulières est révolue, la survenance d'évènement dans un coin du globe est susceptible d'avoir des répercussions au-delà des limites géographiques du pays en question, du fait de la globalisation des économies. Les affrontements entre chrétiens et musulmans survenus depuis des années<sup>158</sup> dans l'État fédéral du Nigeria voisin en sont l'illustration, du fait de leur impact sur le volume des échanges entre le Cameroun et ce pays. En effet, du fait de ces soubresauts politiques, il devenait difficile pour les opérateurs économiques camerounais de se rendre au Nigeria ou d'acheminer en toute quiétude leur cargaison.

Ainsi, on a pu localiser l'origine des douanes dans la période précoloniale et étudier son évolution dans la période coloniale Allemande, de la période de mandat et de tutelle de la France. Aussi, nous pouvons donc constater au cours de cette étude que l'organisation et le fonctionnement du service est complexe. Du directeur des douanes au simple préposé des douanes chacun remplit une fonction nécessaire dont le but final est le recouvrement des droit et taxes nécessaires au développement du Cameroun. Déplus, la cartographie, l'organisation et les échanges transfrontaliers dans le SDA vont dans le même sens que la douane en général. Ce qui permet d'élargir sur les missions de la douane sur le plan national.

---

<sup>158</sup> P. V. LOCK, "Les échanges commerciaux entre..." p. 47.

## **CHAPITRE II**

### **LES MISSIONS ET INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES, POLITIQUE ET SOCIALE DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA**

Parallèlement à ses activités fiscales et économiques qui constituent l'essentiel de sa fonction, la douane exerce un certain nombre de missions qui lui ont été progressivement confiées au cours de l'histoire, en raison de sa présence permanente à la frontière et de l'efficacité de ses techniques d'interventions. Il s'agit notamment de l'application aux marchandises et aux personnes qui franchissent les frontières des mesures de protections édictées par le législateur en divers domaines ainsi que d'un certain nombre de missions particulières qui échappent à tout critère précis de classification et qu'il est donc difficile d'appréhender autrement que sous la forme d'une énumération quelque peu artificielle sans doute mais inévitable.

Pour le profane, la douane en général est "cette Administration tracassière dont les agents en uniforme s'évertuent à vous créer des ennuis dans les ports et les aéroports, sur les frontières et même au – delà des frontières pour quelques paquets de cigarettes, quelques flacons de parfum, de bouteilles d'alcool, de mètres de tissus, ..." <sup>159</sup>. L'intervention des douaniers leur cause des désagréments et aimeraient bien se débarrasser d'une telle administration. Cette attitude des profanes pour être compréhensible n'en dénote pas moins une ignorance regrettable des missions indispensables que la douane est appelée à remplir. Il n'est que de ce ressort aux prévisions budgétaires pour s'apercevoir que la douane joue un rôle fiscal. Mais son rôle n'est pas que de procurer des recettes fiscales à l'État, il s'étend au domaine économiques, politiques et sociales. Dès lors, il devient clair que la douane remplit plusieurs missions mais celles importantes sont de deux types : fiscale et économique.

## **I. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA**

Dans la plupart des pays en développement, la douane doit jouer un rôle de protection de l'espace économique national et un rôle fiscal. L'un des motifs évoqués est la jeunesse de ces nations sur le domaine économique, et de ce fait elles doivent compter sur les recettes fiscales pour améliorer leurs budgets en vue de relancer leurs économies extraverties. Ici, nous parlerons des moyens que disposent la douane pour la protection de l'espace économique nationale pour réguler le flux de commerce ou pour stimuler des activités quelconques en vue de l'essor économique.

---

<sup>159</sup> D.B. Masuke, « Manuel des Douanes » ; CEPMAE, Yaoundé, 1973, p.339.

## 1. La protection de l'espace économie nationale

Pour une protection efficace de cette économie nationale de la douane, il est question pour le douanier la technique de limitation du commerce extérieur, les méthodes d'incitations du commerce extérieur et la réflexion sur la mission économique face à la fiscalité dans l'UDEAC<sup>160</sup>.

### a) Les techniques de limitation du commerce extérieur

#### - La fiscalité

Les droits des douanes ajoutés aux droits d'entrée renchérissent les droits de produits importés. Les droits et taxes élevés sont appliqués aux produits de seconde nécessité et aux produits jumelés c'est-à-dire ceux dont l'équivalent est produit au Cameroun ou dans un pays membre de la CEMAC.

Dans le secteur des douanes de l'Adamaoua précisément, la valeur imposable, la valeur en douane, n'est pas la même que celle qui se pratique eu égard du code des douanes de la CEMAC à savoir, le cout + Assurance + Fret<sup>161</sup>. Une mercuriale sans fondement juridique mais administratif ou réglementaire est instituée pour renchérir les couts de produits et régler ainsi les produits importés par la frontière Nigéro - Camerounaise<sup>162</sup>, dont l'objet est : barème des valeurs minimales de certains produits importés par la même frontière.

Par ailleurs, les véhicules importés par cette frontière ont une mercuriale des valeurs imposables ; le douanier ne tient pas compte des factures de l'importateur mais plutôt des valeurs fixées par voie réglementaire qui sont en rapport avec les prix pratiqués par les filiales des entreprises automobiles représentées au Cameroun qui emploie une main d'œuvre locale. Cela dit, il faut bien conserver ses partenaires commerciaux<sup>163</sup>.

En outre, lors des réunions sectorielles qui se déroulent le dernier vendredi de chaque mois au bureau principal de Ngaoundéré sous la présidence du chef de secteur des douanes<sup>164</sup>, il est fait un bilan des produits qui inondent le marché local et entravent la consommation des produits locaux. C'est ainsi que les responsables de l'Administration des douanes du secteur de l'Adamaoua peuvent décider unilatéralement d'interdire ou de limiter les importations de ces produits par des

<sup>160</sup> M. J.P. Tchapa, 65 ans environs, inspecteur des douanes à la retraite, Douala, le 15 juin 2021.

<sup>161</sup> M. Djeuwo, *Le Contentieux Douanier Dans Les Pays de la CEMAC*, ouvrage, Harmattan Cameroun, 2009, p. 102.

<sup>162</sup> Note de Service N° 063/MINFI/DD3, du 02 juin 1993, Direction des Douanes

<sup>163</sup> M. Djeuwo, *Le contentieux douanier dans les pays...*, P. 102.

<sup>164</sup> Entretien avec Monsieur KANA 51 ans, inspecteur des Douanes, le 14 novembre 2020, à Ngaoundéré.

amendes élevées si importation sans autorisation, ou élever les droits et taxes : tel fut le cas du fer à béton qui se fait dédouaner désormais au bureau principal uniquement. En élevant la fiscalité, l'Administration des douanes limite l'importation de certains produits. Cette arme de limitation des importations, certes nécessaire, demeure insuffisante car les produits locaux étonnant par leur prix élevé, le consommateur lui, est toujours prêt à acheter les produits venant du Nigeria qui ont des prix très abordables.

### - **Le contingentement**

C'est une réglementation du flux des importations et des exportations de certains produits, des produits jumelés, ceux dont l'équivalent est fabriqué ou produit au Cameroun dont l'importation suppose une vente selon des liquidations des droits et taxes des douanes du produit local pour prétendre importer des produits similaires<sup>165</sup>. Pour les produits règlementés, le contingentement se fait sous forme de licences accordées par le ministère du commerce pour une qualité de marchandise jugée suffisante en fonction des besoins économiques<sup>166</sup>.

#### Justification

Le contingentement est un moyen de limitation des importations et exportations efficace qui permettent de protéger les secteurs fragiles de l'économie nationale. Dans le secteur de l'Adamaoua par exemple, le CICAM, la SEMRY, la SOSUCAM, AZUR<sup>167</sup> sont protégés par des licences délivrée par les pouvoirs publics.

#### Dangers

Mais l'abus de la pratique des contingentements peut inciter les commerçants à la fraude quand les liquidations des droits et taxes douaniers fixés sont atteintes. D'ailleurs certains contingentements constituent des aberrations car comment comprendre la réglementation de l'exportation du Riz à destination du Nigeria à des liquidations des droits et taxes douaniers presque insignifiants quand les magasins de la SEMRY sont pleins de stocks inestimables. Mieux il faut que la licence soit bien gérée par les pouvoirs publics.

---

<sup>165</sup> T. I. Assim, "Le triptyque douanier ou la complémentarité des missions de l'Administration des douanes", Mémoire a l'Enam, 1987, p. 22.

<sup>166</sup> M. Kana, 51 ans environs, inspecteur des douanes, Ngaoundéré, le 14 décembre 2020.

<sup>167</sup> T.I. Assim, "Le triptyque douanier ou la complémentarité...", p. 22.

### - Les prohibitions

C'est l'interdiction d'importer, d'exporter ou de produire un bien déterminé. On énumère :

#### Les prohibitions relatives

Elles concernent les produits dont l'importation ou l'exportation est interdite pour les citoyens mais permise par certains organismes ; tel est le cas des armes de munitions pour les seules forces armées, des drogues importées par le ministère de la santé, le carburant<sup>168</sup>...

#### Les prohibitions absolues

Quant aux prohibitions absolues, elles concernent la friperie mais dans le SDA, pour des raisons de protections de secteurs fragiles, de l'économie nationale, il a été institué des prohibitions absolues conjoncturelles ou circonstanciellelles pour certains produits pourtant dans le tarif et dédouanement sur d'autres points du territoire national, et représenté dans le tableau suivant :

**Tableau 7: Prohibition absolu**

Désignations	N° du tarif douanier (UDEAC – CEMAC)
Huile brute de minéraux bitumeux	27.09.09
Super carburant	27.10.02
Essences autres	27.10.09
Pétrole lampant et autres	27.10.29
Gaz oïl	27.10.50

**Source** : tableau réalisé par nous-même grâce au rapport du SDA en 2004.

Sans omettre le ciment, la cigarette, le sucre qui sont à titre absolu dans le SDA. Nous pouvons dire que les prohibitions absolues n'ont pas réussi à décourager les commerçants à importer par la fraude. Ces marchandises, explique ici M. Kana<sup>169</sup> chef de bureau. C'est dire que les prohibitions absolues génèrent souvent une fraude dangereuse ou le commerçant est prêt à tout, à donner sa vie quand il rencontre une escouade de la brigade. Une fiscalité élevée ou les contingentements seraient une mesure de souplesse pour le bonheur des caisses de l'État et pour la limitation de cette fraude dangereuse par des produits prohibés à titre absolu que l'on trouve

<sup>168</sup> T.I. Assim, "Le triptyque douanier ou la complémentarité...", p. 22.

<sup>169</sup> M. Kana, inspecteur des douanes, 51 ans, le 08 novembre 2020, au bureau principal de Ngaoundéré.

pourtant exposé sur le marché de Ngaoundéré dans tous les autres marchés du secteur de l'Adamaoua.

### **b) Les méthodes d'incitations du commerce extérieur**

L'administration des douanes si elle peut limiter ou interdire l'importation ou l'exportation de certains produits, dispose également des moyens pour encourager le commerce extérieur.

#### **- La fiscalité**

L'administration des douanes peut faire baisser les prix de certains produits de première nécessité en leur appliquant les droits et taxes réduits pour rendre leur coût abordable par toutes les couches sociales ; tel est le cas des produits utilitaires<sup>170</sup>.

Par ailleurs, au secteur des douanes de l'Adamaoua, les produits alimentaires, les vivres venant du Nigeria précisément subissent une taxation en faveur du fait que la grande partie des vivres consommés à Ngaoundéré proviennent de ce pays voisin.<sup>171</sup>

#### **- Les régimes suspensifs et particuliers**

Ces régimes qui permettent l'entrée des marchandises dans le territoire douanier en suspension des droits et taxes incitent les commerçants à importer davantage : il s'agit du transit, de l'admission temporaire spéciale, de l'entrepôt.

#### **Les rôles du transit**

Le transit, s'il n'est pas bien contrôlé, suivi, peut être source de fraude, car les marchandises sous transit sont souvent versées à la consommation, les commerçants malhonnêtes détournassent plus souvent en route la destination des marchandises. C'est pourquoi dans le SDA, la marchandise sous transit est toujours escortée<sup>172</sup>, d'où le principe "pas de transit sans escorte".

---

<sup>170</sup> Ce sont des produits que les pays en développement ne produisent guère, en tout cas pas en suffisance, il s'agit beaucoup plus des produits pharmaceutiques.

<sup>171</sup> G. Biloa, "Le caractère spécifique de certaines opérations douanières en zone frontalière", Mémoire de fin de formation à l'Enam, p. 25.

<sup>172</sup> W. P. Sipakam, lieutenant des douanes, 38 ans, le 16 novembre 2020, au secteur des douanes de Ngaoundéré.

### L'entrepôt

Il permet le stockage des marchandises étrangères qui seront réexportées versées à la consommation ultérieurement en suspension des droits et taxes. Ainsi, les stocks sont – ils créés à moindre cout ce qui fait éviter les pénuries et régularise les circuits commerciaux.

Au SDA, ce régime d'entrepôt n'existe pas et cette lacune n'est pas sans incident sur le flux du commerce. Mais, la création du port sec attendu depuis les décennies viendra mettre en vigueur l'utilisation des entrepôts au sein du secteur.<sup>173</sup>

### L'admission temporaire spéciale

C'est un régime douanier qui permet d'importer en suspension partielles les droits et taxes, les matériels des entreprises des travaux publics ou privés destinés à être réexportés après travaux.

L'admission temporaire spéciale stimule donc les entrepreneurs à investir davantage<sup>174</sup>.

### - **Réflexion sur la mission économique face à la fiscalité dans l'UDEAC ET LA CEMAC**

Selon une expression chère à l'homme de la rue, les recettes douanières diminuent du jour au lendemain à cause de la fraude douanière. Entendez par cette expression, la fraude que fait le douanier – sans commentaire -. C'est à dire que les lois qu'inventent le douanier quand il est au control.

Pour ajouter le sel à la sauce qui n'était déjà que trop salé, un journaliste de Radio – Cameroun dans une de ses analyses célèbre – tristement bien sur – s'écrit : la différence entre les prévisions des recettes et les recettes effectives va dans les poches des douaniers Merci monsieur le journaliste – économiste.<sup>175</sup>

### Mission économique régulatrice de la fiscalité

Outre le fait que les recettes de la douane puissent baisser par le phénomène de la fraude qui nous semble avoir été réduit précisément au port de Douala avec la suppression des entrepôts fictifs

---

<sup>173</sup> T. I. Assim, "Le triptyque douanier ou la complémentarité...", p. 25.

<sup>174</sup> *Ibid.*

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 28.

et au SDA du fait de la diminution du trafic des importations due au phénomène de coupeurs de route en plus des mesures de surveillance de la douane, la baisse des recettes douanières nous semble inhérente au développement, du moins de la croissance économique d'un pays.<sup>176</sup>

En effet, pour un pays avant la phase de décollage ou de la maîtrise économique, les droits et taxes des douanes constituent l'essentiel des recettes budgétaires<sup>177</sup>. Parfois la douane y contribue à 95°/°<sup>178</sup>, l'administration des douanes se réduisant alors à la mission fiscale, mais avec l'avènement de l'industrialisation des pays ou de l'essor économique, la douane ne se limite plus à son rôle fiscal, elle joue un rôle économique. La preuve en est que dans beaucoup de pays développés, les pays occidentaux précisément, les droits et taxes sont presque nuls, le rôle de la douane n'étant plus ici à remplir les caisses de l'État mais à réguler les flux des importations et exportations, à être le thermomètre du commerce extérieur et intérieur suivant une politique générale du commerce édictée par l'administration sinon par le corps politique en fonction des données économiques fiables.

Cette conception peut d'avantage se justifier car plusieurs pays se réunissent en une union douanière sinon en communauté économique. Instituer un code d'investissement, et comprendre des mesures de protection des secteurs fragiles de l'économie nationale et les incitations multiples à l'industrialisation par des multiples régimes suspensifs et particuliers.

#### - **Rôle de L'U.D.E.A.C.**

##### Bases juridiques

L'Union Douanière Économique de l'Afrique Centrale trouve sa base juridique sur la signature du traité de Brazzaville du 08 décembre 1964 instituant l'UDEAC.<sup>179</sup>

Ce traité est la conséquence du protocole d'accord et Fort Lamy<sup>180</sup> du 11 février 1964 qui mettait en place des études préalables qui devaient aboutir au traité de Brazzaville. Il ne faudrait pas omettre le traité de Bangui du 23 juin 1961, convention qui réglait les relations économiques

<sup>176</sup> ADD, rapport n 106, de M. le chef secteur des douanes de l'Adamaoua, Ngaoundéré, le 23 mars 2003, P. 6.

<sup>177</sup> Revue des douanes Camerounais... P. 22.

<sup>178</sup> Djeuwo, *Contentieux douanier...*, p. 87.

<sup>179</sup> Tsuanyo, *L'institution douanière...* p. 85.

<sup>180</sup> Nom donné par les colons français lors de sa création à la ville de N'Djamena, actuelle capitale du Tchad.

et douanières entre les États devenus indépendants de l'ancienne A.E.F. (Afrique Équatoriale Française)<sup>181</sup>

### Buts

Le but de cette union douanière et économique est la création d'un espace économique protégé par le tarif douanier commun et la libre circulation des biens et des personnes.

Cette mission fondamentale exigeait donc des gardes – fous pour l'industrialisation et l'essor économique des pays membres<sup>182</sup>

Ainsi le code des investissements prévoit des mesures d'incitations économiques. Il s'agit des facilités accordées à certaines entreprises dans le domaine de la fiscalité afin d'assurer une protection suffisante aux industries agréées à des régimes privilégiés soumise à la taxe unique.

#### - **Taxe intérieure à la production et taxe unique face aux missions économiques**

Comme nous l'avons dit plus haut, la T.U a été conçue pour faciliter la fiscalité des entreprises qui sont soumises à ce régime ; elle entraîne corrélativement une moins-value des rentrées fiscales assurées par des importations des produits similaires.

#### Mesure de privilège

- réduction des couts supportés par les entreprises ;

Volonté de création au sein de l'UDEAC des entreprises de grandes dimensions et complémentaires. Pour créer dans la sous-région des firmes, des grandes entreprises capables de desservir toute la zone en produits spécifiques. Ceci éviterait de créer des entreprises de même types mais plutôt des entreprises complémentaires sur la base du monopole.

Obstacle au protectionnisme des partenaires commerciaux étrangers par des mesures vigoureuses, une fiscalité très élevée quant-aux produits dont l'équivalent est fabriqué dans l'UDEAC en plus d'autres conditions procédurales sont également requises pour ces produits dits jumelés<sup>183</sup>.

---

<sup>181</sup> Tsuanyo, *L'institution douanière au Camer...*, p. 86.

<sup>182</sup> Code général des douaniers de la CEMAC, 1985, p. 17.

<sup>183</sup> B. Nouke, "Impôt douanier et politique économique", Mémoire de fin de formation à l'Enam, 1993, p.56.

## 2. Les missions fiscales de la douane

L'administration des douanes semble avoir une mission spécifique, la mission fiscale, elle assure le recouvrement des droits et taxes assimilés. En effet, la mission de surveillance semble avoir aussi pour ultime finalité, le contrôle, le dédouanement des marchandises en vue de la perception des droits et taxes variés.<sup>184</sup>

### a) Droits et taxes perçus par la douane

On peut distinguer trois catégories de droits et taxes perçus par la douane.

#### - Droits et taxes purement douaniers

Il s'agit du :

Du droit de douane à l'importation qui est un impôt à caractère économique. Qui permet d'établir une barrière plus ou moins protectionniste pour réguler le flux des importations. Il est prélevé Ad Valorem<sup>185</sup> ou de manière spécifique, c'est-à-dire en fixant arbitrairement une somme pour une quantité de marchandises.

#### - Droit d'entrée

Un droit purement fiscal, il est prélevé ad valorem ou de manière spécifique. Son but étant de remplir les caisses de l'État.

#### - Taxe complémentaire

Elle compose des différences économiques qui existent entre les différents pays membres de l'UDEAC.

#### - Droit de sortie

Il relève de la législation nationale, ils sont minimes, 2°/° au Cameroun, s'appliquent sur la valeur en douane selon l'article 27 du code des douanes de l'UDEAC et ont un caractère purement fiscal<sup>186</sup>.

#### - Taxe sur les chiffres d'affaire

Purement fiscale, la taxe sur les chiffres d'affaire s'applique sur la valeur en douane plus le droit de douane plus le droit d'entrée. C'est pour cette raison qu'on parle de prélèvement cumulé.<sup>187</sup>

<sup>184</sup> B. Nouke, "Impôt douanier et politique économique...", p.56.

<sup>185</sup> Pourcentage sur la valeur de la marchandise.

<sup>186</sup> Entretien avec Mr Tchapa 65 ans, Inspecteur des douanes retraité, Douala, 14 juin 2021.

<sup>187</sup> T. Tomasbe, "Contrôles douaniers et activités économiques", Mémoire de fin de formation à l'Enam, 1991, P. 27.

## **b) Taxe de fiscalités internes : droits et taxes annexes**

Ils sont prélevés par la douane du fait de sa position à la frontière, pour le compte des autres administrations pour faciliter les opérations d'importation.

Voici en détail les droits et taxes prélevés par la douane :

Droits liquidés au profit du budget de l'État

- Droits de douane à l'importation
- Taxe fiscale à l'importation
- Taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation
- Taxe complémentaire
- Taxe intérieure à la production
- Taxe unique à la production sur les produits de l'industrie locale assujettie
- Taxe unique à la production sur les produits assujettis originaire de l'UDEAC
- Droit de magasinage
- Amendes et confiscation
- Intérêts de retard
- Droit de sortie
- Taxe spéciale à l'exportation des animaux vivants
- Taxe de conditionnement et frais plombage<sup>188</sup>
- Taxe du contrôle du conditionnement des bois
- Redevance sur les produits secondaires du foret
- Taxe de circulation sur les viandes
- Taxe spéciale sur les grumes exportées (45°/°)
- Taxe inspection sanitaire vétérinaire – poissons (50°/°)
- Taxe inspection sanitaire autres produits (50°/°)
- Redevance Société Immobilier du Cameroun SIC
- Droit de timbre sur affiche publicitaire
- Taxe sur les appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision.<sup>189</sup>

---

<sup>188</sup> B. Nouke, "Impôt douanier et politique économique", Mémoire de fin de formation à l'Enam, 1993, p.101.

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 102.

### Recette hors Budget de l'État

- Taxe spéciale sur les carburants
- Taxe de débarquement
- Taxe de transbordement
- Droit de contrôle phytosanitaire
- Taxe spécifique sur café arabica, robusta
- Taxe de sortie de cacao
- Taxe municipale.<sup>190</sup>

#### c) Le dédouanement sur T6 bis

Dans les bureaux secondaires comme dans les postes de douane du secteur de l'Adamaoua, le dédouanement se fait sur le quittancer T6 bis qui sert à dédouaner des marchandises déclarées verbalement (dans le secteur de l'Adamaoua, tous les bureaux secondaires et postes de douane ne dédouanent que sur les quittances T6bis. C'est au bureau principal de Ngaoundéré que l'on utilise la déclaration D3).<sup>191</sup>

Le propriétaire fait une déclaration verbale, le préposé – visiteur – fait l'ecor<sup>192</sup> et les différences éventuelles entre ce qui a été déclaré et ce qui a été relevé, il passe la déclaration et le bulletin différentiel éventuel au chef de bureau secondaire qui dédouane la marchandise et dresse éventuellement le contentieux. Il perçoit immédiatement les droits et taxes<sup>193</sup>.

#### d) Le problème des postes de douane

Nous avons eu l'impression que seuls les services de bureau secondaires perçoivent des droits et taxes, mais au niveau des postes des douanes qui sont généralement tenus par des Agents du service actif, on y procède également au dédouanement sur T6 bis pour faciliter les perceptions des droits et taxes dans le secteur ou toute facilité ou toute procédure supplémentaire, tout déplacement sur cinq cent mètres accordera au commerçant une très grande marge pour frauder.

---

<sup>190</sup> B. Nouke, "Impôt douanier et politique économique...", p. 104.

<sup>191</sup> N. Souaybou, 61 ans environs, inspecteur des douanes à la retraite, Ngaoundéré, le 9 Novembre 2020.

<sup>192</sup> Reconnaissance et dédouanement des colis de manière simple.

<sup>193</sup> Entretien avec Zing Ateba, 45 ans, chef de bureau des douanes de Tignère, le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

### 3. La gestion des régimes douaniers économiques et la facilitation des échanges

Le régime douanier économique répond à un certain nombre de critères qui obéit à la gestion des droits et taxes et à la facilitation des échanges au sein des frontières entre le SDA et les pays voisin.

#### a) Le régime douanier suspensif

Les régimes douaniers suspensifs encore appelés régimes économiques, permettent à l'importateur bénéficiaire de ne point acquitter les droits de douane pour les marchandises qu'il ne destine pas au marché intérieur (transit), de différer (entrepôt), de suspendre (admission temporaire) le paiement de la créance douanière pour une période donnée. Ces trois régimes ont pour but de faciliter la circulation et la détention des marchandises sur un territoire douanier. La suspension des droits et taxes de douane qu'ils accordent est un véritable moyen de stimuler l'activité économique.<sup>194</sup> Dans ce régime on a des sous régimes ;

##### - Le transit

Le transit douanier est un régime qui permet d'acheminer des marchandises d'un bureau de douane à un autre en suspension des droits, taxes et mesures de prohibition.

Sur le plan national, il permet d'accélérer les opérations de dédouanement en frontières et d'acheminer les marchandises jusqu'à leur point d'utilisation. En principe, quand ce régime est bien utilisé, il implique un gain de temps et de manutention pour l'importateur. Par ailleurs, il permet de s'acquitter des droits et taxes de mise à la consommation qu'à l'arrivée des marchandises à leur point d'utilisation ; ce qui constitue un gain financier pour l'importateur (surtout dans le cas d'un pays très vaste nécessitant des délais de transit très long).<sup>195</sup>

Sur le plan international, il facilite la circulation des marchandises qui traversent le territoire douanier. Il est favorable à l'État traversé car c'est lui qui fournit les biens et services nécessaires au transport, à l'assurance.<sup>196</sup>

---

<sup>194</sup> Nouke, Impôt douanier et politique..., p. 87.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>196</sup> *Ibid.*

### - **L'entrepôt**

Ce régime permet au bénéficiaire d'importer des marchandises en suspension des droits et taxes de douane, de les stocker dans un entrepôt et de ne payer ces droits qu'au fur et à mesure que ces marchandises sortent de l'entrepôt pour être mis à la consommation.<sup>197</sup>

Ce régime est très favorable au bénéficiaire. D'une part, il lui permet de constituer des stocks sur le territoire douanier et donc de s'approvisionner en grande quantités lorsque les cours mondiaux sont favorables. D'autre part, il lui évite d'effectuer des grands décaissements pour le dédouanement de ses marchandises.<sup>198</sup>

### - **L'admission temporaire**

L'admission temporaire est un régime douanier qui permet d'introduire dans le territoire douanier en suspension totale ou partielle des droits et taxes et en suspension des mesures de prohibition, des marchandises destinées à être réexportées dans un délai déterminé ou après avoir été utilisées dans certaines conditions.<sup>199</sup>

Elle permet aux industriels travaillant pour l'exportation de s'approvisionner dans les meilleures conditions en matières premières étrangères qui seront ensuite réexportées sous forme de produits ouvrés<sup>200</sup>. Elle facilite aussi l'introduction des engins et matériels de chantier (destinés à être reportés à la fin du chantier) dans le territoire national par les entreprises de travaux publics. Cette facilité réduit leurs charges et donc le coût de l'ouvrage qu'elles réalisent. Ceci peut permettre de réaliser un plus grand nombre d'ouvrages et donc stimule l'équipement du pays.

Les régimes de suspensifs ne constituent pas les seuls moyens des régimes économiques douaniers dans la facilitation des échanges.

## **b) Allègement par les régimes fiscaux spéciaux**

Des régimes fiscaux spéciaux (TIP, TU) peuvent être octroyés à des entreprises industrielles installées sur le territoire douanier et qui de ce fait concourent à son développement économique et social. Ces régimes comportent un dégrèvement total ou partiel des droits et taxes de douane et de la fiscalité interne. Sur le plan douanier par exemple, l'entreprise agréée bénéficie de

---

<sup>197</sup> Nouke, Impôt douanier et politique..., p. 89.

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>200</sup> Les produits que l'on a façonnés.

l'exonération à l'importation des matières premières, emballages, conditionnements(...) Ce n'est qu'au moment de la vente de la production réalisée qu'elle est soumise à une taxe spéciale appelée TIP (ou TU). Cette taxe ne compense que partiellement l'exonération octroyée. Les avantages ainsi accordés allègent la pression fiscale, qui frappe ces entreprises ; ce qui stimule leur activité économique et leur fonctionnement.<sup>201</sup>

### c) Allègement par les exonérations et les taxations réduites

Il est accordé dans le cadre des marchés publics et des différents régimes de codes des investissements.

#### - Les régimes du code des investissements

Dans le but de favoriser et de stimuler l'activité économique en attirant les investisseurs, l'État définit souvent un ensemble de disposition qui constituent son Code des investissements. Il spécifie les différents régimes auxquels un investisseur peut prétendre et déterminer les droits et obligations qui s'y attachent. Il prévoit des garanties et avantages dont il peut bénéficier.<sup>202</sup>

Au Cameroun, l'entreprise agréée à un code de régime des investissements, bénéficie d'un taux réduit de 5°/° des droits et taxes à l'entrée et de l'exonération de ceux perçus sur les achats effectués localement. Les régimes du "Code des Investissements" sont en réalité des régimes d'investissement c'est-à-dire destinés à favoriser la création, l'installation des entreprises. Ils sont généralement complétés par des régimes fiscaux spéciaux<sup>203</sup> afin de continuer à soutenir l'entreprise agréée dans la phase de fonctionnement. Dans le code camerounais de 1984, l'agrément à l'un de ses régimes entraîne automatiquement l'agrément au régime de la TIP ou de la TU.<sup>204</sup>

#### - Les marchés publics

Les marchés publics sont les marchés passés entre l'État et une entreprise. Ils portent souvent sur les grands travaux de réalisations des infrastructures, des équipements, sur la fourniture de

---

<sup>201</sup> R. Djomo Tenkam, "Les opérations privilégiées en douane" Mémoire de fin de formation à l'Enam, 1988, p. 22.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>203</sup> Qui eux sont des régimes de production : ils sont accordés à des entreprises déjà installées pour soutenir leur production.

<sup>204</sup> Djomo, "Les opérations privilégiées...", p.35.

certain matériels. Aussi pour faciliter la réalisation de ces travaux d'un grand intérêt économique, politique et social, des garanties et des avantages fiscaux sont souvent accordés à ces entreprises.<sup>205</sup>

Sur le plan de la fiscalité douanière, le régime de l'admission temporaire leur est accordé sur les engins et matériels de chantier importés. Elles bénéficient également de l'exonération des droits et taxes sur les importations ou les achats locaux effectués dans le cadre de ce marché. Cet allègement permet de réduire le coût de ces ouvrages et par conséquent d'en réaliser le plus grand nombre possible.<sup>206</sup>

L'impôt douanier peut constituer un instrument de promotion de certaines activités économiques et de certains organismes publics. Qu'en est-il des activités politiques de la douane au Cameroun.

## **II. ACTIVITÉS ET INTERVENTION SECURITAIRE DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA (POLITIQUE).**

Bien que l'activité politique actuelle de la douane présente quelques indices d'essoufflement, c'est-à-dire que la douane de nos jours est devenue numérique, il convient de rappeler qu'il a fait ses preuves dans le temps. Comme la plupart des services administratifs, le service des brigades fait face à une crise de croissance dont les remèdes restent à trouver. Au regard de nouvelles missions confiées aux brigades et à la douane et au regard des résultats obtenus jusqu'à une période récente, il est nécessaire pour retrouver la croissance de ce service d'effectuer des réformes continues ; car le monde est en pleine mutation et la fraude douanière aussi ; un proverbe ne dit – il pas que « le temps ronge le fer » ?<sup>207</sup> À cet égard, une mission d'intervention d'un service aboutit à son inadaptation, à sa sclérose. Toute activité devrait être dynamique, apte à répondre aux besoins conjoncturels.

### **1. La mission de surveillance, une mission de contrôle**

Pour la mission de surveillance la douane dispose des moyens qui lui permettent de conduire et de mettre en douane les marchandises. Il s'agit ici d'un contrôle dans le rayon douanier qui est

---

<sup>205</sup> Djomo, "Les opérations privilégiées...", p.35.

<sup>206</sup> Tomasbe, "Control douaniers et activités...", p.78.

<sup>207</sup> D. Plong Gouridja, "L'organisation actuelle du service des brigades des douanes au Cameroun", 1993, p.59.

une sorte d'extension fictive à l'intérieur du territoire national de la frontière qui n'est en fait qu'une ligne.<sup>208</sup>

Ainsi le long de la frontière se situent les postes de douane, des brigades de lignes, des brigades mobiles, des bureaux secondaires. Le bureau principal et une subdivision active à Ngaoundéré.

#### **a) Méthodes de surveillance**

La douane utilise les moyens matériels humains et juridiques décrits ci-dessus.

##### **- Surveillance par les brigades de ligne et les postes**

Les brigades de ligne s'occupent de la surveillance de la frontière<sup>209</sup> le long de la frontière et canalisent les marchandises au bureau pour le dédouanement. Dans le cas contraire, quand il s'agit d'un véhicule, un passavant est délivré au commerçant pour dédouaner sa marchandise au bureau principal à Ngaoundéré et ce dernier est escorté par un préposé des douanes.<sup>210</sup>

##### **- Surveillance par les brigades mobiles**

Dans le secteur des douanes de l'Adamaoua, les brigades mobiles font en plus de la récupération des marchandises qui ont échappé à la brigade de ligne. C'est-à-dire celle que les commerçants malhonnêtes n'ont pas dédouanée au bureau de frontière, le contrôle a posteriori des documents. Ils font la vérification des opérations de dédouanement, précisément ils vérifient s'il n'y a pas distorsion entre les quantités transportées et celles qui ont été déclarées au bureau.<sup>211</sup>

Si pendant la vérification, l'escouade (équipe de surveillance d'une partie de la frontière) se rend compte des anomalies, la marchandise est ramenée au niveau de la brigade mobile de Ngaoundéré pour l'inscrire dans le registre de rapport de service avant de le faire entrer dans le magasin pour un nouvel ecor, la rédaction du procès-verbal de saisie prévu par l'article 301 du code des douanes de l'UDEAC avant de procéder à nouveau d'un dédouanement des marchandises qui n'ont pas été déclarées et à la perception des droits et taxes.<sup>212</sup>

<sup>208</sup> D. Plong Gouridja, "L'organisation actuelle du service des brigades...", p.59.

<sup>209</sup> Secteur géographique attribué à un service dans lequel celui-ci exerce son activité de contrôle.

<sup>210</sup> Zing Ateba, 45 ans environs, chef de bureau secondaire des douanes, Tignère, 1er décembre 2020.

<sup>211</sup> A. Moussa Ibouroi, "Le rôle du service des douanes dans le contrôle de la sureté: le cas du Cameroun", Mémoire de fin de formation à l'Enam, 1985, p. 62.

<sup>212</sup> Moussa, "Le rôle du service des douanes...", p.67.

- **La méthode de travail**

Pour les brigades de ligne comme pour les brigades mobiles, il existe un registre d'ordre dans lequel le chef de brigade répartit l'ensemble de son effectif en escouades (équipes composées de plus de deux Agents) sous le commandement d'un chef en vue du travail sur des postes fixes ou par la patrouille dans une partie déterminée de la pentière. On dote les Agents des herses, voitures, des fusils, des futs(...) selon les zones.<sup>213</sup>

Sur le terrain, les Agents exécutent les ordres du chef d'escouade, font des patrouilles contrôlent des véhicules, tendent des embuscades aux contrebandiers qui ne veulent pas s'acquitter des taxes de dédouanement. Toutes ces méthodes de surveillances permettent de mettre en œuvres les rapports aux niveaux des bureaux des douanes du SDA par des contrôles systématiques.

**b) Le contrôle par les bureaux**

- **Contrôle des déclarations et vérification des marchandises**

Au niveau du bureau, l'on procède au contrôle ; il s'agit des contrôles sur la forme et sur le fond des déclarations en détail avant l'enregistrement ; du contrôle documentaire et sur le fond au niveau de l'inspecteur de visite.

Mieux, l'inspecteur peut procéder à la vérification physique des marchandises pour voir si les quantités déclarées sont identiques à celles qui existent effectivement au magasin ou aire de dédouanement.<sup>214</sup>

- **Les enquêtes de bureau**

Le service de bureau peut engager une action, une enquête si une situation litigieuse se présente au niveau d'une entreprise soumise à un régime privilégié comme la taxe unique ou pour les présomptions de fraudes générales. Tel est le cas de l'affaire SOCADA<sup>215</sup> où des véhicules venant du Nigeria étaient vendues avec des factures de la maison SOCADA. Ainsi, le bureau procède t- il a une surveillance semblable à celle de la brigade nationale des enquêtes (composée également des Inspecteurs) en contrôlant une opération de dédouanement donnée quand il y'a présomption de fraude en empiétant sur la société ou sur les opérations commerciales d'une société.<sup>216</sup>

<sup>213</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle du service...", p. 32.

<sup>214</sup> Kana, 51 ans environs, Inspecteur des douanes, Ngaoundéré, le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

<sup>215</sup> ADD, affaire SOCADA, procès-verbal de constat, janvier 1985, p. 4.

<sup>216</sup> Moussa, "Le rôle du service des douanes dans le control...", p. 40.

En un mot, la mission de surveillance est une canalisation des marchandises au bureau et contrôle ; contrôle a priori et contrôle a posteriori. Elle est l'affaire de toute l'administration douanière, tous les services confondus, services actifs, services de bureau. Mais la lutte contre le grand trafic reste et demeure d'actualité.

## **2. Les différentes méthodes sur l'augmentation des recettes douanières et la lutte contre la contrebande dans le secteur des douanes de l'Adamaoua**

Il nous semble ici opportun de relever que les méthodes débattues sont conformes aux textes, notes en vigueur dans les douanes camerounaises et ne s'identifient en rien aux déviations relevées dans certains bureaux. Par ailleurs, les opérations de lutte contre la contrebande bien menées influent positivement sur les recettes douanières et l'inverse peut aussi être vérifié, d'où il a semblé approprié de ne pas dissocier ces deux objectifs. En réalité tous les agents (de l'active ou des services sédentaires) partagent les mêmes missions dévolues à la douane.<sup>217</sup>

Il faut également noter que les perspectives qui sont analysées dans le cadre de ce travail, n'ont pas fait l'objet d'une étude scientifique ; ces opinions découlent simplement des entretiens effectués avec les uns et les autres lors de nos recherches sur le terrain et des documents exploités à ces fins.<sup>218</sup>

### **a) L'opinion des opérateurs économiques et des responsables en douanes du SDA sur la logique de la valeur transactionnelle des marchandises importées**

L'idée est de déterminer la valeur imposable des marchandises importées conformément aux dispositions des articles 26 et 27 du code des douanes.<sup>219</sup> Les commerçants et les opérateurs économiques trouvent que la liquidation sur la base de la première méthode souvent sur les montants des droits et taxes très élevés, réduisant conséquemment leurs gains à la valeur la plus congrue. Il s'agit là d'un vampirisme fiscal de l'administration susceptible de développer toutes les fraudes que nous connaissons. Ici, les clients de l'administration trouvent qu'il est toujours intéressant de négocier<sup>220</sup>.

---

<sup>217</sup> Moussa, "Le rôle du service des douanes dans le control...", p. 42.

<sup>218</sup> *Ibid.*

<sup>219</sup> Code des douanes de la CEMAC, p. 77.

<sup>220</sup> La négociation dont il est question ici ne doit pas être confondue avec les pratiques douanières de corruption telles que décriées par les uns et les autres qui, elles tuent notre économie. Il faut donc y entendre des ajustements autorisés par la hiérarchie et qui sont en étroite ligne avec l'intérêt général

Il faut donc dire que si la première méthode présente l'avantage de rechercher l'équité dans les affaires via la régulation par les opérations de dédouanements, combattre la concurrence déloyale, elle souffre somme toute de difficultés d'appréciation de ces conditions.

#### **b) L'opinion des usagers et des agents de douane sur les méthodes subsidiaires**

Les considérations faites sur les méthodes précédentes évoquées valent aussi pour l'évaluation fondée sur la référence aux valeurs transactionnelles des marchandises identiques ou similaires. En effet, les références faites sur les marchandises identiques ou similaires s'appuient sur les valeurs existantes en douanes, elles-mêmes déterminées par la première méthode. On peut aisément déduire une équivalence de ces opinions des opérateurs économiques et les services chargés de mettre en œuvre ces méthodes.<sup>221</sup>

Néanmoins, les responsables des unités de douanes admettent que ces deux méthodes sont relativement moins lourdes que la première parce qu'elles ouvrent une brèche dans les conditions de validité de la valeur en douane. Ceci est davantage fondé sur l'existence dans les services, d'une base des données des valeurs imposables des marchandises importées, et de sa mise à jour constante pour de raisons d'objectivité.<sup>222</sup>

#### **c) L'opinion des usagers et les agents des douanes sur les méthodes comptables : déductive et calculée**

Au premier plan, il faut noter que ces deux méthodes nécessitent une bonne capacité d'investigation du service de douane, du temps, ainsi qu'un réseau d'information assez fiable, le tout couplé d'une maîtrise des outils de gestion, notamment la comptabilité analytique et financière.<sup>223</sup>

Alors que l'article 76 du code des douanes précise l'obligation des opérateurs économiques usagers de la douane, de fournir tous les documents que le service demande, ce qui aboutit encore à de nombreux obstacles ; sans oublier que lorsque ces documents sont fournis, ils restent peu

---

<sup>221</sup> F. M. Zang, "Le cadre et les moyens d'actions de la douane dans le secteur des douanes de l'Adamaoua", Mémoire de fin de formation à l'Enam, 1988, p. 45.

<sup>222</sup> Zang, "Les cadres et les moyens d'action de la douane...", p. 60.

<sup>223</sup> A. Moussa, "La fraude douanière et ses conséquences...", p. 30.

fiables<sup>224</sup>. Bref on assiste très souvent à des refus de coopérer de certains fournisseurs et producteurs étrangers surtout sur la méthode calculée.<sup>225</sup>

Le service y voit des lourdeurs dans la quête des éléments de base dans le calcul de la valeur car pour eux, cela ne correspondrait pas à la logique de facilitation et, surtout au moment des contrôles immédiats.

**d) L'opinion des usagers et des agents de douane pour l'évaluation par des moyens raisonnables : la méthode de dernier recours et les valeurs mercuriales**

Cependant, la logique de souplesse qui y est consentie mérite d'être comprise au regard du développement des déviances qu'on pourrait y trouver. À cet effet, l'article 33 alinéas 2 du code des douanes énumère les pratiques prohibées dans l'évaluation en douane.<sup>226</sup>

Plusieurs textes (arrêtés, décisions, notes de services) ont été pris pour répondre aux préoccupations propres aux pays sous-développés comme le Cameroun en rapport avec leur situation économique. Il s'agit d'accords assortis d'un protocole qui autorise le pays, en cas de besoin de formuler des réserves de façon à conserver des valeurs officiellement établies dans une mesure limitée et à titre transitoire. Mais alors qu'est ce qui justifie l'application des valeurs mercuriales ou valeurs imposables minimales différemment à l'intérieur d'un même pays, dans les secteurs différents, et des bureaux d'un même secteur ?<sup>227</sup>

Parmi les raisons évoquées pour expliquer ce phénomène, se situent en première place la volonté de satisfaire aux demandes d'autorisation de rapport de paiement (de la DGD et ses démembrements) et, le niveau socioéconomique relativement bas de certaines populations (particulièrement le secteur de l'Adamaoua, mais bien d'autres). Ensuite, on peut évoquer le souci d'équité de l'État à travers l'application d'un impôt juste à tous conjugué d'un élan de facilitation des opérations de calcul des droits et taxes en douane.<sup>228</sup>

La logique de détermination de la valeur basée sur les valeurs mercuriales trouve son fondement dans la logique de facilitation des opérations douanières, doublée de la recherche des recettes telles que prônée par la DGD. La douane camerounaise est une administration publique,

---

<sup>224</sup> La règle de trois bilans dans les entreprises au Cameroun : un bilan pour respecter les Impôts (sous-évalue l'activité pour fausser l'imposition), les Banques (surévalue la solvabilité) et le dirigeant (celui-là est réel et aide à la décision)

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> Code des douanes du Cameroun, 5e Edition, p. 11.

<sup>227</sup> Souaybou, 61 ans environs, inspecteur des douanes à la retraite, Ngaoundéré, le 7 Novembre 2020.

<sup>228</sup> *Ibid.*

économique et financière dont les missions intéressent plusieurs administrations et établissements publics. À cet égard, en raison de sa présence aux frontières, la douane est amenée à effectuer des missions d'assistances au bénéfice d'autres administrations.<sup>229</sup> Elle porte ainsi son concours à divers services de l'État notamment :

- **Au ministère en charge de la défense** ; en matière de contrôle de l'entrée d'armes et de munitions et du trafic des produits dangereux. De ce fait, la douane saisie les produits au niveau de la frontière et les remet à qui de droit donc à l'administration en charge de ces produits qui peuvent faire l'objet de plusieurs attaques terroristes au sein du territoire national.<sup>230</sup>

- **Au ministère en charge de la santé publique** ; en ce qui concerne le contrôle de l'importation des médicaments et de la qualité des produits alimentaires qui peuvent être nocifs pour les populations et destructifs et provoquer des dommages à cette population ;

- **Au ministère en charge de l'élevage, des pêches et des industries animales** ; s'agissant du contrôle de l'importation des produits alimentaires et de la perception de la taxe d'inspection sanitaire vétérinaire ;<sup>231</sup>

- **Au ministère en charge du Forêt et de la faune** ; en matière des produits forestiers. En fait, la douane étant l'administration qui est la plus importante au niveau des frontières a le droit sur tout bagage qui entre et sort du territoire. Elle a donc le droit de fouiller les biens et les personnes. Certains colis ou marchandises peuvent échapper au contrôle forestier mais tombent sur la maille de la douane et saisis ces derniers qui sont remis à l'administration en charge des forêts et faunes. C'est l'exemple de 80 cobras qui ont été saisis en 2019 par la douane à l'aéroport international de Douala par la douane et appartenaient à un chinois. Ceci prouve le rôle important de la douane au niveau des frontières ;<sup>232</sup>

- **Au ministère en charge de l'environnement** ; en matière de lutte contre les déchets toxiques et industriels et de la protection de la couche d'ozone ;

- **Au ministère en charge de l'industrie, des mines et du développement technologique** ; en matière de contrôle des importations et des exportations des produits pétroliers et miniers ;<sup>233</sup>

---

<sup>229</sup> C. Soulard, *Guide pratique du contentieux douanier*, Paris, LexisNexis, 2015, p. 133.

<sup>230</sup> Tsuanyo, *Institution douanière au Cameroun...*, p. 120.

<sup>231</sup> *Ibid.*

<sup>232</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle du service...", p. 40.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 41.

- **Au ministère en charge du commerce**, dans le domaine de l'application de la politique de l'importation et de l'exportation. Ici, les prix et indices des marchandises et des produits doivent être respecté par des usagers au niveau des frontières et par la douane. Le ministère du commerce met à la disposition de la douane un barème ou un tarif à respecter pour les produits sortant et entrant au Cameroun. Et aussi à la vérification des marchandises qui entrent et sortent dans le territoire national. De tout cela, la douane veille de tous ses poids à ne pas faillir à sa mission ;<sup>234</sup>

- **Au ministère en charge de l'administration territoriale**, s'agissant de la liquidation des taxes parafiscales aux bénéficiaires d'autres administrations.

La douane camerounaise dans l'exercice de sa fonction est aussi amenée à effectuer des taxes annexes telles que la perception des droits et taxes pour plusieurs administrations comme le port et la municipalité, le contrôle du trafic maritime<sup>235</sup>, dans une moindre mesure, la douane assure le rôle de la police et défense nationale ceci en collaboration avec les forces de l'ordre et de défense. Les douaniers sont à même de procéder aux vérifications d'identité au niveau des frontières<sup>236</sup>.

La douane ayant une activité économique, fiscale et politique, n'a-t-elle pas aussi une mission sociale qui peut renforcer ses activités au niveau des frontières ?

### **III. LES ACTIVITÉS SOCIALES DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA**

Dans la plupart des pays en développement, la douane doit jouer un rôle social, dans la surveillance des frontières et la circulation des produits étrangers à l'intérieur du territoire et la circulation des biens et des personnes. Cela est matérialisé par la vérification par les agents de brigades des documents attestant la détention régulière des marchandises et des produits importés. Il s'agit en d'autres termes de vérifier si les mesures du protectionnisme sont respectées par les usagers. Il nous sera donc opportun de parler de la protection des biens et des personnes, de la protection sanitaire et de celle de l'environnement qui couvrent la page de certaines activités sociales des douanes au SDA.

---

<sup>234</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle du service...", p. 40.

<sup>235</sup> La douane est amenée à contrôler la fréquence des navires. Elle tient l'état civil des navires car un navire qui n'a pas de nationalité ou d'immatriculation et réputé pirate et pris en chasse.

<sup>236</sup> Berr et Trimeau, *Le droit douanier...* p. 179.

## 1. La circulation des biens et des personnes

Cette circulation est réglementée par les dispositifs du code de l'UDEAC, et la Nature même des échanges frontaliers.<sup>237</sup>

### a) Disposition du code

L'article 251 alinéas 1 du code de l'UDEAC stipule que « les marchandises ne peuvent circuler dans la zone terres du rayon des douanes sans être accompagnées d'un passavant<sup>238</sup> ou une autre expédition n douanes en tenant lieu ».

À Tignère, on retrouve pour ce faire le passavant ordinaire et le passavant descriptif.

#### a-1. Le passavant ordinaire

C'est un document délivré par le bureau pour couvrir, soit les marchandises du cru, soit étrangères mais dédouanées d'un point à l'autre du territoire douanier<sup>239</sup>. Les marchandises les plus souvent rencontrées sont :

- Les pièces de rechanges des véhicules
- Les peaux de chèvres, moutons et bœufs
- Le poisson fumé
- Les tissus
- Les appareils électriques
- Les colis divers etc. (...) <sup>240</sup>

Lorsque le passavant est levé à Tignère, il est timbré et reprend in extenso la liste des marchandises transportées. Il indique également la route légale à suivre par le transporteur, ainsi que le délai de route<sup>241</sup>.

Si le passavant ordinaire est établi par un bureau à destination de Kousseri, à l'arrivée, la brigade mobile de Kousseri vise le document, puis le transporteur peut procéder au déchargement

---

<sup>237</sup> Soulard, *Guide pratique du contentieux...* p. 175.

<sup>238</sup> Laissez passer qui autorise à transporter d'un lieu à un autre des denrées ou marchandises qui ont déjà payé le droit ou qui en sont exemptes.

<sup>239</sup> Tomasbe, "Le droit douanier et activités...", p. 44.

<sup>240</sup> Tomasbe, "Le droit douanier et activités...", p. 44.

<sup>241</sup> Entretien avec Mohamed, 38 ans déclarant au bureau secondaire des douanes, Tignère, le 1<sup>er</sup> Décembre 2020.

en ville, en présence de l'agent des douanes. Au moment de l'ecor, s'il y'a addition, la brigade saisit immédiatement le bureau qui constatera l'infraction.<sup>242</sup>

Les passavants ordinaires sont pris en charge dans un registre donnant le numéro d'ordre, la date, le nom du déclarant, l'heure, le délai de validité, la désignation de la marchandise. Pour permettre à l'inspecteur vérificateur d'avoir une idée sur la marchandise, le lieu et le déclarant. Si cela n'est pas fait par le déclarant l'inspecteur renvoie le registre pour reprendre la procédure.

### **a-2. Le passavant descriptif**

C'est un document délivré pour permettre à son détenteur de circuler avec son véhicule à l'extérieur ou à l'intérieur du pays. Dans le premier cas, on parlera d'exportation temporaire de véhicule et dans le second, d'importation temporaire.

#### **- L'exportation temporaire**

À Kontcha, ce passavant est surtout délivré pour les personnes désirant se rendre au Nigéria. Dans de très rare cas, d'autres personnes aimeraient en avoir à destination du Tchad mais cela n'est pas souvent utile au niveau de Kontcha puisque le secteur du Nord est qualifié pour l'opération.

Ce document reprend en même temps que l'adresse de l'utilisateur qui aura déposé auparavant un timbre fiscal de 1000f, les caractéristiques du véhicule (marque, genre, numéro moteur et châssis, puissance, numéro d'immatriculation), sur présentation de la carte grise.<sup>243</sup>

L'utilisateur dispose d'un maximum de 8 jours au terme duquel le véhicule doit être réimporté. Après avoir rempli l'imprimé, l'agent de service note dans le registre des passavants descriptifs le numéro d'ordre, la date, le nom du déclarant, le délai accordé, la provenance, la destination et l'identification du moyen de transport.

Une fois que les registres sont remplis, le chef de bureau signe le passavant et permet ainsi au voyageur de continuer sa route sur Maiduguri au Nigeria et dans de très rares cas à Ndjamena au Tchad.<sup>244</sup>

---

<sup>242</sup> Entretien avec Mohamed, 38 ans déclarant au bureau secondaire des douanes, Tignère, le 1<sup>er</sup> Décembre 2020.

<sup>243</sup> *Ibid.*

<sup>244</sup> *Ibid.*

### - L'importation temporaire

Elle est accordée aux personnes ayant importé des véhicules de l'étranger et qui n'ont pas encore eu les moyens de les dédouaner. Le passavant reprend les mêmes informations que celles contenues dans l'exportation temporaire.<sup>245</sup>

La seule différence est que la durée de validité du passavant peut être allongée sur appréciation du chef de bureau.

### a-3. Le transit :

Il concerne surtout les marchandises commandées en Europe par les Tchadiens et les Nigériens, ces marchandises devant entrer par Douala, Ngaoundéré ou Garoua. Toutes les formalités de transit étant remplies au départ, le transporteur n'a plus qu'à suivre la route légale jusqu'à Kontcha, où Kousseri (bureau de sortie) où il doit obtenir un bon de transit.

Ayant la délivrance d'un bon de transit, le chef de bureau fait faire les vérifications nécessaires (scellés, plombs, estampilles). Dès que la visite est terminée il vise la D15.<sup>246</sup>

Auparavant, l'agent en service à la section transit aura porté dans son registre des D15 le numéro d'ordre, le numéro du véhicule, la marque, l'expéditeur, le destinataire, la provenance, la destination, la désignation des marchandises et le numéro de l'acquit.<sup>247</sup>

Il arrive cependant régulièrement que la marchandise, objet de l'acquit-à-caution ne soit pas transportée dans le même chargement ; l'agent ouvre alors un sommier de transit où il porte les quantités transportées jusqu'à l'apurement total du compte d'acquit.<sup>248</sup>

### b) Circulation des personnes

L'article 60 du code des douanes prévoit qu'à l'occasion des contrôles qui relèvent de leurs attributions, les agents des douanes sont chargés de vérifier au niveau des frontières les personnes et les biens.<sup>249</sup>

---

<sup>245</sup> Moussa, "La fraude douanière et ses conséquences...", p. 56.

<sup>247</sup> *Ibid.*

<sup>247</sup> Moussa, "La fraude douanière et ses conséquences...", p. 56.

<sup>248</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>249</sup> Soulard, *Guide pratique du contentieux...* p. 175.

### **b-1- Le contrôle des changes**

Les divers textes l'article 60 ci-dessus énoncés autorisent la douane camerounaise à exiger des commerçants Nigériens, centrafricains la justification du transfert légal des fonds ayant servi à l'achat des marchandises.

### **b-2- Le laissez- passé spécial :**

Ce document est institué spécialement pour faciliter les échanges frontaliers. C'est un titre de mouvement de personnes et de leur moyen de transfert ayant leur principal lieu de résidence dans le département de Faro et Déo et allant momentanément à Lagos dans le but de tourisme ou pour leurs affaires. Il est strictement personnel et ne doit être cédé à des tiers que sur autorisation du chef de bureau des douanes.<sup>250</sup>

Il désigne l'adresse et le numéro de la carte nationale d'identité de la personne ainsi que les caractéristiques de son engin.

Tout ceci en attendant la mise sur pied de la zone de libre-échange et des personnes qui est prônée depuis des lustres par l'UA. Ce titre est renouvelable.<sup>251</sup>

### **c) La protection du patrimoine culturel**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1993, une double réglementation s'est mise en place, l'une nationale, relative à la circulation entre les États membres et l'autre communautaire, relative à l'exportation vers les pays en développement des biens culturels. Ce dispositif permet d'assurer la fluidité du trafic licite des biens culturels dans le respect des exigences du marché unique, en préservant tout à la fois le patrimoine culturel et artistique des États membres et en évitant les exportations frauduleuses vers les pays occidentaux ou les pays voisins ou les sorties illicites entre les pays membre de l'union des biens considérés comme les plus sensibles (trésors nationaux).<sup>252</sup>

La nouvelle réglementation a tout d'abord harmonisée, au niveau communautaire<sup>253</sup>, entre les États membres des règles de surveillances qui autorisent les biens culturels à quitter la CEMAC, puis elle a permis, au niveau national, à chaque État membre de protéger plus particulièrement ses

<sup>250</sup> Souldard, *Guide pratique du contentieux...*, p.176.

<sup>251</sup> Tsuanyo, *Institution douanière...* p. 88.

<sup>252</sup> I. Hamidou. 40 ans environs, contrôleur des douanes, Ngaoundéré Gare, le 09 Novembre 2020.

<sup>253</sup> Entretien avec Okode O. C., chef service des statistiques, Ngaoundéré le 21 Novembre 2020.

trésors nationaux ayant une valeur artistique, historique ou archéologique en réglementant spécifiquement leur sortie du territoire national.

Au secteur des douanes de l'Adamaoua, que ce soit pour sortir du Cameroun ou pour sortir de la Zone CEMAC<sup>254</sup>, le ministre de la culture délivre l'autorisation et l'administration des douanes en contrôle la bonne exécution : licite des sorties des biens culturels, respect des conditions des mouvements autorisés par le ministère de la culture et lutte contre le trafic frauduleux.

## **2. Un double contrôle communautaire et national**

Les questions sur la protection du patrimoine culturel interpellent aussi la douane pour le contrôle des cultures et articles de la communauté National.

### **a) Sur le plan communautaire**

Ce règlement du conseil des Directeurs des Douanes de la CEMAC du 9 décembre 1992 pose le principe de la délivrance d'une autorisation d'exportation, ou licence, présentée à l'appui de la déclaration en douane pour toute exportation des biens vers un pays occidental.<sup>255</sup>

Au Cameroun, délivrée jusqu'au 31 décembre 2004 par l'administration des douanes, cette licence est délivrée par le ministère de la culture depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Elle peut être ensuite utilisée pendant un an dans toute la communauté.

Le rôle de la Douane consiste à assurer qu'elle accompagne le bien culturel exporté, lors du dépôt de la déclaration en douane dans un bureau à compétence spécialisée.<sup>256</sup>

### **b) Sur le plan national**

Le code du patrimoine<sup>257</sup>, dans le chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup>, définit les trésors nationaux auxquels ne sont délivrées que des autorisations de sorties temporaire (AST) avec un retour obligatoire, et soumet la sortie définitive des biens culturels à la délivrance d'un certificat.

---

<sup>254</sup> Entretien avec Okode O. C., chef service des statistiques, Ngaoundéré le 21 Novembre 2020.

<sup>255</sup> ADD, « Rapport sur le patrimoine culturel, du ministère de la culture », 1992, p. 11.

<sup>256</sup> *Ibid.*

<sup>257</sup> *Ibid.*

Le document (certificat et autorisation de sortie temporaire) est délivré par le ministère de la culture. Que le bien culturel reste dans la zone CEMAC ou soit exporté en occident, la présence des documents à la sortie du Cameroun peut toujours être vérifiée par le service des douanes.<sup>258</sup>

### **3. Le rôle de la Douane de l'Adamaoua**

La douane joue un rôle important dans ses missions sociales.

#### **a) Les contrôles des échanges intracommunautaires**

Les biens culturels et les trésors nationaux sont inscrits au nombre des marchandises communautaires soumises à la restriction de sortie et de circulation. Ils peuvent faire l'objet de contrôles douaniers inopinés, à la circulation intracommunautaire, notamment dans les rayons douaniers, dans les ports et dans les aéroports.<sup>259</sup>

#### **b) Le contrôle des exportations vers d'autres pays (or, diamant, ivoires...)**

Le règlement du 9 décembre 1992 offre la possibilité aux États membres de limiter le nombre des bureaux de douane compétents pour l'accomplissement des formalités d'exportation des biens culturels.<sup>260</sup>

Le Cameroun désigne les secteurs compétents donc les 10 secteurs des douanes au Cameroun<sup>261</sup>, seuls compétents pour recevoir les déclarations en douanes (obligatoire) et les licences autorisant l'exploitation des biens culturels vers les pays occidentaux. Le SDA compte un seul bureau au niveau du secteur des douanes.

Ainsi, un ressortissant d'un autre pays ayant acquis autours d'une vente publique un bien culturel doit tout d'abord solliciter auprès du ministère de la culture le certificat et la licence, puis doit déposer sa déclaration en douane (avec la licence) dans un bureau. Pour un départ par exemple de la France, la licence devra être visée par le service des douanes de l'aéroport qualifié alors de « bureau de sortie »<sup>262</sup>.

<sup>258</sup> ADD, « Rapport sur le patrimoine culturel, du ministère de la culture », 1992, p. 10.

<sup>259</sup> Moussa, «Le rôle des services des douanes dans...», p. 89.

<sup>260</sup> Moussa, «Le rôle des services des douanes dans...», p. 56.

<sup>261</sup> M. C. Okode, 50 ans, chef service des statistiques, Ngaoundéré le 21 novembre 2020.

<sup>262</sup> *Ibid.*

Sur le plan douanier, l'exportation d'un bien culturel, en dehors des bureaux habilités ou au mépris des formalités culturelles exigent préalablement au dédouanement (certificat ou autorisation de sortie temporaire pour les biens culturels autorisation de sortie temporaire pour les trésors nationaux avec une licence dans les deux cas), est considérée comme un fait de contrebande ou une exportation sans déclaration de marchandise prohibée.<sup>263</sup>

Ces infractions, constitutives d'un délit douanier, sont poursuivies et sanctionnées par le code des douanes. Afin de renforcer l'efficacité de son action dans la lutte contre les trafics des biens culturels, l'administration des douanes dispose d'une connexion au fichier informatisé des œuvres d'art volées et ou sorties illicitement, la base du système Sydonia installée dans les locaux de la DNRED (Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières).<sup>264</sup>

Visant la protection des biens culturels et de son patrimoine, la douane camerounaise participe aussi à la protection de l'environnement.

### **c) La protection de l'environnement**

Le 30 novembre au 11 décembre 2015, la France préside la COP21<sup>265</sup> qui doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat.<sup>266</sup>

Forte de la variété de ses missions, la Direction Générale des Douanes (DGD) joue un rôle de premier plan pour la protection de l'environnement, en coopération avec les services du ministère de l'environnement et de la protection de la nature, le ministère de l'Agriculture mais aussi avec les administrations impliquées dans la protection du milieu marin, des espèces protégées et de l'action de l'État en mer. Le rôle de la douane est très contrasté : elle perçoit la fiscalité sur les énergies et sur activités polluantes ; elle surveille et protège notre territoire des menaces qui pèsent sur l'environnement. Elle s'engage également en faveur des modes de transport alternatifs, en accompagnant les entreprises dans l'utilisation de procédures « vertes » : fluviales, maritimes et ferroviaires.<sup>267</sup>

---

<sup>263</sup> Mana Désire, 64 ans environs, inspecteur des douanes à la retraite, Douala, le 14 juin 2021.

<sup>264</sup> *Ibid.*

<sup>265</sup> Conférence des chefs d'État en France pour le changement climatique dans le monde

<sup>266</sup> Cameroun Tribune, n 29965, du 14 décembre 2015, p. 3.

<sup>267</sup> W. P. Sipakang, 38 ans environ, lieutenant des douanes, Ngaoundéré, le 09 Novembre 2020.

En tant qu'administration fiscale, la DGD est chargée du recouvrement et du contrôle de l'ensemble des composantes d'une « fiscalité verte », composée de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et de la fiscalité énergétique. Les objectifs de cette fiscalité, qui représente 10 milliards de franc CFA sont notamment de favoriser des comportements économes en ressources et d'encourager le développement des filières novatrices promouvant les énergies renouvelables. La Douane intervient au grand nombre d'autres missions, comme la protection des espèces menacées puisqu'elle est chargée, dans le cadre de la convention de Washington, de contrôler le commerce et la contrebande des espèces animales et végétales menacées d'extinction. En matière de déchets, la douane surveille les mouvements transfrontaliers afin d'appréhender les pratiques illicites et dangereuses.<sup>268</sup>

La douane est aussi l'administration en charge de la lutte contre les pollutions maritimes. Dans le domaine maritime, les services douaniers assurent une mission de surveillance du littoral, de détection des pollutions maritimes et de préservation des ressources.<sup>269</sup>

Enfin, dans le cadre du plan ministériel administration exemplaire, la DGD s'engage pour la protection de l'environnement, au quotidien, au travers d'action en faveur de l'achat de véhicules hybrides ou électriques et de la réduction de la consommation de papier ou de fluides énergétiques.<sup>270</sup>

Ces exemples concrets montrent que la douane, par ses missions fiscales de protection et d'accompagnement économique, ou d'action au quotidien, constitue un acteur particulièrement impliqué en matière de protection de l'environnement.

Loin d'être exhaustive, les missions de la douane permettent d'accomplir les rôles principaux ci-dessus évoqués. Ceci témoigne d'une volonté de répartition et de la division du travail, de la spécialisation des agents aux fonctions particulières. L'organisation du travail de la douane s'est faite au niveau de la hiérarchie et fonctionnel afin d'atteindre les objectifs que l'administration des douanes s'est fixés. Dans ces conditions, il conviendrait de se poser la question de savoir si cette organisation a permis d'atteindre ces objectifs : protéger l'économie nationale contre l'invasion

---

<sup>268</sup> Bulletin officiel des douanes, BOB N 102, direction générale des douanes, du 20 janvier 2016, p. 5.

<sup>269</sup> *Ibid.*

<sup>270</sup> Bulletin officiel des douanes, BOB N 102, Direction Générale des Douanes, du 20 janvier 2016, p. 6.

des produits étrangers et améliorer la trésorerie de l'État. Dans le cas contraire, parlons des problèmes qui sont à l'origine des missions du secteur des douanes de l'Adamaoua.

### **CHAPITRE III**

## **CONTRAINTES ET OBSTACLES RENCONTRES PAR LE SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA DANS SES MISSIONS**

S'il est facile de définir les missions assignées aux services des douanes, il est plus difficile de les atteindre ou de les remplir. Car la théorie est facile et la pratique souvent difficile. Il est difficile à l'administration des douanes de remplir ses missions économiques et fiscales, parce que la fraude est passée du stade artisanal, au stade moderne. Les fraudeurs utilisent les moyens matériels souvent plus sophistiqués que ceux de la douane. Le fraudeur d'aujourd'hui est très doué, bien organisé, doté d'un esprit créatif capable de faire obstacle aux actions des agents de douane. Le plus souvent, les fraudeurs ont un réseau, de distribution très ramifié à l'intérieur du pays et difficile à démanteler, car l'actionnaire se trouve parfois à l'étranger. Dès lors tout système d'organisation des services mis en place présente à moyen terme ses limites à cause de l'évolution rapide des techniques utilisées par les contrebandiers. Ce constat nous permet de croire que les limites du fonctionnement en vigueur du service des douanes peuvent s'appréhender sur l'angle structurel et administratif, sécuritaire et anthropique et culturel. Une étude profonde de ces insuffisances est d'une grande importance.

## **I. LES CONTRAINTES STRUCTURELLES ET ADMINISTRATIVES**

Tout système pour fonctionner et produire les résultats attendus à besoin des moyens matériels appropriés. Dans ces conditions, le secteur des douanes de l'Adamaoua est en manque des infrastructures pour assurer et mobiliser les recettes qui lui ont été assignées par la direction générale des douanes du Cameroun. Ainsi donc, on parlera des insuffisances qui minent ce secteur des douanes.

### **1. Insuffisance du personnel au sein du secteur des douanes de l'Adamaoua**

Il n'est plus nécessaire de rappeler que les moyens matériels, juridiques et autres, ne valent que ce que valent les hommes qui les exploitent, et que ceux-ci soient gérés d'une manière adéquate. Les imperfections sur le plan humain peuvent s'apercevoir sur l'angle statutaire et sur l'angle de la gestion des ressources humaines.

#### **a) Le facteur Humain**

Les effectifs du personnel l'administration des douanes dans le secteur des douanes de l'Adamaoua se présentent comme suit<sup>271</sup> :

---

<sup>271</sup> Entretien avec Okode, 50 ans, Chef service des Statistiques, Ngaoundéré, 27 novembre 2020

**Tableau 8: Les facteurs humains du secteur des douanes de l'Adamaoua**

SECTEURS DES DOUANES DE L'ADAMAOUA	DIFFERENTS BUREAUX	NOMBRE D'AGENTS PAR BUREAU
Bureau principal hors classe de Ngaoundéré 35 personnes.	- Au bureau principal de Ngaoundéré	15
	- À la brigade mobile de Ngaoundéré	20
Bureau principal hors classe de Banyo 31 personnes.	- Au bureau principal de Banyo	7
	- À la brigade mobile de Banyo	24
Bureau secondaire de Tignère 14 personnes	- Au bureau secondaire	9
	- À la brigade.	5
Bureau secondaire de Tibati 10 personnes.	- Au bureau secondaire	3
	- À la brigade	7
Bureau secondaire de Bankim 19 personnes	- Au bureau secondaire	7
	- À la brigade	12
Bureau secondaire des colis postaux et messageries de Ngaoundéré		4
Dans les postes de douanes	Poste de Ngaoui	4
	Poste de gare voyageur Ngaoundéré	1
	Poste de l'aéroport de Ngaoundéré	1
	Poste d'Atta	4
	Poste de Kontcha	4
	Poste de Ngaoundal	1

**Source** : Tableau d'illustration de l'auteur grâce aux rapports d'activités du secteur des douanes de l'Adamaoua, exercice 2003.

On peut en déduire au vu de ce tableau que le secteur des douanes de l'Adamaoua pose un véritable problème en facteur humain. Ngaoundéré ayant un port sec, plusieurs douaniers préfèrent des zones en port en eau profonde ou dans des zones frontalières. Ce phénomène cause d'énorme problème de fraude au sein du secteur des douanes de l'Adamaoua.

**Photo 2: Poste des douanes de la gare voyageuse de Ngaoundéré.**

**Source** : Photo d'illustration de l'auteur

Au vu de cette photo, l'on est tenté au premier point de vue, à croire que le nombre des agents est élevé. Bien sûr, c'est un fait indéniable ; les effectifs sont assez importants. Mais eu égard de la très longue cote frontalière qu'il faut contrôler, l'on aperçoit très vite que le personnel ici est incapable d'assurer la surveillance du quart de la frontière du fait, de l'étendue extrêmement vaste de celle-ci, de l'existence de nombreuses gares et un aéroport, et aussi bientôt d'un port sec<sup>272</sup>. Le manque de personnel au sein du secteur des douanes de l'Adamaoua cause un grand problème. Le bureau de la gare voyageur qui est un poste n'a qu'un seul agent.

En effet, il est à noter que dans les effectifs des agents en service dans le secteur des douanes de l'Adamaoua, il convient de préciser ici qu'il y'a des agents de l'État comme les secrétaires, les chauffeurs et les agents (plantons) en nombre non négligeable. Il faut donc se désillusionner quant au nombre de personnes parce que ces dernières ne sauraient en aucun cas se substituer aux douaniers, ni remplir les fonctions de ceux-ci.<sup>273</sup> En outre il faut souligner un autre fait très important ici. C'est le nombre de personnes donnés plus haut et les différentes répartitions dans les bureaux ne sont pas toujours exactes au fil des jours. En effet, depuis un certain temps il y'a des migrations excessives de l'Adamaoua vers les autres secteurs des douanes. Là vous nous direz qu'il existe une réglementation en la matière des affectations. Mais la réalité est que certains agents après avoir travaillé pendant des mois seulement dans un bureau du secteur des douanes de l'Adamaoua, parviennent toujours à obtenir des affectations soit pour le Nord ou l'extrême Nord généralement très sollicité, soit pour le Littoral (Douala), ceci avec la complicité des membres de leur famille qui seraient des personnes très importantes au ministère des Finances.<sup>274</sup> C'est ainsi qu'au bureau principal hors classe de Banyo, des 24 agents de la brigade qui existaient encore il y'a quelques temps, l'on ne dénombre plus que 15 environ ; au bureau secondaire de Tignère, sur les 14 personnes employées, l'on ne trouve aujourd'hui que quelques 4 agents.

**Photo 3: du bureau secondaire de Tignère en compagnie d'un brigadier.**



**Source : Photo  
d'illustration de l'auteur**

Au vu de cette photo, la vétusté des bâtiments administrative pose un problème sur des effectifs du personnel au sein du secteur des douanes de l'Adamaoua. Si le nombre des agents qui doit en principe servir dans le secteur des douanes de l'Adamaoua s'avère déjà insuffisant, l'on comprend aisément pourquoi la fuite de certains vers d'autres secteurs ne peut qu'handicaper sérieusement le contrôle des côtes qui s'étendent sur une très grande longueur. Par ailleurs, le poste des douanes de Tignère qui a été doté par l'État ne connaît pas toujours la présence des douaniers.<sup>275</sup>

En effet, on les voit uniquement lors de la période du Jihad pour le voyage à la Mecque et lors des arrivées des autorités dans la région de l'Adamaoua. Ce phénomène est surtout dû à la carence du personnel certes, mais l'on s'interroge déjà sur la compétence des agents en service dans ce secteur des douanes.<sup>276</sup>

#### **b) Un personnel non qualifié**

L'incompétence de douaniers dans le secteur des douanes de l'Adamaoua concerne toute la hiérarchie, mais la grande majorité des éléments de la brigade qui sont en fait des préposés et des brigadiers. Car ces derniers assurent le travail sur le terrain et rendent compte à la hiérarchie.

En effet, ces hommes qui sont en principe quottés pour la patrouille, ont un rôle très important à jouer dans la lutte contre la contrebande<sup>277</sup> dans la mesure où ce sont eux qui quadrillent le secteur et peuvent par conséquent appréhender des marchandises préalablement déversées frauduleusement le long des côtes et qui sont ensuite acheminées dans d'autres villes pour être écoulées dans le marché. Mais les éléments de la brigade sont généralement très nonchalants pour cette mission ardue qui leur est dévolue.<sup>278</sup> Et lorsque l'on sait que le service de la brigade en principe un service paramilitaire, comment ne peut s'alarmer que la très grande majorité de ces hommes n'ont jamais suivi une préparation militaire et ne peuvent même pas courir sur cent mètres ou se servir d'une arme à feu. Cette situation est d'autant grave que l'on note une indiscipline notoire de ces agents vis-à-vis de leurs supérieurs hiérarchiques dont ils n'exécutent

---

<sup>275</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle du service...", p. 54.

<sup>276</sup> Souaybou, 61 ans, inspecteur des douanes à la retraite, Ngaoundéré, le 09 novembre 2020.

<sup>277</sup> D. Djatche, "Les facteurs responsables de la contrebande dans le secteur des douanes du Sud-Ouest", Mémoire de fin de formation à l'Enam, septembre 1987, p. 25.

<sup>278</sup> *Ibid.*

pas souvent des ordres quand ils ne commettent pas de gaffes énormes<sup>279</sup>. Évidemment, l'on a constaté que certains préposés lorsqu'ils appréhendent des contrebandiers, ils ne les conduisent pas aux bureaux afin qu'ils paient des pénalités et des droits compromis, mais ils leurs demandent de l'argent sur les champs et le pire est qu'en plus de l'argent perçu des fraudeurs, ils saisissent souvent une partie des marchandises de ces derniers<sup>280</sup>. Bien entendu, ces marchandises saisies auront une destination inconnue de l'Administration des douanes. Il s'en suit que des contrebandiers mécontents, viennent très fréquemment réclamer leurs marchandises aux bureaux et ceci sous le grand étonnement des chefs de brigades et des chefs de bureau.<sup>281</sup>

Par ailleurs, ces préposés et brigadiers ont tellement lié une familiarité avec les commerçants, que ces derniers méprisent presque tous les autres douaniers. En effet, combien de fois n'a-t-on pas vu des commerçants refuser d'ouvrir les emballages afin que l'on puisse s'assurer que le contenu est vraiment celui qui a été déclaré et chaque fois qu'on les somme de le faire, ils sourient ironiquement à votre endroit tout en vous demandant comment il va refermer ses cartons à partir du moment où les cordes qui les retenaient fermées ont été rompues ; et ce n'est qu'après de virulentes menaces qu'il s'exécutent en prenant tout leur temps.<sup>282</sup> Le dernier point déplorable que l'on attribue à la non qualification de certains éléments de la brigade, est celui des persécutions qu'ils font subir aux commerçants qui ont payé régulièrement leurs droits et taxes de douanes. En effet, dans la majorité des bureaux frontaliers dépendant du secteur des douanes de l'Adamaoua, le reçu délivré par le service des douanes à la suite du paiement des droits et taxes de douane, est un T6 bis qui est une sorte de déclaration simplifiée qui sert à la fois de :

- Déclaration en détail ;
- D42 (bon à enlever) ;
- Document statistique ;
- Reçu de recouvrement de droit et taxe ;
- Et de mise à la consommation D3.

À la vue de ce document, les éléments de la brigade après avoir constaté la conformité du reçu avec les marchandises, retiennent souvent inutilement les commerçants jusqu'à ce que ceux-

---

<sup>279</sup> Kana, 51 ans environs, inspecteur des douanes, Ngaoundéré, le 09 novembre 2020.

<sup>280</sup> E. Sepvou, 65 ans, Commerçant grand marché, Ngaoundéré, le 15 novembre 2020.

<sup>281</sup> *Ibid.*

<sup>282</sup> Lucien Ndzana Nomo, 33 ans environ, contrôleur adjoint des douanes, Yaoundé, le 20 mars 2021.

ci leur offre de l'argent afin qu'ils les laissent partir. Si l'incompétence de certains agents de la brigade est un des facteurs responsables de la contrebande dans le secteur des douanes de l'Adamaoua, on ne saurait passer outre l'interférence des policiers et gendarmes dans le travail des douaniers.

### c) **Interférence des forces de l'ordre dans le rôle dévolu à la douane**

Généralement, à proximité de chaque bureau de douane de l'Adamaoua, l'on remarque toujours la présence d'une barrière de police, et après environ un demi-kilomètre, se trouve inéluctablement un contrôle de gendarmerie. De prime à bord, l'on peut attribuer la multitude de ces contrôles, et non à tort, à la vérification des pièces des commerçants Nigériens qui affluent chaque jour au Cameroun.

Évidemment, le contrôle des policiers et gendarmes qui vise surtout à s'assurer de la légalité des papiers officiels des hommes et de la régularité des papiers des voitures, est très différent ici dans la mesure où ceux-ci passent tout leur temps à réclamer des reçus des douanes et à s'écrier « vous n'avez pas payé pour toutes vos marchandises ou les douaniers n'ont pas bien fait leur travail ». <sup>283</sup> Le comble du ridicule ici est qu'ils ne comprennent rien à tout ce qui est mentionné sur les T6 bis. Ils ne savent pas qu'il y'a une irrégularité. Si ces derniers le sont au courant cela n'entre pas dans leurs attributions. <sup>284</sup> Mais toutes ces manœuvres sont des tracasseries pour extirper de l'argent aux honnêtes commerçants <sup>285</sup>. Cette situation est d'autant grave que certains chef secteur des douanes de l'Adamaoua, à l'instar de M. Mana Désire (chef secteur des douanes entre 2000 et 2005) est allé d'abord se plaindre au Ministre des Finances, aux autorités administratives locales ainsi qu'aux responsables de la gendarmerie et de la police dans l'Adamaoua mais hélas jusqu'alors sans succès. <sup>286</sup>

---

<sup>283</sup> D. Djatche, "Les facteurs responsables de la contrebande...", p. 60.

<sup>284</sup> *Ibid.*

<sup>285</sup> Entretien avec M. W. P. Sipakang, 38 ans, Capitaine des douanes et commandant de la subdivision Ngaoundéré gare, Ngaoundéré le 9 novembre 2020.

<sup>286</sup> ADD, n 919, rapport annuel des activités de la subdivision active des douanes de l'Adamaoua, du 12 novembre 2002, p. 2.

En outre, selon le rapport n° 026/ MINFI/DD/SDA du chef secteur des douanes à Monsieur le Gouverneur de la Province de l'Adamaoua à Ngaoundéré suite aux incidents entre douaniers et gendarmes à MBE.<sup>287</sup> Voir annexe n°1.

La carence du personnel est un handicap sérieux pour pouvoir maintenir la contrebande à un niveau tolérable faute de pouvoir, l'éliminer totalement, les multiples tracasseries orchestrées par certains douaniers incompetents et les interférences des forces de l'ordre dans la fonction des douaniers sont autant des faits qui incitent les commerçants à déverser frauduleusement leurs marchandises dans les marchés. Si la part de responsabilité du facteur humain est ainsi démontrée dans la pratique de la contrebande dans le secteur des douanes de l'Adamaoua, il ne faut pas pour autant ignorer que le facteur socio politique en est aussi pour quelque chose.

## **2. Insuffisances Matérielles**

Tout système pour fonctionner et produire les résultats attendus à besoin des moyens matériels appropriés. Dans ces conditions, le secteur des douanes de l'Adamaoua nécessite beaucoup d'effort pour avoir un dispositif adéquat sur plan sécuritaire, logistique et communicationnel.

### **a) Sur le plan sécuritaire**

Sur le plan de la sécurité des agents de brigade ; l'Article 52 du Code des Douanes de l'UDEAC autorise le port d'arme par les agents pour le service et pour leur sécurité personnelle. Dans la pratique, beaucoup d'agent ne sont pas dotés d'armes pendant les contrôles de routine ou lors des patrouilles. Il s'agit dans la plupart des cas d'une dotation fonctionnelle et non d'une dotation individuelle en armes. Bien que l'arme ne permette pas à son porteur une utilisation abusive et intempestive, elle a un effet dissuasif chez le contrebandier. Les agents se présentent souvent moins inquiétant pour le contrebandier qui est parfois bien armé. Dans cette optique, les injonctions d'arrêt des agents ne sont plus respectées par les contrebandiers. Ce constat est un handicap sérieux dans l'exécution des tâches. Par ailleurs, pour les armes existantes, le problème de maintenance se pose parce que la plupart des agents ne sont pas initiés à cet effet. L'absence de munitions et de pièces de rechange sont un obstacle sérieux l'utilisation de ces armes

---

<sup>287</sup> ADD, Note NO 0895/MINFIB/DD, sur l'incidence entre douanier et gendarmes a MBE, 08 avril 2004.

(généralement les MAS 36). À titre d'exemple, en 2003, la SAD de Ngaoundéré dispose d'environ 10 PA, 15 MAS 36<sup>288</sup> dont peu sont opérationnelles. Tout cet arsenal est très vétuste avec les munitions moisies. (Voir annexe 2). Quoique ce problème de dotation en arme trouve un début de solution dans d'autres secteurs, il reste d'actualité dans les autres.

### **b) Sur le plan du transport**

Les moyens de transport restent limités à certaines brigades. Beaucoup de brigades et postes de douanes situés dans les frontières terrestres manquent de véhicules adaptés au terrain. Parfois, les agents regardent impuissamment la matière imposable disparaître, soit parce que les contrebandiers ont des moyens de transport modernes que ceux de la douane, soit parce que les agents ne disposent pas de véhicules de poursuites. La plupart de temps, ils contentent des motocyclettes limitées sur le plan technique.<sup>289</sup>

Comme pour les armes, lorsque les véhicules existent, il se pose un problème de maintenance, parce qu'en réalité il n'y a aucun responsable de ces véhicules. En réalité, il n'existe aucun tableau de bord pour ces véhicules, qui devraient reprendre les besoins en pneumatique, la dotation en carburant, les pannes constatées et l'entretien général des véhicules, etc.(...) Lorsque ces véhicules sont en panne, les procédures administratives sont souvent longues et lourdes, et empêchent leur dépannage rapide. Par ailleurs, les engins appropriés pour stopper les véhicules lorsque les transporteurs refusent d'obtempérer aux injonctions des agents lors des contrôles sont insuffisants.<sup>290</sup>

En outre, en 2003, la SAD de l'Adamaoua dispose d'un parc automobile de six véhicules et quatre motocyclettes<sup>291</sup>. Mais de tout cela, trois véhicules TOYOTA PICK-UP double cabine 4X4 étaient en très bon état<sup>292</sup>.

---

<sup>288</sup> Entretien avec Sipakang, 38 ans, Lieutenant des douanes et commandant subdivision active de Ngaoundéré gare, le 9 novembre 2020

<sup>289</sup> ADD, No 919, Sur le rapport annuel d'activités de la subdivision active des douanes de l'Adamaoua, exercice 2003, p. 3.

<sup>290</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>291</sup> *Ibid.*

<sup>292</sup> *Ibid.*

### c) Sur le plan de la communication

Les moyens de communication radio sont encore attendus. Leur absence à l'heure actuelle est un handicap dans le domaine de la communication des informations ou des renseignements. Par manque de radios, les agents de Brigade en mission commandée ne peuvent ni informer rapidement la hiérarchie sur le déroulement de la mission, ni recevoir les instructions d'elle<sup>293</sup>. Ce qui prêle à confusion lorsqu'un cas de force majeur se signale. En outre, les rapports annuels ou états récapitulatifs des moyens matériels (mobilier et matériel de bureau etc. (...)) aussi les fiches d'inventaires du matériel sont rares. Ils permettent de déterminer avec exactitude les besoins en matériel chiffrés.

Bien que certains problèmes évoqués ci-haut trouvent un début de solution, une accélération dans leur résolution est d'importance capitale afin d'anéantir les actions des contrebandiers devenus très prétentieux. Cet anéantissement n'est possible que si les agents de brigade en plus des moyens matériels exploitent suffisamment par la hiérarchie pour le bon fonctionnement du SDA.

## 3. Insuffisance sur le plan hiérarchique et fonctionnel

Les insuffisances hiérarchiques et fonctionnelles du secteur des douanes de l'Adamaoua se font observées sur tous les plans : contentieux, sectoriel,

### a) Sur le plan du contentieux

La hiérarchie décrite ci-dessus est très lourde dans la mesure où toutes les affaires contentieuses sont expédiées aux services centraux. Toutes les décisions définitives pour toute affaire contentieuse sont prises par les organes centraux et les retards dans l'attribution des parts de saisissants ne sont qu'une conséquence logique de cette lourdeur.<sup>294</sup>

En outre, les T6 bis et les carnets portatifs ne sont pas confiés aux chefs d'escouades et aux chefs de commandement pour permettre une imposition rapide du contribuable lorsque les saisies

---

<sup>293</sup> Gouridja, "L'Organisation actuel du service des...", p. 58.

<sup>294</sup> Djeuwo, *Le contentieux douanier...*, p. 19.

sont opérées dans les zones difficilement praticables en saison pluvieuse. Ces carnets portatifs permettent d'imposer directement les petits colis (minutions) saisis.<sup>295</sup>

En plus, dans la lutte contre la fraude, le décret de 1991 ci-avant évoqué ne prévoit pas d'une manière explicite la création d'un service de contentieux et de répression de la fraude au niveau des secteurs, en outre il manque de bulletins de liaison entre les services de douanes et des impôts directs. Ces bulletins de liaison auraient pour objet de dépister les importateurs qui contournent les mesures douanières.<sup>296</sup>

Enfin, l'on peut déplorer le comportement déplacé de certains agents qui désertent leurs postes de travail jugés déserts, pour rejoindre les postes "intéressants". C'est ainsi qu'à la brigade d'Ecor de Ngaoundéré, la plupart des agents se trouvent comme sanctionnés. Il naît un effet psychologique traduisant lorsque les agents se voient affectés dans cette brigade. Pour ce motif, ils viennent rarement au lieu de service.<sup>297</sup>

#### **b) Sur le plan sectoriel**

La SAD de Ngaoundéré-port et aéroport souffre d'un certain nombre de motif de dysfonctionnement :

Le manque de plaques d'orientation dans le processus de la déclaration des colis à dédouaner ;

L'absence d'une salle de transit, les voyageurs sont souvent amenés à attendre la suite du voyage en zone libre ; ce qui peut être une source de fraude douanière.

Dans la SAD de Ngaoundéré-port et aéroport, les agents de la brigade d'ecor éprouvent plus de difficultés à écorer les colis, les manifestes les parvenant souvent après le départ du navire. L'Ecor à l'importation n'existe presque plus, seul le consignataire connaît les quantités de colis déchargés du navire. Il est donc le seul à pouvoir les situer dans les magasins sous-douane, ayant assisté à son allotissement. Les risques de manipulations non autorisées sont grands.<sup>298</sup>

---

<sup>295</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle des services...", p. 58.

<sup>296</sup> *Ibid.* p. 59.

<sup>297</sup> *Ibid.*

<sup>298</sup> W. P. Sipakang, 38 ans environs, lieutenant des douanes, Ngaoundéré, le 09 novembre 2020.

L'unité de vedettes, de création récente, attend encore son statut sans lequel ses agents courent les risques d'une récompense insuffisante par rapport à leur homologue des hydrocarbures.

Cependant, les lacunes relevées sur le plan personnel, matériel, hiérarchique et fonctionnel sont accentuées par les obstacles sécuritaires.

## II. LES OBSTACLES SÉCURITAIRES

Le climat économique et social du secteur a précipité les structures actuelles des brigades à être démodées. C'est ainsi qu'on parlera de l'insécurité, de la porosité des frontières et du trafic d'armes légères et des minerais.

### 1. L'insécurité dans les frontières

Longtemps considéré comme un havre de paix, une terre d'accueil, un pays de prospérité où il fait bon vivre, le Cameroun paraît aujourd'hui victime de son hospitalité à cause des hostilités (guerres dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest et contre Boko Haram. La dimension géographique et stratégique du pays le rend sensible à un ensemble de menaces sur le plan sécuritaire. Alors que la sous-région fait face à une vague de violences, la situation humanitaire aux frontières du Cameroun, du Nigéria et de la RCA, se dégrade de jour en jour. L'insécurité transfrontalière progresse, faisant des victimes parmi les populations civiles. Elle résulte des mouvements de rebelles armés comme la Séléka, le mouvement d'émancipation pour le delta du Niger (*movement for the emancipation of the Niger Delta MEND*), les *Bakassi Freedom Fighters* (BFF), le Front Démocratique du Peuple Centrafricain d'Abdoulaye Miskine ou encore des forces armées centrafricaines en déroute, auxquels s'ajoutent des attaques des coupeurs de route, des organisations criminelles ou terroristes à l'image de Boko Haram<sup>299</sup> qui, depuis un certain temps écument le territoire camerounais.

#### a) Les défaillances étatiques

L'insécurité transfrontalière actuelle au Cameroun résulte de l'indication entre deux nouveaux facteurs participants à sa structuration et de traces d'un passé trouble qui produisent encore leurs effets, que l'on peut qualifier de facteurs anciens.

---

<sup>299</sup> Etanislav Ngodi, l'Afrique centrale face aux nouveaux enjeux sécuritaires du XXI<sup>e</sup> siècle, Assemblée générale, Rabat Maroc, Codesria, 5-9 décembre 2011, p. 11.

Un premier facteur est la défaillance des États. Pour de nombreux experts, à l'instar du Pr. Joseph Vincent Ntouda Ebode, l'économiste Dieudonne Essomba, les États post coloniaux demeurent incapables de parachever leur autorité sur leur territoire. Le grand ensemble constituant leur espace reste sous administré et souffre d'une mauvaise gouvernance chronique hypothéquant leur avenir. L'insécurité actuelle dans les limes camerounais montre par exemple à quel point l'État du Cameroun et les pays frontaliers sont dans une telle position.<sup>300</sup> Pays aux six frontières, se constituant comme un pivot géostratégique des échanges et des menaces transfrontalières de toutes sorte, dont les indications sont centrées, d'une part sur sa position d'entrée et de sortie de presque tous les pays de la sous-région et de la CEDEAO par le Nigeria et par le golfe de Guinée, d'autre part, par sa caractéristique d'oasis de paix et de sécurité pour des populations réfugiées<sup>301</sup>, le Cameroun tout comme le reste de ses voisins demeure confronté à des problèmes de capacité et/ou de la stabilité institutionnelle et socio-politique. Cette fragilité étatique est nourrie par une crise de la gouvernance liée elle-même à une corrosion de la légitimité. Elle s'enracine dans les difficultés de la construction nationale, dans laquelle l'appareil étatique a été souvent privilégié au détriment de l'édification nationale. L'émergence de rebellions identitaires et centrifuges en constitue un marqueur.<sup>302</sup>

Ensuite, les insuffisances dans la démarcation des frontières et la fluidité de celles-ci, qui en font des espaces favorables aux embuscades, constituent la problématique centrale en alimentant les risques de déstabilisation et de conflits armés.<sup>303</sup> Les faibles capacités des États, conjuguées à des zones frontalières immenses pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de kilomètres, la porosité des frontières et les solidarités transfrontalières dans les aires culturelles qui transcendent les limites des États de la sous-région, rendent possible les déplacements incontrôlés des personnes et des biens divers, licites ou illicites, et contribuent à faciliter par la même occasion le développement des bandes terroristes et de la grande criminalité.<sup>304</sup> De même, la faible coopération entre les forces de l'ordre, les limites des droits de poursuite, la dissémination des armes en dépit des efforts de désarmement civil, qui se traduisent par un excès facile au marché noir et par la

---

<sup>300</sup> Etanislav Ngodi, *L'Afrique centrale face aux nouveaux enjeux sécuritaires...*, p. 13.

<sup>301</sup> Moussa, "Le rôle du service des douanes dans...", p. 38.

<sup>302</sup> Ngodi, *L'Afrique central face aux nouveaux enjeux...*, p. 22.

<sup>303</sup> *Ibid.*

<sup>304</sup> Ngodi, *L'Afrique central face aux nouveaux enjeux...*, p.23.

constitution des arsenaux privés, la corruption ; l'ambivalence du rôle des chefs traditionnels transfrontaliers, et le problème de la sécurisation de la nationalité<sup>305</sup> sont autant de facteurs qui génèrent l'insécurité aux frontières camerounaises.

### **b) Les ingérences étrangères**

Un autre facteur est l'insistance d'ingérence étrangère. Le Cameroun, tout comme le reste des Etats de la sous-région de l'Afrique Centrale, est au cœur des rivalités et convoitises des puissances extérieures. Des acteurs multiples- Etats, entreprises multinationales, cartels divers sont attirés par cet espace de fragilités et s'insèrent avec leurs propres stratégies. Au cours de ces rivalités nouvelles, l'Afrique riche de ses matières premières, de ses ressources hydroélectriques et solaires, de ses 60°/° de réserves mondiales de terres cultivables redevient une priorité mondiale avec une incitation forte à l'ingérence<sup>306</sup>. Les convoitises sur les ressources induisent le développement de menaces qui peuvent déboucher sur des conflits violents et une insécurité déstabilisatrice. Ces acteurs sont en mesure de contribuer au financement des armées ou de polices d'État, mais aussi de les corrompre, de créer les leurres, de monter une armée privée, d'armer de rebellions etc. Leur capacité d'action est puissante et significative, ce qui est susceptible d'avoir un impact durable sur les équilibres des Etats de la sous-région et de permettre à des Etats en rivalité pour la prise de contrôle des richesses, de se positionner économiquement et militairement.<sup>307</sup>

Aujourd'hui, le nouveau contexte remet en question les paradigmes qui ont fondé les relations Nord-Sud<sup>308</sup>. Les puissances européennes – la France avec Elf (devenue Total), la Grande-Bretagne et les Pays-Bas avec le British Petroleum et Shell ont longtemps dominé le jeu pétrolier dans les anciennes colonies. La France a cherché à se constituer en espace vital énergétique autonome. La situation post coloniale des chasses gardées et les rapports entre les trois E (Élysée, Elf, État-major militaire) a disparu ou du moins s'est fortement transformée.<sup>309</sup> Le jeu

---

<sup>305</sup> On retrouve dans ces zones transfrontalières avec le Cameroun de nombreuses personnes détentrice de multiples cartes d'identité.

<sup>306</sup> Colonel M. Goya (IRSEM), des nouvelles formes de conflictualité en Afrique, 50 ans de défense et de sécurité en Afrique : Etats et perspectives stratégiques, colloque international de Simbock Yaoundé (13 et 14 avril 2011), p. 18.

<sup>307</sup> Colonel M. Goya (IRSEM), des nouvelles formes de conflictualité en Afrique, 50 ans de défense et de sécurité en Afrique : Etats et perspectives stratégiques, colloque international de Simbock Yaoundé (13 et 14 avril 2011), p. 18.

<sup>308</sup> Hugon Philippe et Charles-Albert Michelet (dir.), *Les nouvelles régulations de l'économie mondiale*, Paris, Karthala, 2005, p. 35.

<sup>309</sup> Hugon Philippe et Charles-Albert Michelet (dir.), *Les nouvelles régulations de l'économie...*, p. 37.

est devenu plus complexe et moins transparent avec l'arrivée des nouveaux acteurs, notamment chinois, cherchant à être présents sur le territoire par des pratiques peu claires (prêts à taux zéro ou rémunération en nature). Pris dans cet étau, et par crainte de perdre son « pré-carré », la France n'a pas l'intention de partir, contrairement à ce qui a été dit jusqu'ici aujourd'hui quant à la fin d'une « France-Afrique ». Elle est ainsi prise dans un dilemme : intervenir en étant taxée d'ingérence ou laisser faire, signe d'indifférence, voire d'acceptation du pire, quitte à recevoir de vives critiques.<sup>310</sup>

### c) Banditisme et Terrorisme

La fluidité des frontières est l'origine d'un banditisme transfrontalier grandissant accompagné des trafics en tout genre qui pullule dans la sous-région d'Afrique centrale. La mondialisation a facilité le phénomène et l'a fortement amplifié.<sup>311</sup> La libre circulation des capitaux et des personnes, la dérèglementation, l'affaiblissement des contrôles publics ont favorisé l'essor d'une économie parallèle on s'échange illégalement les biens licites et celui d'un marché pour l'échange des biens illégaux.<sup>312</sup> Le commerce des stupéfiants est au cœur de cette économie souterraine où l'on trouve aussi le commerce illégal des diamants, des bois tropicaux, des animaux, des armes (lourdes ou légères), et tous les trafics possibles autant d'un corps humain. De multiples groupes criminels comme les coupeurs de route<sup>313</sup> et pirates<sup>314</sup> participent à cette économie souterraine, parfois avec la complicité des dirigeants politiques. Le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique, qualifiés de « triangle de la mort », en opposition avec l'autre triangle « de l'opulence » (Cameroun, Gabon Guinée Équatoriale), voient se développer ces insécurités chroniques. Cette zone est entourée de foyers de tensions de toutes natures. Ce climat d'insécurité généralisé se renforce de jour en jour avec l'acuité de la menace terroriste.<sup>315</sup>

Tout comme la région subsaharienne, l'Afrique centrale et en particulier le Cameroun font l'objet d'une progression de la menace terroriste. Certes, il est vrai que la menace d'Al-Qaida et

---

<sup>310</sup> Hugon Philippe et Charles-Albert Michelet (dir.), *Les nouvelles régulations de l'économie...*, p. 40.

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>312</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>313</sup> Djimtoloum Rangou, « La Prolifération des ALPC et le phénomène des coupeurs de route en Afrique centrale : quel rôle pour la société civile ? », Yaoundé, fondation Friedrich Ebert, 2006, p. 25.

<sup>314</sup> J.v. Ntouda Ebode, (dir.), *Terrorisme et Piraterie : de nouveaux enjeux sécuritaires en Afrique centrale*, Yaoundé, fondation Friedrich Ebert, février 2010, p. 32.

<sup>315</sup> J.v. Ntouda Ebode, (dir.), *Terrorisme et Piraterie : de nouveaux enjeux sécuritaires...*, p. 34.

d'un islam radical ne parait pas imminente comme dans la zone sahélo-saharienne.<sup>316</sup> Mais on sait également que le terrorisme religieux islamique peut muter relativement vite en d'autre forme sous une autre couverture. La globalisation ne fait pas seulement des vainqueurs et des profiteurs, mais elle produit également beaucoup de perdants et d'exclus<sup>317</sup>. Comme ils l'ont toujours fait, les groupement terroristes restent mobiles et circulent librement dans des vastes espaces aux frontières incontrôlables. Les poussées de violences du mouvement Boko Haram ne cessent de s'étendre en « touche d'huile » du Nigeria au Cameroun via l'Adamaoua de ce dernier ou elle semble avoir une base arrière, et avec le phénomène des prises d'otages. Il en est de même pour les BFF et pour le MEND, deux groupes de rébellion déjà mentionnés, qui contribue à la violence et à l'enracinement de l'insécurité transfrontalier au Cameroun.<sup>318</sup>

## 2. La porosité des frontières

La plupart des frontières de l'Afrique centrale végète dans une insécurité totale. Et pour cause, la circulation incontrôlée des personnes et des marchandises. Un tour au niveau des frontières entre le Cameroun et la RCA, le Cameroun et le Tchad et le Cameroun et le Nigeria. Celle des flux «informel» comparée aux passages « officiels» à la douane.

### a) La frontière : sources de corruption pour les agents de sécurité

Sur les lieux de passage règlementé à la frontière, la corruption a pris le dessus sur la sécurité. Les agents de sécurité se préoccupent beaucoup plus de leurs poches que de la sécurité de leur pays. À Ngaoui par exemple, les deux côtes de la frontière entre le Cameroun et la RCA, véritable système de rançonnement est organisé au profit des agents de sécurité<sup>319</sup>. Sans titre de voyage, le passager paie 500 à 1000f CFA, et ce dernier ne craint plus rien au niveau du contrôle. Pas de contrôle, ni rien. L'enregistrement des véhicules est également soumis aux mêmes conditions. Mais juste à quelques différences près. Normalement tout véhicule traversant la frontière doit se faire enregistrer à l'entrée comme la sortie. C'est ce qu'exigent les dispositions réglementaires.<sup>320</sup> Mais malheureusement le constat est tout autre. L'insécurité prend de la place, car rien n'est

<sup>316</sup> J.v. Ntouda Ebode, (dir.), *Terrorisme et Piraterie : de nouveaux enjeux sécuritaires...*, p. 34.

<sup>317</sup> Ntouda Ebode, *Terrorisme et piraterie...* p. 11.

<sup>318</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>319</sup> Aliou, 32 ans, citoyen camerounais originaire de l'Adamaoua en provenance de la RCA, dans le bus garantie, Méiganga, le 2 décembre 2020.

<sup>320</sup> J. F. Manga, 41 ans environ, chef de bureau secondaire des douanes, Méiganga, le 02 décembre 2020.

contrôlé. Ces faits ne sont pas particuliers au Cameroun. Ils existent sous diverses formes dans les quatre pays cités plus haut. Les enregistrements au niveau des frontières permettent non seulement de savoir qui entre et qui sort, mais aussi ce que va faire l'intéressé dans son nouveau pays d'accueil, puisque les enregistrements donnent lieu à des documents utiles à exploiter.<sup>321</sup> Les frontières d'État sont extrêmes pauvres, car les structures de contrôle n'existent pas partout. Là où elles ont pu être implantées, elles ne fonctionnent presque pas car la corruption a gagné le terrain. Au total, une minorité du flux migratoire est enregistrée dans les documents et très souvent encore mal enregistrée.

### **b) Manque de moyens ou moyens limités**

Pendant plusieurs années, la gestion des frontières a été confondue par la délimitation et la démarcation, ce qui les réduisait à des simples barrières. De ce fait, les espaces frontaliers sont confrontés à des difficultés de toutes sortes : manque drastique d'infrastructures sociocommunautaire, faible maillage territorial des unités frontalières<sup>322</sup> etc. toutes choses qui, contraignent les populations frontalières à satisfaire leurs besoins fondamentaux dans les pays voisins. De même, il se pose un véritable problème de formation des agents déployés dans ces zones criminogènes. Nous ne pouvons pas demander aux policiers, gendarmes et militaires en charge de sécuriser nos frontières de faire l'impossible. Car les forces de défenses et de sécurité n'ont pas le minimum de moyens pouvant leur permettre de mieux accomplir leur mission. Jusqu'à présent, les agents en services dans les frontières fonctionnent avec les moyens archaïques.<sup>323</sup> Pas de matériels sensibles pour détecter les divers trafics ou produits prohibés. Encore moins de chiens renifleurs pour vite détecter les drogues dissimulés dans les sacs et/ou des parois des véhicules<sup>324</sup>. Au regard des enjeux qui entourent la gestion des frontières et des espaces frontaliers et pour inverser la tendance, le gouvernement mis en œuvre plusieurs projets de viabilisation dans les domaines de la sécurisation, du développement et de la coopération transfrontalière.

---

<sup>321</sup> J. F. Manga, 41 ans environ, chef de bureau secondaire des douanes, Méiganga, le 02 décembre 2020.

<sup>322</sup> *Ibid.*

<sup>323</sup> Mohamed Idrissou, 35 ans environ, commerçant, Méiganga, le 02 décembre 2020.

<sup>324</sup> Entretien avec Zing Ateba, 45 ans environ, Chef de bureau secondaire des douanes de Tignère, le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

### c) Motivations dérisoires

Les forces de sécurité et de défense en service dans les frontières ne sont pas motivées pour exercer convenablement le travail pour lequel ils ont prêtés serment. Elles se plaignaient de leurs salaires insignifiants. Ils n'ont jamais eu droit aux indemnités ou primes de risques, ce qui ne les encourage guère à mieux défendre la patrie donc les frontières, le drapeau national.<sup>325</sup> C'est pourquoi, ils posent souvent des actions peu recommandables qui ternissent l'image de leur corporation. Des actions qui portent flan et leur éthique. Si le policier (un gardien de la paix par exemple) perçoit moins de cinquante mille francs CFA par mois alors qu'il aurait suffi qu'il cautionne " du faux "dans une journée pour avoir cinq cent mille voire un million de franc CFA, c'est clair qu'il posera des actions malsaines.<sup>326</sup>

### 3. Le trafic d'armes légères et des minerais

L'insécurité dans les régions frontalières pousse plusieurs individus dans la pratique de différentes armes et des minerais pour la survie. Ces derniers ayant mis en œuvre plusieurs efforts qui tombent toujours en vain, peuvent se tourner au grand banditisme et des trafics.

#### a) Le trafic d'armes légères

La convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite convention de Kinshasa, a pour but de renforcer le contrôle des armes légères et de petit calibre et de combattre leur commerce et trafic illicites et Afrique centrale<sup>327</sup>. Cette convention fut négociée dans le cadre du comité consultatif permanent des nations unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSC) et adopté à l'unanimité le 30 avril 2010 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo.

La prolifération des armes légères dans la région de l'Adamaoua est dévastatrice. Ainsi, les mitrailleuses, les fusils, les grenades, les pistolets et les armes de guerres circulent. Ces armes tuent et fut déplacer de nombreux civils<sup>328</sup>. Dans les centres urbains, la criminalité se traduit par des adressions dans les domiciles et sur la voie publique par des malfrats munis d'armes de guerre et

<sup>325</sup> Mohamed Idrissou, 34 ans environs, commerçant, Méiganga, le 02 décembre 2020.

<sup>326</sup> *Ibid.*

<sup>327</sup> Michelet, "Convention de Kinshasa", chapitre I, Article 1, 2013, p. 23.

<sup>328</sup> ADD, Cameroon tribune N°3245, du 10 décembre 2018, p. 5.

d'armes blanches. La criminalité rurale est marquée par le vol de bétail. Elle se manifeste aussi par l'enlèvement des éleveurs et des membres de leur famille. Ainsi l'a relayé le Gouverneur de la région de l'Adamaoua dans Cameroun tribune. La criminalité transfrontalière est due à la porosité des frontières à l'ouest avec le Nigéria, et à l'Est avec la RCA.

La sous-région de l'Afrique centrale ravagée par les conflits illustre parfaitement les conséquences d'une prolifération effrénée des armes. De très grandes quantités d'armes ont inondées la région alors qu'elles sont utilisées de manière abusive par les Etats et des acteurs non étatiques. Le fait de pouvoir se procurer facilement des armes pour des actes abusifs représente, pour l'Afrique centrale, une menace d'une ampleur inégalée, plus grande encore que celle du VIH/Sida sur le plan des conséquences humaines et socio-économiques. À cause de cette prolifération, la structure de la sous-région évolue rapidement vers l'autodestruction.<sup>329</sup>

#### **b) Le trafic de minerais**

Ce n'est pas la première fois, ces dernières années, qu'une telle saisie est effectuée dans le pays. En novembre 2020, plus de 250 lingots d'or ont été interceptés au cours d'une opération menée dans la région du centre<sup>330</sup>. Le métal précieux, entreposé dans une dizaine de valises, devait prendre la direction de Doubaï. Deux ressortissants canadiens avaient été interpellés lors de cette opération. En 2019, un butin de 20kg d'or estimé à 1,5milliards de francs CFA (2,7 millions de dollars) en provenance de l'Est a été intercepté à l'aéroport international de Douala. Ses détenteurs s'apprêtaient à prendre la destination de la chine et des Emirâtes Arabes unis.

La région de l'Est Cameroun est réputée riche en matière précieuses, notamment en or et en diamants. Cependant, malgré la présence de quelques compagnies minières étrangères, la plus grande partie des ressources est encore exploitée de façon artisanale et l'or produit ne suit pas toujours les circuits formels. La frontière de la RCA, donc les minerais sont l'objet de toutes les convoitises, le territoire subit aussi les offres de l'insécurité et de l'instabilité politique centrafricaine. Ainsi le souligne dans un contexte, Dieudonné Essomba, analyste économique et consultant permanent d'une télévision privée au Cameroun, qui pourrait expliquer « la fertilité des réseaux de contrebandes et de trafics de tout genre » ; on peut mettre la forte densité du trafic d'or dans la région de l'Est sur le compte de la porosité de la frontière terrestre Cameroun-RCA. Cette

<sup>329</sup> ADD, Cameroon tribune N°3245, du 10 décembre 2018, p. 6.

<sup>330</sup> Www. Sputniknews. Com., Anicet Simo, du 19 février 2021.

réurrence des saisies en matière précieuse montre qu'il existe un vaste réseau bien huilé. Sur le plan national d'abord, mais le circuit d'approvisionnement pourrait aussi s'étendre au pays voisin. Il revient aux autorités locales de tout mettre en œuvre pour le démanteler.<sup>331</sup>

### III. LES DIFFICULTÉS ANTHROPIQUES ET CULTURELLES

S'il est plus facile de définir les missions assignées aux services des douanes, il est plus difficile de les atteindre ou de les remplir. Il est difficile à l'Administration des douanes de remplir les missions qui lui ont été assignées à cause des difficultés anthropiques et culturelles constituées du braconnage, du trafic d'être humain et de documents d'identité, ainsi que des barrières linguistiques.

#### 1. Le braconnage et le trafic du bétail

Le braconnage et le trafic du bétail sont des facteurs qui ralentissent l'évolution des recettes douanières et sont un véritable frein pour les différentes missions de la douane.

##### a) Le braconnage transfrontalier et le trafic du bétail

Un phénomène est à l'origine d'une insécurité et d'un sentiment de terreur dans les campagnes et sur les routes.

##### - La prise d'otage, phénomène plus récent dans le banditisme transfrontalier rural

Cela traduit aussi une évolution dans les pratiques de « razzias »<sup>332</sup>, dont les dimensions économiques et culturelles ont été évoquées. En effet, une fois l'esclavage aboli sous la période coloniale dans cette région du septentrion, le bétail avait supplanté l'esclave dans les trafics transfrontaliers tandis que les razzias de troupeaux et leur exploitation mobilisait tous les réseaux familiaux éparpillés au-delà des frontières d'Etats.<sup>333</sup>

En effet, si des bandits leur ravissaient du bétail, les pasteurs peulhs mbororo eux-mêmes avaient l'habitude d'opérer des razzias de longue distance chez leurs congénères éleveurs

<sup>331</sup> ADD, Cameroun Tribune, no 22035, 12 Aout 2016, p. 4.

<sup>332</sup> Invasion faite sur le territoire pour enlever les troupeaux, les récoltes, etc.

<sup>333</sup> Djatche, "Les facteurs responsables de la contrebande...", p. 80.

appartenait à des clans adverses, souvent par règlement de compte, dans l'optique de reconstituer leurs propres troupeaux volés ou décimés par la sécheresse<sup>334</sup> ou des épizooties<sup>335</sup>.

#### - Les longues migrations des bétails et l'apparition des bandes armées

Les marchés des bétails étaient devenus le lien privilégié d'écoulement du bétail volé des côtes des frontières, en faisant la cible des voleurs. Ainsi, le vol du bétail se substitua aux razzias qui prirent une autre ampleur avec l'application des bandes armées et d'anciens militaires professionnels. Par peur de traverser de longues distances avec des millions de francs CFA sur eux, les derniers tournèrent vers les banques et les coopératives d'épargne et de crédit qui s'installèrent aux bords des marchés.<sup>336</sup>

Les banques ayant sécurisé les flux financiers de la transhumance et l'épargne dans les campagnes, que l'information et la téléphonie mobile ont renforcés. Depuis l'introduction du téléphone portable dans les années 2000, des transactions sont même effectuées sous forme monétique (paiement par téléphone) pour éviter le transport de l'argent liquide.<sup>337</sup>

#### - Une nouvelle forme de criminalité qui durci l'insécurité et le trafic du bétail

L'escroquerie et l'extorsion des fonds se sont développées sur internet et des prises d'otages, surtout d'enfants, sont devenues courantes pendant la décennie 1996-2007 au Cameroun.<sup>338</sup> L'ampleur du phénomène était telle qu'entre les mois de janvier et mai 2004, 300 enfants d'éleveurs mbororo avaient été pris en otages rien qu'au grand Nord du Cameroun, et plus de 490 millions de franc CFA demandés en rançon<sup>339</sup>, soit plus d'un million de francs CFA par enfant. Alors que la prise d'otage contraignait les parents à vendre leurs troupeaux, et à vider leur compte en banque pour payer les rançons, les razzias et coupeurs de route avaient entraîné des exodes croisés des réfugiés de l'insécurité de la RCA vers le Cameroun et du Tchad ou vice versa, essentiellement des éleveurs peulhs mbororo pris en étau entre les bandits de coupeur de route d'un côté, les militaires, les douaniers et les groupes armés rebelles de l'autre (d'après un interlocuteur, les armées centrafricaines ont étalés leur inefficacité dans la lutte contre les coupeurs

<sup>334</sup> Djatche, "Les facteurs responsables de la contrebande...", p. 80.

<sup>335</sup> C'est maladie contagieuse qui frappe les animaux.

<sup>336</sup> Djatche, "Les facteurs responsables de la contrebande...", p. 82.

<sup>337</sup> Saibou, La prise d'otage aux confins du Cameroun, de la RCA et Tchad. Une nouvelle modalité du banditisme transmigrant, revue camerounaise de science politique, Polis, 2007, p. 7.

<sup>338</sup> *Ibid.*

<sup>339</sup> *Ibid.*

de route.<sup>340</sup> Les militaires poursuivaient les malfrats dans les brousses mais ne s'occupaient que du butin (bétails et argents). Les rebelles, traquaient les militaires occupés par l'argent et le bétail et s'emparaient de leurs armes). Le Haut-Commissariat de refuges avait décompté quelques 20000 personnes déplacées dans ces trois pays entre avril 2005 et juillet 2006.<sup>341</sup>

Les prises d'otages et l'exécution de certains d'entre eux en cas de non-paiement de rançon ou réellement constitué le sommet de l'insécurité, créent la terreur dans les campagnes et sur les routes dans les trois pays de la zone CEMAC/ CEEAC. Ce qui a contraint les pays concernés à réagir par des opérations de ratissage, de rafle ou d'escorte des voyageurs.<sup>342</sup>

### **b) Lutte contre le braconnage : le plan de bataille**

L'objectif global de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique est de réduire les risques d'extinction des espèces pour le maintien de la santé des écosystèmes et le bien-être des populations. Cette stratégie est déclinée en sept axes majeurs à savoir : le cadre juridique et institutionnel, la protection et la surveillance, la coopération nationale, sous régionale et internationale. L'on compte également l'implication des populations locales et autres parties prenantes, la formation, et le renforcement des capacités ainsi que la mobilisation durable des ressources<sup>343</sup>. Le secteur des douanes de l'Adamaoua en partenariat avec le Ministère des Forêts et Faune, s'y implique dans la lutte contre le braconnage au niveau des frontières.

Selon le Ministère des Forêts et de la Faune, le braconnage est au centre des préoccupations de tous les pays et même de la communauté internationale. Il a ainsi rappelé le massacre des éléphants dans un parc national et les nombreuses saisies effectués par la douane. Pour dire que le trafic de la faune a dépassé le simple stade national pour s'internationaliser, en alimentant le terrorisme et bien d'autres réseaux criminels.<sup>344</sup> C'est conscient de cette menace qui pèse sur les ressources fauniques du pays et sur la vie des personnes affectées pour la protection quotidienne de ces ressources biologiques que le ministère a mis en place en 2012, le plan d'action d'urgence pour la sécurisation des aires protégées.<sup>345</sup> Dans le même sillage, le ministère avec l'appui du fonds

---

<sup>340</sup> Saibou, *La prise d'otage aux confins du Cameroun...*, p. 8.

<sup>341</sup> *Ibid.*

<sup>342</sup> *Ibid.*

<sup>343</sup> ADD, Revue, Cameroun Tribune N° 12407, du 02 novembre 2020, p. 6.

<sup>344</sup> *Ibid.* p. 7.

<sup>345</sup> ADD, Revue, Cameroun Tribune N° 12407, du 02 novembre 2020, p. 6.

mondial pour la nature, a entamé des réflexions visant à réviser la stratégie nationale de lutte contre le braconnage. Ainsi que la création du Comité National de Lutte contre ce phénomène. Et la douane Camerounaise avait des représentants au sein du comité.<sup>346</sup>

La stratégie nationale disponible est comme un cahier de bord sur lequel les acteurs impliqués doivent s'appuyer pour lutter efficacement contre ce fléau. À cet effet, il est mis sur pied un plan d'opérationnalisation dans chaque région et une mobilisation des parties prenantes. Il faut dire que cette stratégie nationale revue, modifiée et validée par le ministère de tutelle avec l'appui des partenaires techniques et autres bailleurs de fonds, est maintenant disponible sous une forme qui facilite sa compréhension.<sup>347</sup>

## **2. Le trafic d'êtres humains et de documents d'identités**

Des réseaux de séquestrations d'otages et de traite d'enfants de dimension transrégionale facilités par la porosité des frontières et de corruption entraînent de difficultés pour le fonctionnement des activités du secteur des douanes.

### **a) Le trafic d'êtres humains**

Les enlèvements d'enfants pour des rançons ont générés des réseaux de séquestration d'otages et de traite d'enfants de dimension transrégionale. Ainsi, d'après les enquêtes d'Amilly-James Koh Bela de l'association Mayina, ces prises d'otages nourrissent des réseaux de traite, de prostitution de petites filles, et de trafic d'ossements humains qui sont très actifs entre l'Afrique de l'Ouest et cette partie du bassin du Lac Tchad et des pays Occidentaux en ce qui concerne des filles et des ossements humains.<sup>348</sup> Les ossements humains sont mis en œuvre pour les pratiques de sorcellerie, par contre des fillettes étaient enlevées depuis le Benin, le Cameroun, le Nigeria, le Tchad ou la RCA et circuleraient entre tous ces pays. Des formes déployées de « placement » de ces fillettes auprès des familles alimentaient également cette traite d'êtres humains. Mais d'après Amilly-James, c'est surtout au Tchad qu'il existerait une grande demande de fillettes. Là-

---

<sup>346</sup> ADD, Revue, Cameroun Tribune N° 12407, du 02 novembre 2020, p. 7.

<sup>347</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>348</sup> J. C. Gawsewitch, La prostitution africaine et occidentale et mon combat contre la prostitution, Paris, 2005, p.17.

bas, de nouveaux riches en « petro-CFA » « développeraient de nouveaux modes de consommation »<sup>349</sup>.

### **b) Les documents d'identités**

Les trafics d'êtres humains sont brouillés par des différentes allées et venues facilitées à la fois par l'existence des réseaux ethniques de solidarités transfrontalières, la porosité des frontières, l'existence ou l'inefficacité des contrôles et la corruptibilité des agents postés au niveau des frontières.<sup>350</sup>

En effet, la solidarité ethnique transcende les frontières au point où l'allégeance à la tribu prend les dessus sur les devoirs de la nationalité, même parfois dans le comportement des officiels des différents pays. Tel est le cas de l'arrestation de MALOU OUMATE, rebelle déclaré, à Maiduguri dans le bornu State du Nigeria au profit des autorités camerounaises représentées par AMADOU ALI.<sup>351</sup> C'est un fait courant et « normal » que de posséder la carte d'identité nationale de plusieurs pays : celles du Cameroun, du Tchad, de la RCA et du Nigeria, notamment parce que cela facilite l'obtention d'un emploi. Un exemple d'acquisition de la carte d'identité a été observé lors des audiences foraines organisées de manière expéditive dans les régions frontalières par le Cameroun afin de procéder à l'identification des populations en vue d'établir les listes électorales. Les populations de l'ethnie Kanembu, par exemple, pourtant reconnue comme exclusivement Tchadienne, ont pris massivement de la nationalité camerounaise tout en conservant naturellement leur citoyenneté Tchadienne<sup>352</sup>.

À part la circulation régionale pour le commerce ou le travail, par exemple, ces cartes d'identité permettent à des bandits (professionnels ou occasionnels) de dissimuler leur véritable identité et de se soustraire à la police ou à la justice du pays où il serait recherché. De ce fait, il semble difficile voire impossible de les poursuivre lorsqu'ils se cachent dans les pays voisins, faute d'accords d'extradition ou « par soucis de préserver une certaine tranquillité diplomatique »<sup>353</sup>.  
Devant ces difficultés, et en s'appuyant sur l'accord de Tananarive de 1964 sur la coopération

---

<sup>349</sup> Gawsewitch, La prostitution africaine..., p. 20.

<sup>350</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>351</sup> ASDA, L'œil du sahel, no 400, le 10 Aout 2013, p. 3.

<sup>352</sup> Entretien avec M. Sedvou Etienne, 28 ans environ, étudiant chercheur à l'université de Ngaoundéré, Ngaoundéré, le 23 novembre 2020.

<sup>353</sup> *Ibid.*

judiciaire et pénale, les parquets du septentrion (Cameroun) et de Ndjamena ont dû « signer un simple papier » un accord local (de proximité) de coopération judiciaire afin d’assurer la régression des infractions transfrontalières.<sup>354</sup> À défaut de la mise en circulation du « passeport CEMAC » tant annoncé pour une intégration régionale par la contrebande et l’usage des identités nationales à des fins de trafics transfrontaliers, ce qui favorise la mauvaise gestion de l’état civil au Cameroun.

Cependant, les lacunes relevées sur le trafic d’êtres humains et de documents d’identité, sont accentués par des barrières linguistiques que traverse le grand Nord en général et le secteur de l’Adamaoua en particulier.

### **3. Les barrières linguistiques**

La recherche sur l’accès linguistique est vaste et compte des multiples facettes. Il est donc utile de préciser que notre étude ne cherche pas à examiner tous les effets des barrières linguistiques qui peuvent freiner la douane dans ses multiples missions.

#### **a) Impact sur le renseignement des services disponibles**

Les démarches effectuées pour connaître les services offerts et prendre rendez-vous peuvent poser problème que personnes qui ne parlent pas la langue locale (fou foubé). En effet, la région de l’Adamaoua ne se sépare pas de celle-ci. Étant donné que cette région fait partie du Cameroun et se doit pour obligation d’être bilingue, c’est-à-dire parler le français et l’anglais. Pour eux, toutes personnes qui ne s’expriment pas en langue officielle est un étranger qui n’a pas droit aux privilèges qu’ont les natifs de la région<sup>355</sup>.

L’accès au service administratif pour le renseignement est aussi un problème important dans cette région. Le personnel de renseignement te soumet à un interrogatoire comme si faisais partie d’un gang. Tout ceci pour te demander de repasser car le chef est absent. Les barrières linguistiques empêchent d’accéder à l’information présente dans la sphère publique (information que la plupart d’entre nous « absorbons » lors de nos activités quotidiennes, en lisant les journaux, envoyant des annonces, en écoutant la radio, etc.). À titre d’exemple, le manque de maîtrise de la langue locale

---

<sup>354</sup> Entretien avec M. Sedvou Etienne, 28 ans environ, étudiant chercheur à l’université de Ngaoundéré, Ngaoundéré, le 23 novembre 2020.

<sup>355</sup> Une expérience que j’ai vécue dès mon arrivée pour l’achat de certains outils que je devais utiliser.

est fortement associé à un manque de connaissance sur les rapports entre les populations autochtones et les ressortissants d'autres pays.<sup>356</sup>

### **b) La sous scolarisation des jeunes au Cameroun**

« L'éducation doit redevenir une des valeurs essentielles de notre monde, elle doit rayonner de nouveau, elle doit s'imposer comme une force du bonheur, d'épanouissement, d'espérance. » Nelson Mandela, 1996.<sup>357</sup>

En Afrique, plus précisément au Cameroun et dans la région de l'Adamaoua du Cameroun, la sous-scolarisation et la déscolarisation sont des problèmes importants qui entravent la concrétisation de l'éducation primaire universelle, notamment chez les jeunes filles. Plus de trois millions d'entre elles sont sous-scolarisées !<sup>358</sup> Elles n'ont pas soutien dans leur scolarité et cela cause un préjudice énorme à leur droit fondamental. Leur rêve et leur potentiel sont souvent minés par la discrimination, la violence et l'inégalité des chances, malgré le fait qu'elles débordent de talent et de créativité.<sup>359</sup>

Le Cameroun fait partie des pays qui se sont engagés à réaliser l'achèvement universel de l'enseignement primaire et secondaire, une des recommandations de l'ONU pour le 21<sup>e</sup> siècle. Mais la réalité est encore loin de ces objectifs : 70% des jeunes filles camerounaises souffrent d'alphabétisation. Le phénomène est surtout visible dans la région septentrionale, au Nord du Cameroun, où il touche plus d'un million de filles de 10 à 19 ans, ce qui représente 31,9% de filles de la région<sup>360</sup>. Cette sous scolarisation s'explique par plusieurs facteurs. Les principales raisons sont la pauvreté, l'analphabétisme des parents, ou encore les normes culturelles<sup>361</sup>. Ces chiffres révèlent que les filles vivantes au Nord Cameroun sont moins scolarisées que les garçons. Selon

---

<sup>356</sup> Sidiki, 22 ans environ, élève en terminale au lycée de Mardock, Ngaoundéré, le 15 novembre 2020.

<sup>357</sup> Gawsewitch, *La prostitution africaine et occidentale...*, p. 41.

<sup>358</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>359</sup> *Ibid.*

<sup>360</sup> ANS, du Cameroun, *Annuaire statistique de la région de l'Adamaoua, recueil des séries d'informations statistiques sur les activités économiques, sociales, politiques et culturelles*, 2016, p. 103.

<sup>361</sup> Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, *rapport régional de progrès des objectifs du millénaire pour le développement*, 2010, p. 3.

les résultats de la campagne lancée en août 2016, la plupart des jeunes filles de cette région souffrent d'analphabétisme<sup>362</sup>. Ce qui dénote une forte déperdition scolaire.

23,4% des jeunes filles sont freinées dans leurs études à cause des grossesses précoces (12%) ou de mariages précoces (11,4%)<sup>363</sup>. D'une manière générale, lorsqu'elles tombent enceintes, leurs parents décident de ne plus payer leurs études car, pour eux, elles ont choisi de ne plus continuer à étudier. Ainsi, malgré leurs volontés de poursuivre leurs études, elles sont contraintes de les interrompre, voire d'abandonner.<sup>364</sup>

Au Nord Cameroun, il vaut mieux être un garçon pour avoir la chance d'aller à l'école, compte tenu des normes traditionnelles. Certains parents, bien qu'ayant fait des études universitaires, restent fidèles à leur tradition de base qui veut que seul le garçon ait droit à un niveau d'étude élevé. Même pour ceux qui ont acceptés d'envoyer leurs filles à l'école, ils estiment que lorsqu'elles savent lire et écrire, cela est suffisant. Ainsi, dans cette partie du Cameroun fortement marquée par la religion musulmane, nombreux sont ceux qui estiment qu'une fille éduquée sera plus tard une épouse insoumise, orgueilleuse, et voulant toujours montrer à son époux qu'elle est intelligente.<sup>365</sup>

Au total, les disfonctionnements ci avant relatés montrent qu'une réadaptation des missions de la douane est nécessaire. Aussi, les réformes encourues ont saluaires et encourage ables pour redorer le blason du service de la douane camerounaise. Dans le dernier chapitre de notre travail, nous évoquerons un essai de solution aux problèmes ci-dessus énumérés en marge des réformes déjà encourues.

---

<sup>362</sup> [www.afriqueactualite.com](http://www.afriqueactualite.com). « Les malheurs de la femme camerounaise : entre désir d'autonomie et réalité culturelle », Le 17 août 2021.

<sup>363</sup> <https://www.237online.com/article-04263>, "Baromètre Communautaire, Egalité des sexes : Les misères des jeunes filles au Cameroun, le 17 août 2021.

<sup>364</sup> Rahma Salim, 24 ans environ, secrétaire dans un cyber de la gare voyageur, Ngaoundéré, le 13 novembre 2020.

<sup>365</sup> *Ibid.*

## **CHAPITRE IV**

### **ÉVALUATION CRITIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DES DOUANES DE L'ADAMAOUA**

Si les missions générales du service du secteur des douanes de l'Adamaoua sont presque immuables et permanentes, la structure de son organisation doit être en constante évolution pour s'adapter aux circonstances nouvelles. Néanmoins, il serait irréaliste de penser que cette structure devrait être complètement renouvelée. Bien au contraire, il est plausible de dire qu'elle doit être revue, corrigée, reformée ou adaptée aux exigences du moment.

Les indices d'essoufflement des structures des services des douanes du SDA ci-avant évoqués trouveront quelques essais de solution dans le présent chapitre.

## **I. LA DOUANE. UN ORGANE ESSENTIEL À LA SURVIE DE L'ÉTAT**

Depuis les années 1960, l'administration des douanes est demeurée l'œil du budget national du Cameroun. Elle a, à un certain moment de l'histoire contribué pour plus de 60°/° aux dépenses nationales à payer les fonctionnaires de l'État lors de la crise économique de 1986 qui a frappé le Cameroun.<sup>366</sup> En outre, grâce à la protection de l'espace économique national, elle a joué un rôle d'incitation au développement économique et fiscal.

### **1. Évolution des recettes douanières du secteur des douanes de l'Adamaoua**

Dès 1985<sup>367</sup>, le service des douanes tenait déjà un carnet de recette. Mais ces recettes étaient insignifiantes vu le potentiel économique que présentait le Cameroun. Cette situation était surtout due par la crise économique de 1986 qui a menacé le Cameroun. À partir de 1992, on commence à percevoir des recettes dont l'évolution va se faire de manière perceptible<sup>368</sup>.

#### **a) La période incertaine 1986 – 1992**

Cette période est caractérisée par la crise économique comme nous l'avons cité plus haut et le ralentissement de l'activité économique au Cameroun. Aussi, c'est cette période que le SDA qui traverse la mauvaise phase non seulement nouvellement crée mais aussi ne parvient pas à s'adapter pour atteindre le montant des recettes. En 1987, un décret réglementait les exportations et les importations en tant de crise dans le Cameroun en général<sup>369</sup>.

<sup>366</sup> Zing Ateba, 45 ans environ, Chef de bureau secondaire des douanes de Tignère, le 1er décembre 2020.

<sup>367</sup> Souaybou Nana, 61 ans environ, Inspecteur des douanes à la retraite, Ngaoundéré le 04 novembre 2020.

<sup>368</sup> Entretien avec Hamada, 53ans environ, Chef service des archives de la Direction Générale des Douanes, Yaoundé, le 20 avril 2021.

<sup>369</sup> S.P.V. Meyo, *Législation et réglementation douanière*, Yaoundé, pas d'édition, 2010, p. 70.

Ce décret est renforcé en 1988 par un autre décret relatif au contrôle des importations des pays de la CEDEAO<sup>370</sup>. Ce décret fixait de manière provisoire les prohibitions à la sortie de certaines marchandises du territoire des pays de la CEDEAO et de la CEMAC. Au cours de cette période 1986 – 1992, les émissions des recettes retraçant l'évolution des activités du secteur sus – indiqué portera notamment sur les émissions de recettes douanières, les affaires contentieuses, la discipline et la marche générale du service.<sup>371</sup>

S'agissant des émissions des recettes douanières du secteur des douanes de l'Adamaoua, elles se sont élevées au cours de la période concernée à 161.603.709F contre 201.943.978F pendant la même période de l'exercice 1986 – 1987 et 274.429.525F pour l'exercice 1985 – 1986<sup>372</sup>. Les émissions douanières de la période en cours sont en baisse de moins 20,3°/° par rapport à celle de la même période de l'exercice 1986 – 1987 (confer annexe rapport) ; cette baisse est encore plus sensible si la comparaison porte sur l'exercice 1985 – 1986. Cette baisse va se poursuivre jusqu'en 1991. Pour ce qui est des recettes douanières, elles sont quasiment inexistantes. L'archiviste de la DGD explique cette absence de chiffre par le fait que, la majeure partie des revenus douaniers était consacrée à payer les fonctionnaires de cette région.<sup>373</sup> Déjà, ces recettes étaient insignifiantes à cause d'une part de la perturbation au sein des frontières et aussi par la contrebande qui s'élevait déjà au sein du secteur, d'autre part par la difficulté liée à la comptabilité des revenus douaniers propres au Cameroun et au secteur des douanes de l'Adamaoua. Dès 1993, les activités commerciales reprirent encore avec plus d'intensité.

#### **b) La période de l'envol des recettes du secteur des douanes de l'Adamaoua (1993 – 2001)**

Nous caractérisons cette période de l'envol, parce que les recettes douanières commencent à refléter la véritable ampleur du trafic commercial dans le secteur. C'est à partir de 1993 qu'on peut réellement percevoir une évolution de ces recettes. En effet, d'après les rapports des différentes activités envoyées par le chef de secteur à la Direction des Douanes à Douala, les recettes douanières sont évaluées à 326.444.992F en 1993<sup>374</sup>. L'année suivante, ces recettes vont

---

<sup>370</sup> S.P.V. Meyo, *Législation et réglementation...*, p. 70.

<sup>371</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>372</sup> Note de service N° 259/SDA, les recettes douanières du secteur des douanes de l'Adamaoua, 1988, p. 3.

<sup>373</sup> Entretien avec Nyam pierre Gustave, 54ans, archiviste à la direction générale des douanes, Yaoundé, le 03 mai 2021.

<sup>374</sup> ADD, Bordereau des recettes sur le rapport des activités du secteur des douanes de l'Adamaoua, 1997.

retomber à 308.223.000F. Cette période de récession va se poursuivre jusqu'en 1996 où l'on enregistre 141.224.224F<sup>375</sup>. Cette baisse sensible des recettes est due à la contrebande, le phénomène des coupeurs de route et de l'insécurité au sein du secteur. Néanmoins, en 1998, on franchit de nouveau le seuil des 326.400.000F<sup>376</sup>. L'année 2000 était caractérisée comme étant une année de pleine croissance économique, les importations et les exportations vont doubler. Cette hausse considérable des recettes douanières qui quasiment aller au de-là des recettes de l'année précédente. En 2000, elle est de <sup>377</sup>383.870.150F. en 2001, ces recettes augmentent à nouveau de 415.700.000F.

La période 1993 – 2001 peut être considérée comme étant une période d'envol des recettes douanières du secteur des douanes de l'Adamaoua, car partie de 326.444.992 en 1993, ces recettes sont estimées à 415.700.000F en 2001 et ces chiffres à partir de ce moment vont aller de manière évolutive. Le tableau et le graphique ci-dessous illustrent clairement les recettes de cette période.

**Tableau 9 : Les recettes douanières entre 1993 – 2001**

Années	Valeurs des recettes en milliers de francs
<b>1993</b>	326.444.992
<b>1994</b>	308.223.000
<b>1996</b>	141.224.224
<b>1997</b>	139.584.800
<b>1998</b>	326.400.000
<b>1999</b>	350.000.000
<b>2000</b>	380.870.150
<b>2001</b>	415.700.000

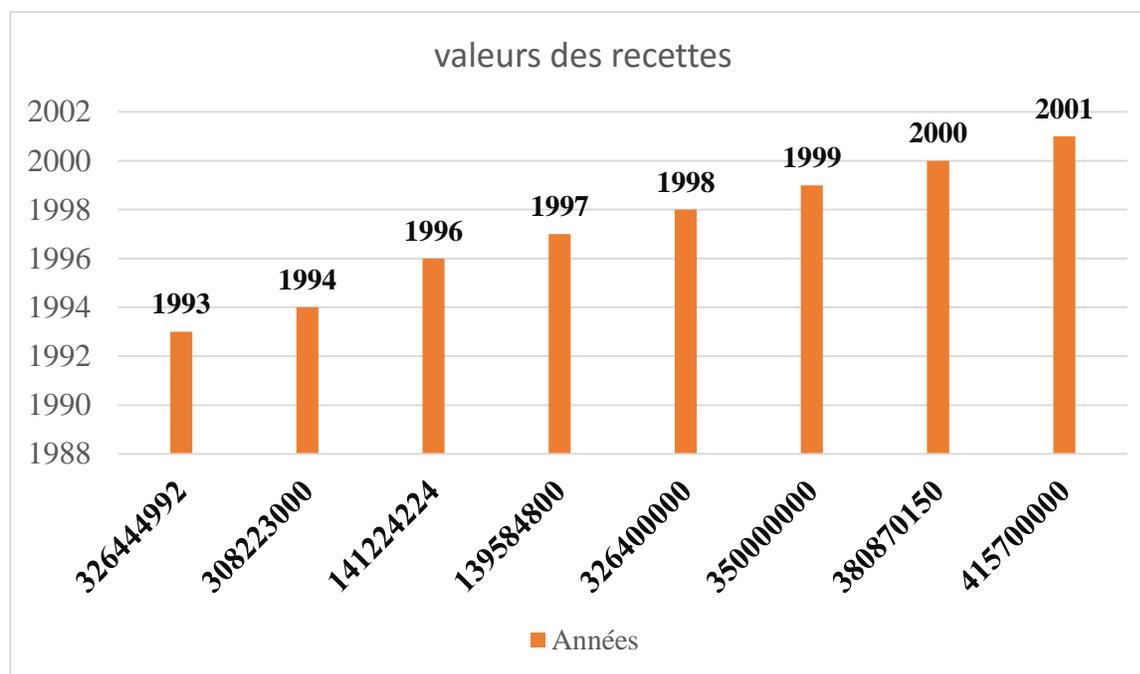
**Source :** ADD, rapport des activités annuelles des recettes douanières (récapitulatif 1993 – 2001)

<sup>375</sup> ADD, bordereau des recettes sur le rapport des activités du secteur des douanes de l'Adamaoua, 1998.

<sup>376</sup>, *Ibid.*

<sup>377</sup> ADD, bordereau des recettes 2000, rapport des activités du SDA.

**Graphique 1: Évolution des recettes douanières entre 1993-2001**



**Source :** Graphique illustrée par l’auteur grâce aux bordereaux des recettes du SDA, 2021.

À l’analyse, nous nous rendons compte que l’accroissement des dimensions de l’entreprise s’est accompagnée de l’accroissement de son chiffre d’affaires, témoin de l’activité économique florissante à laquelle figure le flux incessant des marchandises dans le secteur des douanes de l’Adamaoua. Depuis la création du secteur des douanes, son chiffre d’affaires n’a cessé d’accroître passant de **326, 444,992 FCFA** à **415, 700,000 FCFA**.

### c) La période de grande croissance du secteur des douanes de l’Adamaoua 2012 - 2019

Cette période se caractérise principalement par une croissance fulgurante des recettes douanières qui atteignent le seuil du demi-milliard de francs. Cette croissance est surtout due à la forte reprise commerciale observée dès 2012. En effet, le Cameroun est libéré par la guerre de Bakassi en 2008 et le problème des villes mortes qui ont secouées le pays.<sup>378</sup> En outre, on a aussi

<sup>378</sup> Gouridja, “L’organisation actuelle du service des...”, p. 67.

la mise sur des logiciels tel que Nexus<sup>379</sup> et Sydonia<sup>380</sup> le 1<sup>er</sup> Janvier 2007. Cela permet de targuer les contrebandiers qui sèment la terreur à la douane camerounaise en général et au secteur de l'Adamaoua en particulier. En 2012, les recettes douanières sont de 450.700.000F, l'année suivante elles sont de 570.855.000F<sup>381</sup>. Toujours d'après les rapports de recettes annuelles, les revenus sont estimés à 652.519.000F en 2016. Nous voyons ainsi qu'en l'espace de 4 ans, les recettes qui partent de 450.700.000F en 2012 franchissent le demi-milliard à l'exercice 2016. Ensuite, le SDA a réalisé des recettes douanières budgétaires de 905.090.569F pour les prévisions de 1.181.500.000F en 2017 soit un taux de réalisation de 76,63<sup>o/o</sup>. Ces recettes ont connu une augmentation en valeur absolue de 161.979.523F<sup>382</sup>. Pour l'année 2019, le SDA s'est vu assigner les prévisions des recettes de 1.349.600.000F contre 905.090.569F en 2018. Soit une hausse de 444.509.431F en valeur absolue et 45<sup>o/o</sup> en valeur relative précise M. FEUZEU par ailleurs chef de service des statistiques et du suivi des performances dans Cameroon Tribune.

Le tableau suivant nous illustre sur ces différentes recettes.

**Tableau 10: Les recettes douanières entre 2012 – 2020.**

Années	Valeurs des recettes en milliers de francs
<b>2012</b>	450.700.000
<b>2013</b>	510.885.000
<b>2014</b>	570.992.668
<b>2016</b>	652.519.000
<b>2017</b>	743.414.046
<b>2018</b>	905.090.569
<b>2019</b>	1.349.600.000
<b>2020</b>	1.404.791.620

**Source** : ADD bordereau des recettes annuelles du secteur des douanes de l'Adamaoua 2012-2020

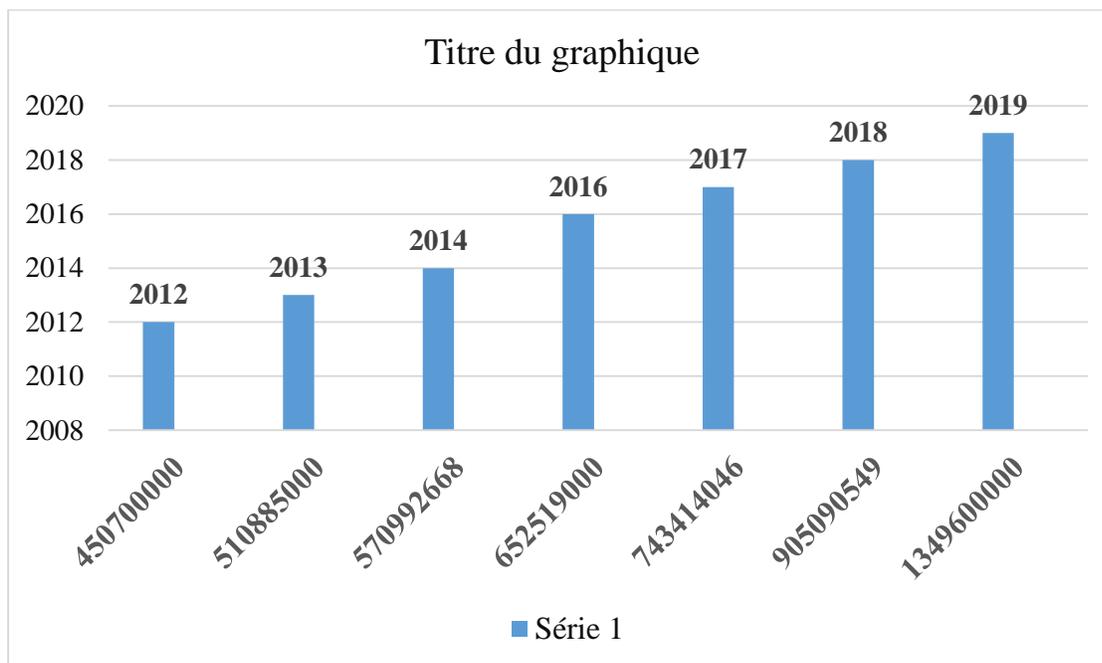
<sup>379</sup> Est une application qui a été mis en place et pour aider la douane à suivre le transit. Mais Nexus part d'une balise GPS installée sur le moyen de transport et c'est ainsi qu'il suit les cargaisons.

<sup>380</sup> Est le logiciel qui gère l'informatique douanière.

<sup>381</sup> ADD, Bordereau no 326/ 13/ SDA, rapport des activités sur les recettes douanières années 2013.

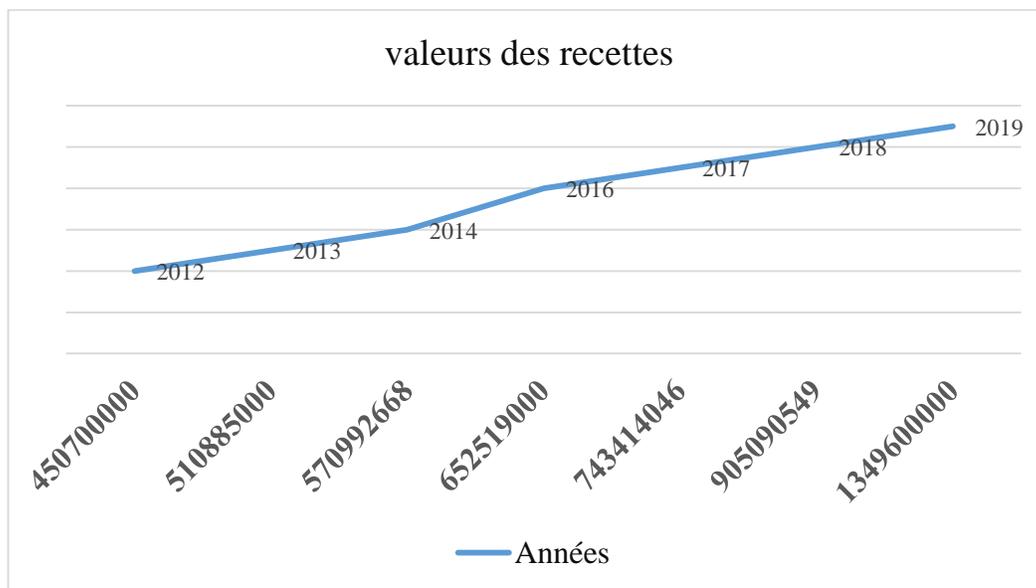
<sup>382</sup> INS, Recueil de séries d'informations statistiques sur leur économique, sociales, politiques et culturelles de la région, exercice 2018, avril 2020, p. 183.

**Graphique 2: Évolution des recettes douanières du SDA 2012-2020**



**Source :** Graphique illustrée par à partir des données chiffrées des rapports annuels du SDA, 2021.

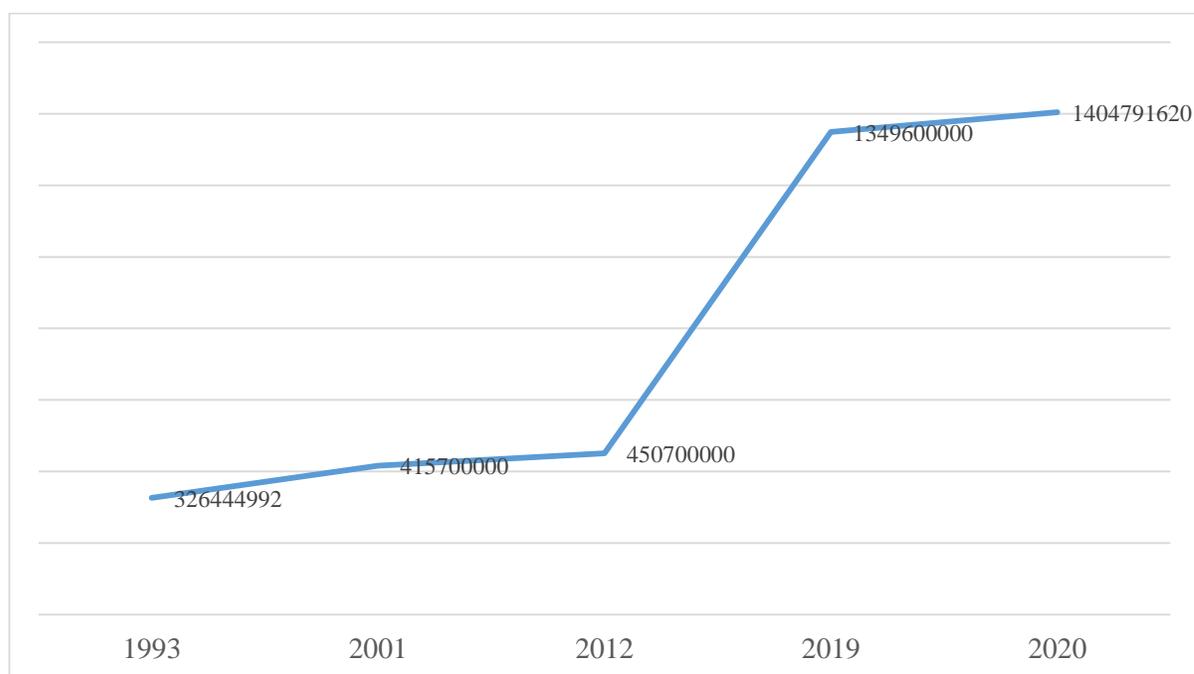
**Graphique 3: Courbe évolutive des recettes douanières du SDA 2012-2020**



**Source :** Graphique illustrée par l'auteur à pâtre des chiffres donnés du rapport annuel du SDA, 2012-2019.

En récapitulatif général, nous essayons de prendre en compte les recettes douanières pour les années 1993, 2001, 2012, 2019 et 2020, nous nous rendons en évidence que : les recettes douanières qui sont évaluées à 326.444.992 francs en 1993 vont quasiment s'améliorer en 2001 (415.700.000 francs). Après une période qu'on peut caractériser d'incertaine ces recettes triplent pratiquement à partir de 2012 ; elles sont de 450.700.000 francs. À partir de cette année, les revenus douaniers évoluent perceptiblement de façon exponentielle. En 2019 on a 743.414.046 francs et en 2020, 1.349.600.000 francs.<sup>383</sup>

**Graphique 4: Évolution générale des recettes du secteur des douanes de l'Adamaoua 1993-2020**



**Source :** Graphique illustré par l'auteur à partir des données chiffrées de toutes les rapports du SDA, 1993- 2020.

## 2. La comptabilité des revenus et ses mécanismes au SDA

La comptabilité en douane renvoie à l'ensemble de calcul plus ou moins complexe qu'on effectue pour évaluer les revenus du service au cours d'une année, ainsi que le montant que va

<sup>383</sup> ADD, bordereau No 222/ 20/ SDA, sur les rapports d'activités des recettes du secteur des douanes de l'Adamaoua, 2020. P. 7.

payer un déclarant après un dédouanement.<sup>384</sup> Cette comptabilité qu'est informatisée<sup>385</sup> aujourd'hui s'effectuait de façon manuelle avant les indépendances.

### a) La liquidation de la déclaration

Dans une opération de dédouanement, la marchandise est enlevée lorsque la déclaration de détail après vérification est apposée de la mention "déclaré conforme" et l'enlèvement proprement dit ne s'effectue qu'après paiement des droits et taxes régulièrement perçus par le trésor.<sup>386</sup> La liquidation de la déclaration consiste à déterminer le montant des droits et taxes à percevoir en fonction des éléments de la déclaration et éventuellement des résultats de la visite. Les éléments numériques qui entrent dans la détermination de cette liquidation sont : le taux ou la valeur des droits et taxes exigibles, les bases correspondantes qui sont la valeur du produit, le poids, le volume<sup>387</sup>. Ainsi, les comptables qui tiennent les cahiers de liquidation comportant des bulletins de liquidation effectuent des calculs, ceci en comptabilisant l'ensemble des droits que l'inspecteur vérificateur leur aura fait parvenir. Les différents calculs étant :

Le droit de douane (DD) s'obtient ad valorem en multipliant la valeur totale de la marchandise par le taux fixé par les autorités. Il faut noter que ce taux varie en fonction des produits<sup>388</sup>. On a donc :

$$DD = V_m \times t (\text{°/°})$$

Par exemple, si on a une marchandise avec une valeur marchande, de  $V_m = 1800000F$  et un taux sur la valeur fixée à  $10\text{°/°}$ , le droit de douane (DD) s'obtient de la manière suivante :

$$DD = 1800000 \times 10 = 180.000F^{389}$$

100

<sup>384</sup> Essomo, "Contribution à l'histoire...", p. 69.

<sup>385</sup> En 1973, on effectue à l'informatisation de tout le fichier central de la comptabilité de la Direction. Celle-ci devenait ainsi l'une des premières à être informatisée en Afrique.

<sup>386</sup> Zing Ateba, 45 ans environ, Chef de bureau secondaire des douanes, Tignère, le 1er décembre 2020.

<sup>387</sup> Essomo, "Contribution à l'histoire...", P. 69.

<sup>388</sup> *Ibid.*

<sup>389</sup> Tchapa Tchouawou, *Vade-mecum du chef de bureau du chef secteur des douanes*, non éditée, 2003, P. 119.

Dans une autre approche, le droit de douane s'obtient de manière spécifique en additionnant les différents tarifs fixés sur la valeur, le poids et le volume ; ceci donne :  $DD = T_v + T_{vo} + T_{vp}$ <sup>390</sup>.

Comme autre opération à effectuer, nous avons les droits totaux à percevoir, ils s'obtiennent en additionnant la valeur des droits de douane à celle des différentes taxes à payer : taxe sur le chiffre d'affaires (TCA), taxe municipale (TM), la taxe phytosanitaire(...) <sup>391</sup>

Lorsque les opérations comptables sont terminées, on porte la valeur à payer sur le bulletin de liquidation qui est ensuite remis au déclarant au guichet.

### **b) Le quittancier (T<sub>6</sub>)**

On l'utilise pour le calcul des droits de moindre importance. Le quittancier est surtout en vigueur dans les aéroports et les postes frontaliers pour les voyages occasionnels. Dans ce contexte, l'agent des douanes vérifie les bagages et les marchandises transportés par le voyageur qui doit présenter les factures de ses objets.<sup>392</sup> Ces marchandises sont immédiatement portées sur le quittancier qui comporte aussi le numéro et le nom du bureau de douane, le pays de provenance et d'entrée et les droits à recouvrer<sup>393</sup>. Le T<sub>6</sub> est ensuite signé par l'inspecteur, arraché et remis au voyageur, la souche est conservée.

Toutes ces opérations sont ensuite consignées dans des bordereaux et envoyées au service de la statistique qui fait un récapitulatif de toutes les recettes douanières de l'année. La direction du service reprend ce récapitulatif qui est envoyé par les rapports à la direction générale des douanes.<sup>394</sup>

### **c) Le suivi des versements au trésor et aux banques du SDA**

Tout n'est pas de se contenter des chiffres de recettes adressés à la hiérarchie pour affirmer la bonne marche des unités mais surtout de veiller en permanence à ce que les recettes soient régulièrement versées aux trésors ou à la banque. Les exemples pleuvent où faute de suivi, de contrôle, les responsables gérant des espèces ont levé le pied emportant la caisse avec eux<sup>395</sup>.

<sup>390</sup> Tchapa Tchouawou, *Vade-mecum du chef de bureau du chef secteur...*, p. 120.

<sup>391</sup> *Ibid.*

<sup>392</sup> *Ibid.* p. 122.

<sup>393</sup> Entretien avec Souaybou Nana, 61 ans environ, anciens comptables, Ngaoundéré, le 11 novembre 2020.

<sup>394</sup> *Ibid.*

<sup>395</sup> Tchapa, *vade-mecum du chef secteur...*, p. 125.

Il appartient au chef de secteur de suivre mensuellement les reversements de toutes les recettes. Pour cela, et faute de moyens lui permettant de mettre en route des missions de contrôle sur le terrain, il devra concevoir un registre de suivi des reversements où seront pris en charge les bulletins de liquidation émis par les chefs d'unités avec une colonne pour les apurements (quittance du trésor par quittance du trésor). Ainsi s'il y'a un solde qui se dégage par rapport au total annoncé, des explications écrites seront requises au responsable et même des missions de contrôle envoyées sur le terrain.<sup>396</sup>

### **3. L'importance de l'activité douanière dans l'Adamaoua**

Depuis la création du secteur des douanes de l'Adamaoua en 1985, on a remarqué l'amélioration de la structure économique et commerciale du secteur. En effet, dans ses diverses missions, le service des douanes a su inscrire ce secteur des douanes parmi les destinations privilégiées du commerce internationale.<sup>397</sup> Cette importance va se caractériser sur plusieurs domaines de la vie socio-économique.

#### **a) La création des emplois**

La mise en place du secteur des douanes de l'Adamaoua au Cameroun a eu pour première conséquence, la création des emplois pour les natifs de la région. Ceux qui va contribuer à la formation de ceux-ci à de nouveaux domaines ; certes, il s'agissait surtout des emplois subalternes. Mais au cours de l'évolution du service, des postes plus importants allaient être confiés à ces natifs<sup>398</sup> (Souaybou qui a été chef comptable sous le règne de plusieurs chefs secteurs jusqu'à sa retraite). Entre 1985 et 2013, on dénombre de 4 agents au départ natifs de la région réguliers et 20 journaliers aux services des douanes ; ce chiffre va quasiment doubler dans les années qui suivent.<sup>399</sup> L'activité devenant de plus en plus importante, le personnel d'appui se faisait encore plus ressentir. Ce personnel était plus pour la traduction de la langue fou foubé en français pour les chefs nouvellement affectés dans le secteur.<sup>400</sup> Cette augmentation est due comme le pense Jean Mausset « à l'amélioration du niveau intellectuel des agents intéressés, ceci à coté de très bons

---

<sup>396</sup> Souaybou, 61 ans environ, ancien Comptable et inspecteur des douanes à la retraite, Ngaoundéré, le 11 novembre 2020.

<sup>397</sup> Tchapa, 64 ans environ, inspecteur des douanes à la retraite, douala, le 14 juin 2021.

<sup>398</sup> Souaybou, 61 ans environ, chef comptable et Inspecteur des douanes à la retraite, Ngaoundéré, 11 novembre 2020.

<sup>399</sup> *Ibid.*

<sup>400</sup> *Ibid.*

résultats obtenus ». En plus, l'activité douanière n'a pas seulement favorisé la création des emplois dans le seul domaine douanier, le trafic commercial en s'intensifiant a entraîné la création de plusieurs entreprises commerciales et industrielles qui sont-elles aussi générées des emplois.

### **b) La protection des marchés intérieurs**

Avec la législation mise sur pieds qui fixait les conditions d'entrée et de sortie de certains produits, renforcé par les décrets de 1990 et 1995, régissant l'activité commerciale au Cameroun et portant mise en place du programme de sécurisation des recettes douanières pendant la période de Crise économique au Cameroun.<sup>401</sup> Le décret le plus important est celui du 15 mai relatif aux exemptions du contrôle et du régime particulier pour les exportations et les importations des sociétés commerciales et industrielles exerçant dans le territoire camerounais en général et au SDA en particulier<sup>402</sup>. Par ce régime suspensif, les entreprises intérieures pouvaient acquérir des produits et les exporter à des tarifs préférentiels. Cette législation fut d'ailleurs à l'origine de la création de plusieurs industries dans la période de notre étude<sup>403</sup>. Entre 1985 et 2020, les sociétés qui bénéficient d'un régime particulier au niveau de la douane sont :

- ALUCAM (aluminium du Cameroun) créée en 1954, spécialisée dans la fabrication de l'aluminium ;
- Bolloré transport des marchandises ;
- Sosucam (Société Sucrière du Cameroun) créée en 1964, spécialisé dans la fabrication du sucre ;
- Camail (transport ferroviaire de passagers et de marchandise au Cameroun) ;
- Brasserie du Cameroun, mise en place au Cameroun en 1950, spécialisée dans la fabrication des bières et boissons gazeuses ;
- Usine NASSIL, créée en 1949, spécialisée dans la filiation du coton et la fabrication du tissu.<sup>404</sup>

Nous pouvons constater que toutes ces sociétés sont nées dans un contexte favorable où les importations des produits nécessaires à leur production sont garanties par le service qui leur

---

<sup>401</sup> H. Ngabmen, *Commerce extérieur et procédures de passage portuaire des marchandises au Cameroun*, Douala, Alpha Print, 2002, p. 407.

<sup>402</sup> *Ibid.*

<sup>403</sup> Entretien avec Souaybou, 61 ans, Inspecteur des douanes à la retraite, Ngaoundéré, 11 novembre 2020.

<sup>404</sup> *Ibid.*

assurait un tarif d'entrée minimum qui est néanmoins fixé suivant l'importance de la société<sup>405</sup>. Ainsi, l'activité douanière a pris une ampleur considérable qui se traduit surtout par les revenus qu'elles ont générés pour le SDA. À partir de 2010, le SDA générait 25°/° des revenus et promettait un doublement de pourcentage dans les dix ans à venir. Ces revenus étaient surtout investis dans le développement d'autres secteurs notamment les secteurs des industries, et les transports.<sup>406</sup>

L'importance des activités douanières s'est traduite par l'abondance d'autres activités qui ont créées plusieurs difficultés au sein du secteur des douanes de l'Adamaoua.

## **II. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LE SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA**

Le SDA est un véritable poids pour l'économie du Cameroun. Ce secteur bien que faisant partie des meilleurs secteurs du Cameroun présentent d'énormes difficultés qui sont de part et d'autres l'invasion des marchés, l'inflation qui conduit à la perte des recettes douanières.

### **1. L'invasion des marchés par les produits douteux**

La configuration axiale des régions frontalières a fait de celle-ci des zones par excellences de la prolifération des activités économiques, mais surtout des zones dont le contrôle n'est pas toujours aisé. Le caractère poreux de ces régions entraîne l'infiltration des marchés des produits d'origine diverses et de qualité parfois douteuse<sup>407</sup>. À cet effet, les mesures de contrôle de filtration des produits importés ou exportés ont été initiées d'abord par l'État et ensuite, par la communauté. De manière générale, aux frontières, les structures de contrôles sont présentes. Pour le cas du SDA, les services des douanes et biens d'autres... assurent plus ou moins le contrôle de vérificateur dans les multiples transactions.<sup>408</sup>

La douane ayant donc pour mission essentielle de collecter les recettes douanières, surveiller et protéger le territoire d'une manière ou d'une autre. Ses missions régaliennes sont celles de la

---

<sup>405</sup> Entretien avec Souaybou, 61 ans, Inspecteur des douanes à la retraite, Ngaoundéré, 11 novembre 2020.

<sup>406</sup> Feuzeu Alliance, 40 ans environ, chef de service de l'information et de la communication, Ngaoundéré, le 04 novembre 2020.

<sup>407</sup> W. P. Sipakang, 38 ans, environ, commandant de la subdivision active de Ngaoundéré gare, Ngaoundéré, le 09 novembre 2020.

<sup>408</sup> *Ibid.*

collecte des recettes budgétaires, la protection de l'espace économique nationale et la garantie d'un environnement propice au développement du commerce licite<sup>409</sup> ou des marchandises.

Le service du MINADER à travers les postes phytosanitaires vérifient la qualité des produits agricoles qui circulent dans la zone et délivrent des certificats phytosanitaires si ces produits ne présentent aucun danger pour la santé des populations.

Le service du ministère du commerce intervient dans les échanges transfrontaliers notamment au niveau du respect de la réglementation, l'enregistrement des statistiques sur les échanges, la création et la gestion des marchés frontaliers<sup>410</sup>.

Dans l'exercice de leurs fonctions, ces différents services déplorent le fait de n'avoir pas suffisamment des ressources humaines, d'équipement et de matériels pour assurer pleinement leurs fonctions. C'est le cas du ministère du commerce<sup>411</sup> qui n'est pas dans les différentes frontières. Pourtant tous les autres services sont représentés.

En ce qui concerne la douane, les difficultés entachent la bonne réalisation des missions à elle assignées entre autre la porosité des frontières et le territoire même de l'Adamaoua, l'hostilité de certaines populations riveraines des zones frontalières et de la région pour qui la réglementation douanière n'a aucune signification.<sup>412</sup> L'incivisme caractérisé de ces derniers et leur méconnaissance des procédures douanières les prédisposent au non-respect de la réglementation. Ainsi, tous les obstacles ne favorisent pas l'efficacité dans l'application des textes communautaires.<sup>413</sup> Ils entraînent l'invasion des marchandises des produits divers et parfois douteux.

L'insuffisance des structures de contrôle au niveau de la frontière à Kontcha est un handicap pour une filtration efficace à l'entrée et à la sortie des marchandises. La sous-administration des régions frontalières ne facilite pas une surveillance systématique des différents produits qui entrent et sortent ou circulent au niveau de la région de l'Adamaoua.<sup>414</sup> En plus, les structures de contrôles

---

<sup>409</sup> W. P. Sipakang, 38 ans, environ, commandant de la subdivision active de Ngaoundéré gare, Ngaoundéré, le 09 novembre 2020.

<sup>410</sup> *Ibid.*

<sup>411</sup> L. N. Nkouiengam, "Les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale à l'épreuve des textes de la CEMAC 1994-2012", Mémoire d'histoire, université de Yaoundé, 2016, p.125.

<sup>412</sup> *Ibid.*

<sup>413</sup> *Ibid.*

<sup>414</sup> *Ibid.* p. 126.

ne sont pas efficaces dans l'exercice de leur fonction. L'application des textes permet la prise en compte de certaines facilitées liées au commerce. Ceci encourage une vérification des produits homologués par l'institution. L'absence des structures de contrôles ou de supervision à la frontière favorise l'entrée et la sortie des marchandises douteuses<sup>415</sup>. L'administration douanière n'applique pas toujours ou ne veille pas à l'application de la liste restrictive des produits homologués ou susceptible d'être exonérés. Les produits tels que le carburant communément appelé le "zoua-zoua"<sup>416</sup> interdit d'entrée au Cameroun en provenance du Nigeria s'infiltrer dans le territoire Camerounais mais grâce à la défaillance institutionnelle et administrative de la sous-région. Cette défaillance dans l'application des textes amène les consommateurs à se ruier à l'utilisation de ce carburant frelaté moins couteux donc les prix varient en fonction des saisons et abondant sur le terrain, ce qui peut entraîner une insécurité des pétroliers dans la région. Ainsi donc, un contrôle systématique à travers une application efficace des textes est à mettre sur pied à la sortie, à l'entrée de la ville et au niveau des frontières qui constituent le SDA.

Le respect de la réglementation est un gage pour la sécurité des populations locales et assure la bonne avancée dans le processus d'intégration régionale. La non-application des textes contribue à encourager les défaillances dans les circuits d'échanges. À Ngaoundéré par exemple, les produits hors normes circulent à travers des circuits frauduleux ou encore grâce aux laisser-passer initiés avec la complicité de certains agents véreux<sup>417</sup> qui mettent à l'écart la réglementation en vigueur au bénéfice des intérêts personnels. Le zoua-zoua donc la provenance est du Nigeria inonde le marché de Ngaoundéré jusqu'à la route qui mène au secteur des douanes et ses environs, venus du Nigeria voisin par contrebande.

On constate à ce niveau que ce non-respect de la réglementation conduit à l'invasion des marchés des produits interdits d'exportation ou d'importation. Aussi la présence des individus d'origines divers (autochtones, allogènes nationaux et internationaux) créent un flou au niveau de l'origine des individus et des biens présents sur les marchés du secteur.

---

<sup>415</sup> Zing Ateba, 45 ans environ, chef de bureau secondaire de Tignère, le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

<sup>416</sup> *Ibid.*

<sup>417</sup> Frère Baba, 35 ans environ, commerçant quartier mosquée, Ngaoundéré, le 22 novembre 2020.

### Photo 4 : Véhicules saisis par la douane



**Source : Photo d'illustration de l'auteur**

Ici, il est annotés que les véhicules saisis par le secteur des douanes de l'Adamaoua sont de la contrebande. C'est-à-dire que ces véhicules ne sont pas dédouanés et les responsables feront l'objet d'une poursuite judiciaire. Venu du Nigeria en passant par Tignère ou vers le Nord du pays, la prolifération de ces véhicules cause beaucoup de déficits pour le rôle que doit jouer le SDA et crée un impact sur les objectifs envisagés par le SDA.

### **2. L'inflation dans les marchés des localités du secteur des douanes de l'Adamaoua**

C'est la hausse du niveau général des prix. En ce qui concerne l'importation des marchandises, la réglementation est suffisamment claire sur les procédures d'importation, la nature et la qualité des produits à importer. Le non-respect de ces différentes règles a un impact considérable sur la nature des transactions et le coût dans les marchés.<sup>418</sup> Au niveau des échanges transfrontaliers, la non-application des textes entraîne une inflation au niveau des marchés dans la mesure où les commerçants qui payent des taxes très élevées sont souvent obligés d'augmenter les prix de leurs produits sur le marché, question d'obtenir leur retour sur investissement<sup>419</sup>. Ceci a des conséquences directes sur le cours des échanges et se répercutent directement sur la nature des prix dans les marchés.

Ainsi donc, la fixation des prix dans le marché est fonction du prix d'achat initial de la marchandise, du coût de transport et de la taxe perçue par les agents de la douane. Le grand marché de Ngaoundéré par exemple, connaît très souvent une forte inflation et cause une baisse de

<sup>418</sup> Nkouiengam, *Les échanges transfrontaliers entre le Cameroun...*, p. 130.

<sup>419</sup> Y. Galmay, 55 ans environ, commerçant, Ngaoundéré, le 17 novembre 2020.

fréquentation des populations locales, raison pour laquelle les commerçants ont tendances à privilégier les étrangers<sup>420</sup> (Yaoundé, Nigéria, Douala, Bertoua, et la RCA etc...) par rapport aux acheteurs locaux. Cette inflation observée semble encourager certains clients ; ce qui entraîne par moment la chute de la fréquentation des marchés par ces derniers. Bon nombre de commerçants se plaignent des exactions (intimidations, actes de violences, une contribution qui n'est pas due ou des droits supérieurs à ce qui est dû) dont ils sont victimes dans leurs multiples transactions commerciales. Ils dénoncent des abus dans le paiement des taxes et droits de douane qui ne rime pas avec la réglementation en vigueur. Par exemple, un tissu vendu au Nigeria à destination du Cameroun (Ngaoundéré) et qui a subi les coûts de transport et de douane peut se vendre cinq fois plus que son prix d'achat initial<sup>421</sup>.

**Photo 5: boutique de flux de marchandises au marché de Ngaoundéré**



**Source : photo d'illustration de l'auteur**

Ici, l'inflation est surtout due à la surtaxe des marchandises par des douaniers véreux. La problématique de l'application des mesures de facilitation du commerce intervient à ce niveau, car les agents qui assurent le relais n'appliquent pas toujours les textes et les principes de façon efficace. Ceci a une conséquence directe sur le coût des produits et ne facilite pas l'évacuation des marchandises. Certains commerçants sont abandonnés à eux-mêmes car la fréquence des

<sup>420</sup> J. textile, 50 ans environ, commerçant, Ngaoundéré, le 23 novembre 2020.

<sup>421</sup> *Ibid.*

clients baisse et les produits (surtout vivriers) se décomposent et pourrissent.<sup>422</sup> Ces commerçants se voient donc obligé de contourner la douane pour ne pas payer plus de taxes et sont qualifiés une fois pris en flagrant délits de contrebandiers qui causent les pertes des recettes douanières.

Les difficultés rencontrées au sein du secteur des douanes de l'Adamaoua sont accentuées par des crises sociales, politiques et économiques qui traversent des économies nationales. Ce qui permet de dire que le SDA trouve sérieux des problèmes qui nécessitent des solutions pour booster plus de recettes.

### **III- PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE RENTABILITÉ DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA**

Si les missions générales des services des douanes sont presque inchangeables et restent sans modifications, la structure de son organisation doit évoluer pour s'adapter à la nouvelle donne des institutions nouvelles. Néanmoins, il serait judicieux de penser que ces missions devraient être complètement renouvelées. Bien au contraire, il serait important de dire qu'elles doivent être revues, corrigée, reformée aux exigences du moment.

Les indices d'essoufflement des missions ci avant évoqués trouveront quelques essais de solution dans cette partie.

#### **1. Nécessité d'une réadaptation des moyens matériels, hiérarchique et fonctionnelle**

Une réforme des missions sans hommes capables est incomplète, elle ne produira pas de manière satisfaisante les rendements escomptés. Les hommes capables sont ceux qui ont subi une éducation appropriée, une formation professionnelle adéquate, une formation continue et un recyclage des connaissances périodique.

##### **a) Nécessité d'une adaptation du facteur Humain**

Plusieurs aspects du facteur humain peuvent concerner cette adaptation, cependant, nous nous limiterons à la nécessité de réforme du statut particulier du corps des fonctionnaires d'active et de la gestion du personnel proprement dite.

---

<sup>422</sup> J. Textile, 55 ans environ, commerçant, Ngaoundéré, le 17 novembre 2020.

Concernant le statut particulier, il devrait subir des améliorations dans la forme et dans le fond. Dans la forme, les droits et obligations particuliers devraient être détaillés ; les primes particulières (risque, port d'arme, port de tenue) et le régime disciplinaire mériteraient d'être soulignés.<sup>423</sup>

Quant au fond, la pyramide des effectifs du personnel des douanes et du corps d'active telle que définie à l'article 7<sup>424</sup> du statut particulier devrait être respectée grâce au recrutement supplémentaire de chaque cadre. La disproportion des pourcentages constatée dans la pratique est de nature à biaiser les résultats attendus des brigades et du secteur en général. En outre, l'article 9<sup>425</sup> qui stipule que le grade des officiers des douanes est unique mériterait d'être modifié. À cet égard, il serait souhaitable de le scinder en deux grades : le grade des officiers moyens (Lieutenant et capitaines des douanes) et le grade des officiers supérieurs (Commandants, Colonels, etc...). Dans ce cas, des concours professionnels seraient alors organisés dans les conditions bien définies pour passer d'un grade à l'autre. L'impact attendu serait la stigmatisation des agents et le besoin d'une formation professionnelle contenue afin d'éviter la routine et la sclérose de leurs connaissances. Par ailleurs, le nombre d'échelons dans chaque grade devrait être réduit, par exemple passer de 7 à 3 entre Lieutenants et Capitaines<sup>426</sup>.

Par ailleurs, la pyramide des effectifs entre les officiers gagnerait à être respectée grâce au procédé d'avancement systématique d'échelons. En d'autres termes, un effort d'adaptation des prévisions aux réalités est à encourager. Ce constat est valable pour les cadres des adjoints principaux, des adjudants, des brigadiers et des préposés des douanes.<sup>427</sup>

S'agissant de la répartition géographique des agents, elle mériterait d'être accentuée, sans tenir compte des désirs des agents mais plutôt du volume des activités douanières et du niveau de la contrebande. Parmi les brigades situées dans les zones urbaines, (Douala et Yaoundé, etc. ...) une répartition des agents selon les besoins serait salutaire grâce à la maîtrise des effectifs (fiches individuelles des agents, fiche de rendement par agents, etc...).<sup>428</sup>

---

<sup>423</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle du service des brigades...", p. 63.

<sup>424</sup> *Ibid.*

<sup>425</sup> Code des douanes de la CEMAC..., p. 6.

<sup>426</sup> Entretien avec Sipakang, 38 ans, Lieutenant des douanes, Ngaoundéré, le 11 novembre 2020.

<sup>427</sup> *Ibid.*

<sup>428</sup> *Ibid.*

En raison du caractère d'agent de la force publique qu'il donne à celui qui le porte, l'uniforme est indispensable aux agents du corps d'actives des douanes qui sont en charge sur les frontières et sur l'étendue du territoire douanier d'une mission de police générale. À cet égard, cet uniforme limité à une seule tenue devrait être augmenté en nombre. En d'autres mots, trois uniformes différents devraient être mis à la disposition des agents : une tenue camouflée pour les services en campagne, une tenue de cérémonie et une tenue de contrôles habituels<sup>429</sup> ; en outre la dotation en habillement serait assurée d'une manière régulière.

Enfin, un programme détaillé des stages de formation, de recyclage, de formation continue organisée périodiquement par la sous-direction des Ressources Humaines et des Affaires Générales pourrait être établi. Par-là, l'agent ainsi formé devra exercer ses fonctions dans un environnement matériel propice et adapté aux fins.<sup>430</sup>

#### **b) Nécessité d'une adaptation des moyens matériels**

Les infrastructures qui sont mises à la disposition du personnel doivent être adaptées. Dans le cas contraire, toute volonté d'accomplissement des missions est vouée à l'échec. Pour cela, nous limiterons notre analyse à trois facteurs matériels jugés plus utiles pour les services des douanes : les moyens des transports, de défense, et autres moyens logistiques.<sup>431</sup>

Concernant les moyens de transports, le processus de distribution des véhicules (adaptés au terrain) aux brigades et postes de douanes devrait être accéléré et poursuivi, malgré la crise économique qui constitue un frein à la réalisation des objectifs visés<sup>432</sup>. Par ailleurs les conditions de maintenance des véhicules devraient être bien définies : un journal de bord pour chaque véhicule, noms des différents chauffeurs, carnet d'entretien du véhicule, etc. (...) En outre, les chefs de brigades devraient assurer le dépannage des véhicules mis à leur disposition et se faire rembourser les frais par le Trésor ou la Direction Générale des Douanes grâce à un fond d'entretien prévu à cet effet.<sup>433</sup>

---

<sup>429</sup> Entretien avec Sipakang, 38 ans, Lieutenant des douanes, Ngaoundéré, le 11 novembre 2020.

<sup>430</sup> *Ibid.*

<sup>431</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle du service des brigades...", p. 64.

<sup>432</sup> Entretien avec Eyed, 40 ans environ, Brigadier des douanes, Ngaoundéré, le 11 novembre 2020.

<sup>433</sup> *Ibid.*

Sur le plan de la sécurité, comme le sont les agents de la police, les agents des brigades mériteraient une dotation individuelle d'arme afin d'assurer pleinement leurs tâches. Dans ce cas un service militaire s'avèrerait nécessaire pour tous les agents.<sup>434</sup>

Les moyens de transmission radio, moyens incontournables pour l'exécution efficace des tâches, encore attendues, seraient la bienvenue. Les postes émetteurs-récepteurs sont donc nécessaires pour la communication entre les chefs SAD, les chefs de brigades et les chefs d'escouades. Un équipement supplémentaire à l'unité de vedettes installée à Ngaoundéré et souhaitable à brève échéance.<sup>435</sup>

Tous les moyens matériels et humains dont la réforme est souhaitée ci-dessus ne peuvent produire des effets favorables que si le fonctionnement des services est adéquat.

### **c) Adaptation de l'organisation hiérarchique et fonctionnelle**

Bien qu'aucune structure fonctionnelle et hiérarchique ne soit parfaite, la voie hiérarchique et le fonctionnement du secteur des douanes de l'Adamaoua gagneraient à être revus sur certains points.

En vue d'aérer les services centraux, la gestion du fichier du contentieux pour certaines infractions bien définies devrait être confiée aux chefs des secteurs d'une manière définitive. Il y aurait un certain rapprochement de l'administration des administrés et les primes du contentieux ne tarderaient plus à être attribuées aux saisissants. Les services centraux ainsi aérés s'occuperaient de la façon la meilleure des tâches de conception<sup>436</sup>.

En outre, les carnets portatifs facilitant l'imposition rapide des objets de moindre valeur devraient être distribués aux chefs d'escouades et aux chefs de brigades, dès lors, les passagers très pressés payeraient immédiatement les droits et taxes, et les pénalités éventuellement dus par les marchandises, surtout pendant les heures où les bureaux sont fermés ou encore lors des contrôles de routines ou de patrouilles. Il appartiendrait à cet égard au chef d'escouade de faire un

---

<sup>434</sup> Entretien avec Eyed, 40 ans environ, Brigadier des douanes, Ngaoundéré, le 11 novembre 2020.

<sup>435</sup> *Ibid.*

<sup>436</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle du service...", p.65.

bref rapport sur les saisies éventuelles (portant sur les minuties) et de verser les droits et taxes ainsi perçus au chef de bureau de sa localité<sup>437</sup>.

Afin de lutter efficacement contre la fraude douanière, il est souhaitable de créer un service de recherche et de la répression de la fraude au niveau de chaque secteur. Ce service par l'intermédiaire du chef de secteur rendra compte de son fonctionnement au service central de même type basé à la direction générale des douanes.<sup>438</sup>

En ce qui concerne les agents indisciplinés, en plus des sanctions applicables prévues par le statut général de la fonction publique, des réunions périodiques devraient être organisées au niveau de chaque poste, bureaux et brigades en vue de rappeler aux agents le sens de l'intérêt public, leur rôle au sein de la Fonction Publique.<sup>439</sup> Il semble que pour tout agent public, une telle prescription ne devrait plus avoir besoin d'être rappelée. Mais l'ignorance, l'ambition, l'égoïsme, la paresse et d'autres faiblesses poussent certains agents à perdre de vue les missions qui leur sont confiées : protéger l'espace économique national et améliorer la trésorerie de l'État. En plus des conférences spécialisées orientées vers la déontologie professionnelle seraient souhaitables.<sup>440</sup>

Sur le plan sectoriel, les plaques d'orientations des voyageurs dans les aéroports internationaux concernant le processus de déclaration des objets importés ou exportés sont fixées et une salle de transit est nécessaire dans le but d'atténuer les risques de fraude liés au transit des voyageurs.

A la SAD des frontières de l'Adamaoua, l'Ecor à l'importation et à l'exportation n'existe presque plus à cause de l'absentéisme des agents et de l'arrivée tardives des manifestes. Ces manifestes doivent être transmis à temps à la brigade d'Ecor avant qu'on ne charge ou décharge. En plus le certificat d'empotage<sup>441</sup> devrait être réinstauré avant tout embarquement des conteneurs. Loin de dresser une liste exhaustive des problèmes rencontrés et des remèdes proposés, il convient de dire que sur le plan hiérarchique et fonctionnel les améliorations en cours gagneraient être à

---

<sup>437</sup> Entretien avec m. Eyed, 40 ans, Brigadier des douanes, Ngaoundéré, le 11 novembre 2020.

<sup>438</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle du service des brigades...", p. 66.

<sup>439</sup> *Ibid.*

<sup>440</sup> Entretien avec M. Eyed, 40 ans, Brigadier des douanes, Ngaoundéré, le 11 novembre 2020.

<sup>441</sup> Chargement de marchandises pulvérulentes, liquides ou gazeuses, dans un véhicule de transport.

poursuivies rapidement, mais que beaucoup reste encore à faire sur le plan de l'information du public en matière douanière.

## **2. Renforcer la sécurité au niveau des frontières**

Pour que la fraude, la contrebande et les marchandises illicites ne puissent pénétrer dans une frontière, l'administration des douanes se doit d'imposer une stratégie susceptible de mobiliser et de motiver les agents des douanes.

### **a) Mobilité du personnel**

L'administration douanière exerçait dans un milieu peu évolutif, sa stabilité étant garantie, sinon du succès, du moins de sa pérennité. Aujourd'hui, du fait de la rapidité de l'évolution de l'environnement, la stabilité n'est plus alors un facteur de succès. Bien au contraire, le service en activité au sein des frontières qui ne parvient pas à s'adapter structurellement et opérationnellement au contrôle de la frontière stagnera et sera appelé à disparaître.<sup>442</sup> Pour les experts en management "la mobilité interne est considérée comme un système de formation et de promotion des hommes permettent d'accroître l'adaptabilité et l'efficacité de l'administration"<sup>443</sup>. Ainsi, pour notre étude, la notion de mobilité vise deux objectifs :

- Combattre la routine, la démotivation, la sclérose, et le laisser-faire, le laisser-aller qui en découlent dans nos frontières ;

- Accroître l'encadrement, afin de maintenir élever le coefficient d'adaptabilité du service tout en améliorant la chance de chaque individu.

### **b) La motivation du personnel du SDA**

Dans une administration où les ressources constituent la base de la réussite du contrôle de sécurité, la motivation est devenue la principale préoccupation pour impulser les ressources humaines, et la psychologie en fait son domaine d'application. "L'agent n'est pas seulement un exécutant au sens propre du mot, il est aussi autonome et libre, capable de réagir contre les manipulations psychologiques lorsqu'il n'est pas suffisamment motivés"<sup>444</sup>. Comment motiver le personnel chargé du contrôle de sécurité pour offrir le maximum de lui-même ? Ses responsabilités

<sup>442</sup> Entretien avec M. Eyed, 40 ans, Brigadier des douanes, Ngaoundéré, le 11 novembre 2020.

<sup>443</sup> A.I. Moussa, "Le rôle du service des douanes dans le contrôle...", p.98.

<sup>444</sup> H. Koontz, *Management ; principes et méthodes de gestion*, Québec, MC GRAWHILL, 1980, p. 43.

doivent être prompts à tous les niveaux à déceler le désir et les attentes des agents chargés du contrôle, déterminer leurs besoins, créer un climat social qui encourage les agents à faire ce qui est de l'intérêt du service, en essayant de rendre compatibles les résultats souhaités par le service et les récompenses attendues par les agents.<sup>445</sup>

Le souci est de déterminer les récompenses que veulent obtenir généralement les agents des douanes chargés du contrôle des frontières, entant qu'individus sans les classes, nous tenterons d'identifier et de décomposer les désirs que peuvent avoir les agents des douanes une fois dans le service. Ces désirs peuvent être décomposés ainsi qu'il suit : les salaires, les heures supplémentaires, les produits sur les amendes, les postes de responsabilités, les meilleures conditions de travail, les possibilités de promotions, les prohibâtes d'apprendre ou de développer les nouvelles idées et de talents (formation continue), et enfin, l'adaptabilité des horaires de travail<sup>446</sup>.

Déterminer les besoins des agents des douanes chargées du contrôle des frontières nécessite de la part du chef hiérarchique un effort concentré. Il doit rencontrer personnellement chaque agent afin de discuter avec lui de son travail, de la position qu'il occupe au sein du secteur et des conditions de travail<sup>447</sup>. Cet échange de vue s'oppose pour des raisons telles que le chef hiérarchique (chef secteur) parle moins et écoute peu.

Les récompenses monétaires (salaires, indemnités, primes) sont généralement utilisées comme facteurs de motivations. Cependant, les récompenses non financières telles que la plus grande autonomie, la plus grande responsabilité et la connaissance du travail bien fait sont plus appropriées et la reconnaissance du travail en lui-même procure de l'agent la rémunération souhaitée. Il s'avère important de garder à l'esprit que : il est imprudent de donner à l'agent la récompense qui satisfait entièrement ses désirs, car par définition, quand un besoin est entièrement satisfait, il cesse d'être un élément de motivation. La récompense doit donc être en fonction de la performance, ce qui signifie qu'il faut éviter des primes fantaisistes ou de faveurs. Les agents des douanes devront comprendre que bénéficie d'une prime dépend étroitement de leur performance.

---

<sup>445</sup> Koontz, *Management ; principe et méthodes* .... p. 46.

<sup>446</sup> Entretien avec Eyed, 40 ans, Brigadier des douanes, Ngaoundéré, le 11 novembre 2020.

<sup>447</sup> *Ibid.*

### c) Création d'un climat social approprié et serein

Un service du personnel organisé doit mesurer le climat mais il est souhaitable de ne pas tenir compte de tel mouvement pour que le bilan social ne soit pas négatif. Le climat à des indicateurs connus : les conflits, l'absentéisme, les retards, le clientélisme, la corruption et l'ignorance<sup>448</sup>.

C'est pourquoi, la tâche du responsable consistera dans ce cas à déceler et à éliminer les facteurs qui, dans la situation présente un climat social existant, entravent la réalisation des performances souhaitées sont les éléments qui les encouragent. Les facteurs des motivations peuvent changer d'un milieu à un autre, d'un service à un autre. Dans tous les cas, certaines stratégies d'approches peuvent permettre d'atteindre pleinement les résultats souhaités. Il faut donner aux agents chargés du contrôle des frontières et de suretés plus d'autonomie, de constituer le travail de tâches élémentaires, à améliorer les échanges avec les usagers, fixer clairement les objectifs visés en associant au besoin les agents chargés du contrôle des frontières et de sureté. Les propositions évoquées dans le cadre de la gestion du personnel seront possibles dans une seule condition : la reconversion des mentalités, ceci suppose un cadre et une volonté personnelle.

Pour une reconversion des mentalités, il faut que certaines conditions soient remplies : revalorisation de la part attribuée aux saisisants des contentieux, mais la plus grande condition<sup>449</sup>, c'est la revue de la sanction infligée aux agents :

- Elle doit être effective et efficace ;
- Elle doit être rigoureusement infligée.

### 3. Les améliorations socio-économiques

Les adaptations d'ordre économique et social sont nécessaires pour surmonter le défi lancé par la contrebande. Elles peuvent être analysées sur le plan national et sur le plan sous régional.

Au niveau sous-région, l'abaissement et l'harmonisation des tarifs extérieurs communs de l'UDEAC plafonnés à 50°/° applicables dans un proche avenir seront salutaires. Cette politique aura pour effet d'atténuer la fraude douanière et de relancer les importations, donc d'accroître les

---

<sup>448</sup> Manga, 41 ans environ, chef de bureau secondaire et commercial, Méiganga, le 02 décembre 2020.

<sup>449</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle du service...", p. 80.

recettes douanières. D'autres solutions de même genre, issues des rencontres périodiques des membres du comité ou des chefs d'Etats de l'UDEAC sont à encourager<sup>450</sup>.

Sur le plan de l'économie nationale, des mesures tendant à renforcer les effectifs dans les zones très sensibles à la fraude mériteraient d'être accélérées et encouragées.

Sur le plan social, des améliorations sont aussi nécessaires. À cet égard, une formation régulière des usagers sur la réglementation douanière, les pénalités que l'infacteur encourt seraient d'une grande utilité. Cette information peut se faire par tous les médias possibles : radio, télévision, dépliant, etc. (...) L'usager ainsi avisé et sensibilisé éviterait de frauder. Par ces médias, les compétences de la douane et des forces de l'ordre en matière de lutte contre la contrebande seraient bien définies. Car, les forces de l'ordre ont pour compétence de conduire les objets saisis au poste ou au bureau de douanes le plus proche pour être imposés conformément à la réglementation douanière de l'UDEAC. Ainsi, les conflits entre les agents de brigades de douanes et les forces de l'ordre de plus en plus perceptibles seraient-ils atténués.<sup>451</sup>

En plus, les citoyens qui seraient reconnus responsables des actes de contrebande devraient être présentés à la Télévision Nationale (CRTV) au même titre que les hors la loi dans le but de produire des effets psychologiques chez le public et chez les éventuels contrebandiers. L'opinion publique saurait enfin qu'un contrebandier devrait être traité sans égard comme l'est un vulgaire voleur ; que la douane joue un rôle économique et fiscal très remarqué dans le processus de développement du pays. L'opinion publique enfin, saurait qu'elle avait une conception erronée des agents de douanes en général et des agents de brigades en particulier.<sup>452</sup>

Les solutions ci évoquées ne sont pas limitatives. Cependant une idée est à retenir : les perspectives actuelles du service des douanes sur le plan humain, nécessitent une adaptation, une réforme constante en vue de remplir les missions qui leur sont attribuées. Une amorce d'adaptation est faite grâce au décret de 92<sup>453</sup> ci-dessus évoqué, mais plusieurs choses restent à faire. L'administration des douanes plus que les autres, est une administration en croissance, dynamique ; ce qui est considéré comme solution aujourd'hui pourrait être problème demain.

---

<sup>450</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle du service...", p. 80.

<sup>451</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>452</sup> *Ibid.*

<sup>453</sup> *Ibid.*

Toute administration mérite donc une réforme permanente, progressive et méthodique en tenant compte de l'environnement dans lequel elle se trouve. C'est dans ce même sillage que l'arrêté N° 000018/MINFI/DD du 08 Septembre 1992<sup>454</sup> a créé ou supprimé certaines unités des douanes pour tenir compte de l'évolution économique au Cameroun.

---

<sup>454</sup> Gouridja, "L'organisation actuelle des services...", p. 69.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

Au terme de cet étude sur : « Douane camerounaise entre missions économique et socio-politique : cas du secteur des douanes de l'Adamaoua (1985-2020) », il convient de rappeler que l'objectif de ce travail était d'évaluer l'action du secteur des douanes de l'Adamaoua dans les différentes missions qui lui ont été confiées par la direction générale des douanes et juger de la valeur de ces missions au sein de la douane camerounaise, la toute première administration et le dernier secteur créé dans le septentrion, après plusieurs années d'activités dans le développement économique-social de notre pays. Pour y parvenir, nous avons développé quatre idées réparties dans quatre chapitres. Ceux-ci ont pris en compte la naissance de la douane, c'est-à-dire l'évolution du système d'administration, l'exploitation et la gestion par les colons du Cameroun avant l'indépendance en passant du service de l'administration à l'établissement public. C'était les raisons pour nous de donner les raisons de la création du secteur des douanes de l'Adamaoua, de montrer la structure organisationnelle, de la présentation dudit secteur.

Il s'est agi par la suite des missions et interventions économiques, politiques et sociales. Car ces activités ont fait besoin de connaître l'évolution du secteur des douanes de l'Adamaoua et de comprendre la première mission de la douane qui est la protection de l'espace économique nationale et de la gestion des régimes douaniers économiques et la facilitation des échanges. Cela s'est caractérisé par les missions de surveillances, de contrôle et les différentes méthodes sur l'augmentation des recettes douanières et la lutte contre la contrebande au sein du secteur des douanes de l'Adamaoua. La circulation des biens et des personnes par la disposition du code des douanes s'applique dans tous les secteurs douaniers au Cameroun, la double contrôle communautaire et national et le rôle même du secteur de l'Adamaoua étaient des sources importantes de la politique de coopération sur tous les angles.

En plus, nous avons montré les obstacles et obstacles rencontrés par le secteur des douanes de l'Adamaoua ; Ces obstacles se traduisent par des contraintes structurelles et administratives liées aux insuffisances du personnel au sein du secteur et d'un personnel non qualifiés, aussi du manque de matérielles et d'une insuffisance sur le plan hiérarchique et fonctionnel. Aussi, le plan de la sécurité fait partie de ces difficultés donc rencontre le secteur de l'Adamaoua ; car au niveau des frontières, il ya défaillance de l'État qui ne permet pas la bonne marche de sa politique frontalière, le banditisme et le terrorisme s'accroissent et entraînent un frein pour booster les caisses

dudit secteur. La porosité des frontières, le trafic d'armes légères et des minerais sont les sources de corruptions ces agents de sécurités due au manque de moyens et par des motivations dérisoires.

Le travail s'achevé par l'évaluation critique de la mise en œuvre des missions du secteur des douanes de l'Adamaoua qui auraient accéléré l'augmentation des recettes au sein de ce secteur. Les résultats auxquels nous sommes parvenus nous permettent de retenir que dès la création du secteur des douanes de l'Adamaoua en 1985, les recettes ont évoluée avec la pratique de la lutte contre la contrebande avec la mise sur pied des pisteurs par le secteur des douanes qui donnent des informations sur les contrebandiers. Aussi, les perspectives pour une meilleure rentabilité du secteur des douanes de l'Adamaoua ; ceci par la nécessité d'une réadaptation des moyens matériels, hiérarchiques et fonctionnelle, de renforcer la sécurité au niveau des frontières et d'améliorer les conditions de vie socio-économiques des populations du secteur des douanes de l'Adamaoua.

Dans sa façon de fonctionner, le secteur des douanes de l'Adamaoua, en dépit d'innombrables difficultés, concilier les obligations de services publics dont il est investi et les exigences de rentabilité économique d'un secteur à caractère administrative. Au cours de cette période, le secteur des douanes de l'Adamaoua a su, dans le cadre de sa politique sociale, sauvegarder la paix sociale malgré le fait qu'il partage la frontière avec d'autres administrations.

Son ouverture a permis d'entretenir dans le cadre de la coopération des bons rapports avec des organismes internationaux, régionaux et les secteurs douaniers voisins. L'un des mérites de ce secteur est d'avoir joué un rôle majeur dans le dynamisme des échanges intra-communautaire au sein du secteur à travers l'aménagement d'un port sec pour desservir les pays enclavés.

Il serait sans doute prétentieux de notre part d'espérer avoir tout dit sur le secteur des douanes de l'Adamaoua, son organisation, évolution et fonctionnement ainsi que ses actions. Mais nous trouvons à ce travail notre modeste contribution dans la connaissance, l'évolution du système d'administration, d'exploitation étude gestion du secteur des douanes, ainsi que l'apport de la toute première institution au Cameroun et l'un des meilleurs secteurs douaniers au Cameroun.

## **ANNEXES**

## Annexe 1 : Autorisation de Recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
 \*\*\*\*\*  
 UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I  
 \*\*\*\*\*  
 FACULTE DES ARTS, LETTRES ET  
 SCIENCES HUMAINES  
 \*\*\*\*\*  
 DEPARTEMENT D'HISTOIRE  
 \*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
 PEACE-WORK-FATHERLAND  
 \*\*\*\*\*  
 THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
 \*\*\*\*\*  
 FACULTY OF ARTS, LETTERS AND  
 SOCIAL SCIENCES  
 \*\*\*\*\*  
 DEPARTMENT OF HISTORY  
 \*\*\*\*\*

Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF

### ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **BOKAGNE BETOBO Edouard**, Chef de Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **OKALA MPEHE Yves**, matricule **13E456**, est inscrit en Master dans ledit Département, option Histoire des Relations Internationales. Il mène, sous la direction du **Dr BEKONO Cyrille Aymard** (Chargé de Cours), une recherche universitaire sur le thème : « *La contribution du secteur des Douanes de l'Adamaoua au développement socio-économique et sécuritaire au Cameroun (1960-2015)* ».

Nous le recommandons aux responsables des administrations, des Centres de documentations, d'Archives et toutes autres Institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

**En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à Yaoundé le... **11.9 OCT 2020** .....

Le Chef de Département **P. D**  
  
**Nissa Fouahon, Ph.D**  
 Historien / UYI

## Annexe 2 : Autorisation du Secteur des Douanes de l'Adamaoua

Ngaoundéré, 30 Novembre, 2020

OKALA MPEHE Yves

Etudiant en Histoire des

Relations Internationales Master II

à l'université de Yaoundé I.

Tel/ 657452594



A

Monsieur le chef de secteurs des Douanes

De Ngaoundéré.

Objet : Autorisation de recherches dans les différents

Bureaux et postes des Douanes du secteur de l'Adamaoua.

Monsieur,

Je viens auprès de votre haute personnalité solliciter une autorisation de recherche dans des différents bureaux et postes des douanes de votre région.

En effet, cette autorisation permettra de prouver que vous êtes au courant de ma présence dans votre circonscription administrative et aussi une meilleure collaboration avec votre personnel pour mon thème qui s'intitule : « **La contribution du secteur des douanes de l'Adamaoua au développement socio-économique et sécuritaire au Cameroun : 1960-2015** ». Cela se fera selon le calendrier suivant et selon la disponibilité de mes moyens :

- Bureau secondaire de Tignère ;
- Bureau secondaire de Meiganga ;
- Brigade commerciale de Ngaoundéré-Gare ;
- Bureau Principal des douanes de Ngaoundéré ;
- Poste des douanes de Ngaoundal ;
- Bureau Secondaire de Tibati ;
- Brigade Commerciale de Banyo.



30 NOV 2020

NGWOH MOFOR JUDE  
COMMANDANT DES DOUANES

**Annexe 3 : Demande d'autorisation des droits de communication**

Yaoundé, 03 Février 2021

**OKALA MPEHE Yves**  
**Etudiant en Master II**  
**à l'Université de Yaoundé I**  
**Tél : 657 45 25 94 / 674 33 38 54**

**A**

**Monsieur le Directeur Général**  
**des Douanes**

*OGD5*  
*du 05/02/2021*

**Objet** : Demande d'autorisation de droit  
de communication et de la documentation du secteur  
des Douanes de l'Adamaoua dans votre institution.



Monsieur le Directeur Général,

Je viens auprès de votre haute personnalité solliciter une demande d'autorisation de droit de communication et de la documentation de la Direction Générale des Douanes en ce qui concerne le secteur des douanes de l'Adamaoua.

En effet, je suis étudiant en Histoire, Option Relations Internationales, en Master II à l'Université de Yaoundé I et mon thème de recherche s'intitule : « la contribution du secteur des douanes de l'Adamaoua au développement socio-économique et sécuritaire au Cameroun : 1985 – 2020 ».

En fait, ayant fait un séjour d'un mois et demi dans la région de l'Adamaoua pour la recherche sur le terrain, le personnel douanier m'a fait part de l'indisponibilité d'un centre d'archive et de la documentation dans la région, que toutes les archives se trouvent du côté de Yaoundé. C'est pourquoi je reviens vers vous pour que je puisse avoir une autorisation pour continuer la recherche et rattraper le temps qui m'a été attribué par mon département et être dans les délais pour le dépôt de mon mémoire.

Dans l'attente d'une suite favorable à ma demande, veuillez croire Monsieur le Directeur Général des Douanes l'expression de mon plus profond respect./.

**Yves OKALA MPEHE**

## Annexe 4 : Autorisation de recherche du Directeur Générale des Douanes

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTRE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web: [www.douanes.cm/www.customs.cm](http://www.douanes.cm/www.customs.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

Email : [cab.douanes.cameroon@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroon@gmail.com)

003861

N° ...../MINFI/DGD

Yaoundé, le 19 AVR 2021

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

A

**Monsieur le Chef de Département d'Histoire  
Université de Yaoundé I**

B.P: 337 Yaoundé

**(A l'Attention de M. OKALA MPEHE Yves)**

Tél. : 657 45 25 94/674 33 38 54

Réf : V/L du 03/02/2021.

Objet : Demande d'autorisation de recherche.

Monsieur,

En vous exprimant ma satisfaction pour l'intérêt que vous accordez à mon Administration à travers les travaux de vos étudiants,

J'ai l'honneur de vous informer que je marque mon accord pour la collecte des données à la Direction Générale des Douanes, du 12 avril au 31 mai 2021 dans les services de la Division du Recouvrement et des Statistiques et au Service d'Ordre.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations./- &

**Copies :**

- DGD5 : pour suivi
- DGD7, S.O.: pour exécution

REPUBLIC OF CAMEROON  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
MINISTRE DES FINANCES  
DIRECTION G  
S DOUANES  
Yaoundé

*Fongod Edwin Nuvaga*

## Annexe 5: Calendrier de passage de recherche à la DGD

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

-----  
MINISTRE DES FINANCES

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

-----  
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA  
LOGISTIQUE

-----  
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE L'ACTION SOCIALE

-----  
SERVICE DU PERSONNEL ET DE LA GESTION  
PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS

-----  
Email : [cab.douanes.cameroun@gmail.com](mailto:cab.douanes.cameroun@gmail.com)

003860

N° ...../MINFI/DGD/DGD5/SDRHAS/SPGPE



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

-----  
MINISTRY OF FINANCE

-----  
DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

-----  
RESOURCES AND LOGISTICS  
DEPARTMENT

-----  
SUB-DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES  
AND SOCIAL ACTION

-----  
SERVICE OF PERSONNEL AND PROSPECTION  
MANAGEMENT

-----  
Site web: [www.douanes.cm/www.customs.cm](http://www.douanes.cm/www.customs.cm)

Yaoundé, le 19 AVR 2021

**CALENDRIER DE PASSAGE EN RECHERCHE DE MONSIEUR OKALA MPEHE YVES,  
ETUDIANT EN MASTER II HISTOIRE, OPTION RELATIONS INTERNATIONALES A  
L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I, A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

STRUCTURES	PERIODES
Division du Recouvrement et des Statistiques (DGD7)	Du 12 au 30 avril 2021
Service d'Ordre (Archives)	Du 01 au 31 mai 2021

Durant la période de recherche, l'intéressé est tenu de se conformer aux règles de discipline, de réserve en vigueur dans le service. *R*

**Ampliations :**

- DGD (ATCR)
- Divisions/Services : pour exécution
- Intéressé : Pour notification
- Chronos/Archives



Fongod Edwin Nivaga

Annexe 6 : Incidence entre douaniers et gendarmes

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION DES DOUANES

SECTEUR DE L'ADAMAOUA

N° 026 /MINFI/DD/SDA

REPUBLICQUE DU CAMEROUN  
 Paix - Travail - Patrie  
 DIRECTION DES DOUANES  
 Sous Direction des Renseignements Douaniers  
 N° 057X /MINFI/DD5  
 Date 23 MARS 2004  
 ARRÊTÉ

par Mboklem

LE CHEF SECTEUR DES DOUANES  
A  
MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA  
PROVINCE DE L'ADAMAOUA A  
NGAOUNDERE.

DD5  
 Xplitz  
 S.D.A  
 C.R.A

Objet : incidents entre douaniers  
Et gendarmes à MBE

J'ai l'honneur de vous faire parvenir à toutes fins utiles le rapport N° 005/MINFI/DD/SDA/SAA/BMN du 16/03/04 du Chef de la Brigade Mobile des Douanes de Ngaoundéré relatant l'exécution le 12/03/04 à MBE d'une opération coup de poing contre les importations en contrebande des motocyclettes en circulation ou en détention dans cette localité, qui relève de son rayon des Douanes.

En effet, cette opération prescrite par mes soins aux fins de la protection de notre espace économique et de la recherche des nouveaux gisements fiscaux a été émaillée par un incident majeur sur laquelle je voudrais particulièrement attirer votre attention.

Il s'agit de l'incident ayant impliqué deux Gendarmes tous de la Brigade de Gendarmerie de MBE, qui ont refusé de décliner leur identité. Ces derniers ont posé des actes répréhensibles au regard de la Loi et de la légalité républicaines dont ils sont les garants

Dans un premier temps, ils se sont violemment opposé aux fonctions des Agents des Douanes ayant saisi une moto qu'ils ont arrachée de force et enfermée dans un domicile privé, non sans menacer de recourir à l'usage de leurs armes de poing si les douaniers ne plient pas devant leurs forfaits !

Dans un second temps, ceux-ci, applaudis en héros et qualifiés par la foule ameutée de « commandos », ont fait échec à l'opération en faisant répandre par les badauds, l'objet de la présence des douaniers à

M. MBOKLEM  
 Financiste (V.F.)  
 Page 2)  
 23-03-2004

CAMEROUN  
 DIRECTION DES DOUANES  
 N° 1785  
 23 MARS 2004  
 DS

MBE. Ceci a justifié la faible moisson enregistrée au bilan de cette opération qui s'annonçait fort porteuse sur le plan fiscal .

Convaincu que ces agissements indignes des garants de la légalité républicaine que sont les Gendarmes entre autres, ont été fort préjudiciables, inconcevables à tous égards et répréhensibles, je vous prie de bien vouloir diligenter toute action jugée opportune et nécessaire pour sanctionner avec rigueur ces écarts de comportement contraires aux prescriptions de l'article 49 du Code des Douanes et qui discréditent l'image de notre administration ./.

*Note de  
chef Secteur  
pour l'exam  
de la  
Sémin*



Ngaoundéré, le 06 MARS 2004

LE CHEF SECTEUR

**Copie :**

- Sous-Préfet MBE
- Directeur des Douanes.
- Colégion Gendarmerie Adamaoua.



*Mana Désiré*

**Annexe 7 : L'arsenal de guerre du Secteur des Douanes de l'Adamaoua**

**MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET**

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
Paix - Travail - Patrie

**DIRECTION DES DOUANES**

**SECTEUR DE L'ADAMAOUA**

**SUBDIVISION ACTIVE ADAMAOUA**

*N° 003/MINF1/DD/SDA/SAA*



**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES  
DE LA SUBDIVISION ACTIVE DES DOUANES DE L'ADAMAOUA  
EXERCICE 2003**

Eu égard à l'impraticabilité du réseau routier de l'Adamoua et aux longues distances qui séparent les unités entre elles et même par rapport au siège de la Subdivision sise à Ngaoundéré, il est souhaitable que toutes les unités soient pourvues des véhicules TOYOTA PICK-UP tout terrain qui serviraient entre autres à la surveillance et au transport des saisies aux fins de la mise en Douane.

Le véhicule du Commandant devait être remplacé pour lui assurer à tout moment des descentes programmées et inopinées dans les unités, dont il a le devoir de coordination, d'inspection, de redynamisation et d'animation permanentes.

**b) ARSENAL DE PROTECTION ET DE DEFENSE**

La Subdivision Active dispose d'un arsenal de sécurité inégalement reparti dans les unités et composé de :

- 10 Pistolets Automatiques
- 15 Fusils MAS 36

Tout cet arsenal est très vétuste avec les munitions moisies. Cet arsenal n'assure plus, même pour des parades militaires au cours desquelles ces armes recréent l'image d'une armée des tirailleurs coloniaux de la première guerre mondiale ; d'où la nécessité de les reformer et de doter les unités de Surveillance de l'Adamaoua par des nouvelles armes, modernes et adaptées. Ceci est d'autant plus important lorsqu'on sait que l'Adamaoua connaît des problèmes d'insécurité graves alimentés par les phénomènes de « coupeurs de route », pour ne citer que cela.

*Pour plus de détails  
Annexe*

**II. BILAN DE LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LA FRAUDE DOUANIERE**

**1 - REALISATION DE CERTAINES UNITES**

En dépit de toutes les entraves et autres difficultés rencontrées, les services d'active ont toujours appuyé les unités sédentaires de leur rattachement respectif dans la réalisation des objectifs assignés. Certaines unités se sont illustrées par le volume des saisies opérées.

Commençons par la Brigade de Ngaoundéré-Aéroport pour souligner que, pour des prévisions de l'ordre de 8 650 000 FCFA, elle aura bouclé l'exercice 2003 avec un montant des réalisations de 9 230 402 FCFA, ce qui représente un pourcentage de 107 % en valeur relative.

En plus, elle aura collecté au titre du produit du Travail Extra Légal un montant de 254 500 FCFA.

En dépit de ce résultat encourageant, il est à noter que cette unité aura capitalisé l'essentiel de ses recettes sur le dédouanement des motos, car elle a été victime d'un détournement récurrent du trafic aérien au profit de Garoua où les colis manifestés sur Ngaoundéré-Aéroport ont généralement été interceptés.

Pour ce qui est des Postes des Douanes, leur bilan d'action ne s'apprécierait au mieux qu'en terme de réalisation de leurs prévisions :

## **Annexe 8 : Guide d'entretien**

Ce guide est adressé aux informateurs travaillant pour le compte du personnel des douanes du secteur des douanes de l'Adamaoua dans le cadre d'une recherche en histoire des Relations Internationales dont le sujet porte sur :

La contribution du secteur des douanes de l'Adamaoua au développement socio-économique e sécuritaire au Cameroun (1960- 2015).

Nom de l'étudiant : **OKALA MPEHE Yves.**

**NB** : Les informations collectées à la suite des différents entretiens sont confidentielles et ne sont utilisées que dans le cadre de cette étude.

### **A- Identifiant de l'informateur.**

Nom(s) et prénom

(s).....

age.....

Fonction.....

Lieu de l'entretien.....Date.....

### **B- Guide réservé aux personnels de la douane du secteur de l'Adamaoua.**

1° À quand remonte l'implantation des postes douaniers dans les localités de l'Adamaoua ?

2°Et quel était les motivations de cette implantation ?

3°Quel était d'après vous l'état des lieux de cette localité au moment de l'implémentation du secteur des douanes ?

4°En quoi le service douanier contribue-t-il à une meilleure circulation des marchandises ?

5°Comment le service douanier assure-t-il la circulation des flux des marchandises ?  
(Mécanismes, méthodes ou outils)

6°Vous est-il souvent arrivé de saisir les marchandises illicites, frauduleuses ?

Si oui, à quelle fréquence et de quelle nature sont-elles ?

7°Quels sont les critères qui permettent de voir que les marchandises sont bonnes ou mauvaises ?

8° Quelle est la nature des produits qui entrent au Cameroun en provenance du Nigeria et quels sont les produits qui sortent du Cameroun ?

9° Comment se font les prélèvements des droits douaniers ?

Quels sont les quotas fixés ?

Ces quotas sont-ils en fonction des marchandises ?

10° Est-ce que vous avez une coopération avec le Nigeria voisin en matière douanière ?

Menez-vous souvent des opérations conjointes ensemble ?

Quels sont vos rapports ?

Comment se passent souvent ces opérations ?

#### **La dimension sécuritaire :**

11° Comment la douane assure-t-elle la sécurité dans les frontières ?

Son rôle est-il limité au niveau des frontières ?

12° Quelles sont les infrastructures qui ont été construites après l'implémentation du secteur des douanes de l'Adamaoua ?

13° Comment se sont formés les quartiers lors de cette implémentation du secteur des douanes ?

14° Quelles sont les activités qui se sont construites après l'implémentation ?

15° Quelle était la situation avant l'implémentation du secteur des douanes ?

16° L'accès à structures sociales de bases (eaux, hôpitaux, etc...) est-il autorisé ? Si oui par qui ?

**SOURCES ET RÉFÉRENCES  
BIBLIOGRAPHIQUES**

## SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I. SOURCES SECONDAIRES

#### A. OUVRAGES

##### a. Ouvrages généraux

- Ki-Zerbo, J., Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain. Paris, Hatier, 1972.
- Etoga Elie, F., Sur le chemin de développement, essai d'Histoire des faits économiques du Cameroun, Yaoundé, CEPMAE, 1971.
- Mveng, E., Histoire du Cameroun tome 1, Yaoundé, CEPER, 1985.
- Quivy, R., Manuel de recherche en librairie dialogue. Fr. consulté en ligne le 22 mai 2021.
- Ntouda Ebode, J. V., Terrorisme et piraterie : de nouveaux enjeux sécuritaires en Afrique centrale, Yaoundé, fondation Friedrich, février 2010.

##### b. Ouvrages spécifiques

- Tsuanyo, D ; *L'Institution douanière au Cameroun 1860-1960*, Douala, éd. SAAGRAPH, 2006.
- Ayessa, A ; *Elément du droit douanier, des procédures et techniques douanières des Etats membres de la CEMAC*, Paris, éd. Connaissance et Savoir, 2010.
- Meyo, S.P.V ; *Législation et réglementation douanière*, 2010, pas édité.
- Soulard, C ; *Guide du contentieux douanier*, 2<sup>e</sup> édition Lexis Nexis, France, 2005.
- Smouts, M.C ; *Dictionnaire des relations Internationales*, 2<sup>e</sup> édition, 2003.
- Code des douanes CEMAC, première Edition 1985.
- Wulf, De L., Sokol, J.B., *Manuel de modernisation douanière*, éd. ESKA, 2007.
- Masuk, D.B., *Manuel des douanes*, CEPMAE, 1973.
- Djeuwo, M., *Le Contentieux douanier dans les pays de la CEMAC*, Harmattan Cameroun, 2009.
- Hugon, P., Michelet C.A. (dir.), *Les Nouvelles régulations de l'économie mondiale*, éd. Karthala, 2005.
- Rangou, D., *La Prolifération des ALPC et le phénomène des coupeurs de routes en Afrique Centrale*, Fondation Friedrich Ebert, Yaoundé, 2010.
- Ngabmen, H., Commerce extérieur et procédure de passage portuaire des marchandises au Cameroun, Douala, ALPHA PRINT, Mars 2002.

- Albert, J. L., Douane et droit douanier, Paris, Presses universitaires de France, Mai 2013.
- Code général des Impôt, Edition officielle, 2018.
- Tarif National des Douanes, direction générale des douanes, édition 2005.

## **B. ARTICLES**

- DGD., “Revue des douanes Camerounaises sur la prolifération des marchandises au Cameroun”, 1<sup>ère</sup> édition, 1995, p. 20.
- DGD., “Revue des douanes camerounaises”, N° 0019, mars 2000, cap sur l’exercice 2005, p. 32.
- DGD., “Revue des douanes camerounaises la reforme Fiscalo douanière en UDEAC”, 1995, p. 45.
- DGD., “Revue des douanes camerounaises sur la prolifération des marchandises”, 2<sup>e</sup> édition 1995, pp. 34-88.
- DGD., “Revue des douanes camerounaise hors-série, la douane camerounaise dans le concert des Nations”, édition 2003, pp. 125-220.
- DG., “Guide pratique des procédures douanières sur les accords de l’OMC sur l’évaluation en douane”, janvier 2002, P. 98.
- DGD., “Bulletin officiel sur le secteur des douanes Littoral II, recueil mensuel des textes”, N° 001 janvier 2007, PP.99-117.
- Directeur Général des Douanes, “Guide pratique des douanes”, nouvelle édition, janvier 2017, P. 7.
- Guide pratique de la douane camerounaise, DGD Cameroun, édition 2016, P. 9.
- Etanislav Ngodi, “L’Afrique centrale face aux nouveaux enjeux sécuritaires du 21<sup>e</sup> siècle”, Codesria, 13<sup>e</sup> Assemblée Générale, Rabat-Maroc, 5-9 décembre 2011, P. 17.
- Colonel Goya, M., (IRSEM), “Des nouvelles formes de conflictualités en Afrique, 50 ans de défense et de sécurité en Afrique, Etats et perspective stratégiques”, Colloque internationales de Simbock Yaoundé (13 et 14 avril 2011), P. 34.
- Revue Cameroon Tribune N° 12407, novembre 2020, P. 5.
- Revue Cameroun Tribune N° 14500, juin 2021, PP. 21-22.

### C. THÈSES

- Messina Mvogo, E., “Les Etats d’Afrique centrale dans les négociations économiques internationales de 1964 à 2006 : Entre ingérences occidentales et le leadership des chefs d’Etats“, thèse de Doctorat PHD en Histoire, université de Yaoundé 1, 2015.
- Bekono, C.A., “Les Politiques Migratoires de la France au Cameroun 1916-1960“, thèse de doctorat PHD en Histoire, université de Yaoundé 1, Septembre 2014.

### D. MEMOIRES

- Assene Atemengue, “La Politique fiscale de la France au Cameroun 1945-1960“, mémoire de Master en Histoire, université de Yaoundé 1, 2009.
- Essomo Ngossia, P.M., “Évolution des services des douanes pendant la période de mandat 1923-1945”, Mémoire de Master en Histoire, université de Yaoundé 1, 2005.
- Nkoti Bohale, M., “L’Extension du port de Douala et l’évolution du trafic de 1949-1955”, Mémoire de Maitrise en Histoire, université de Yaoundé 1, 1986.
- Gouridja, D., “L’Organisation actuelle du service des brigades des douanes au Cameroun”, Mémoire de fin de formation à l’Enam, 1993.
- Ndo Essah, G., “Liquidation au bureau Principal de Douala port”, Mémoire d’inspecteur des douanes, Enam, 1977.
- Lock, P.V., “Les échanges commerciaux entre le Cameroun et le Nigéria”, Mémoire d’obtention du diplôme à l’Enam, 1993.
- Djatche, D., “Les facteurs responsables de la contrebande dans le secteur des douanes du Sud-Ouest”, Mémoire d’obtention du diplôme à l’Enam, 1987.
- Moussa, A.I., “Le Rôle du service des douanes dans le contrôle de la sureté : le cas du Cameroun”, Mémoire d’obtention du diplôme à l’Enam, 1993.
- Tomasbe Taday, “Contrôle douanier et activité économiques”, Mémoire d’obtention du diplôme à l’Enam,
- Nouke, B., “Impôt Douanier et politique économique”, Mémoire d’obtention du diplôme à l’Enam,
- Ireh Assim Thomas, “Le Cryptique douanier ou la complémentarité des missions de l’administration des douanes”, Mémoire d’obtention du diplôme à l’Enam,

- Biloa, G., “Le Caractère spécifique de certaines opérations douanières en zone frontalière : exemple de Kousseri“, Mémoire d’obtention du diplôme à l’Enam,

## **E. ARCHIVES ET RAPPORTS**

- ADD, Douala, Création secteur des douanes Adamaoua, 1985.
- INS, Sur l’évolution des recettes douanières, 2018.
- Archive numérique, Sur la présentation du secteur des douanes de l’Adamaoua, 2020.
- ADD/SDA 010, Rapport annuel d’activités du secteur de l’Adamaoua exercice 1986.
- ADD/MINEFI/DD5/SDA, Rapport annuel d’activités du secteur des douanes de l’Adamaoua exercice 1988.
- ADD décret N° 90/476 du 13 octobre 1990 portant réorganisation du ministère des Finances.
- ADD/MINFI/DD/SDA 026, Incident entre douaniers et gendarmes à MBE, mars 2004.
- ADGD/MINFI/SDA 919, Rapport annuel d’activités de la subdivision active des douanes de l’Adamaoua exercice 2013.

## **II- SOURCES PRIMAIRES**

<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Âges</b>	<b>Statut social</b>	<b>Lieu d’entretien</b>	<b>Date d’entretien</b>
<b>Zing Ateba</b>	<b>50 ans</b>	<b>Contrôleur Principal des douanes</b>	<b>Tignère</b>	<b>1<sup>er</sup> décembre 2020</b>
<b>Sipakang Wilfried Parfait</b>	<b>40 ans</b>	<b>Capitaine des Douanes</b>	<b>Ngaoundéré</b>	<b>09 novembre 2020</b>
<b>Feuzeu Alliance Desouvenir</b>	<b>40 ans</b>	<b>Chef de service Des informations Et de la communication</b>	<b>Ngaoundéré</b>	<b>04 novembre 2020</b>
<b>Souaybou Nana</b>	<b>61 ans</b>	<b>Inspecteur des douanes retraité</b>	<b>Bureau principal Hors classe Ndéré</b>	<b>04 novembre 2020</b>
<b>Ismaela Hamidou</b>	<b>50 ans</b>	<b>Contrôleur des Douanes</b>	<b>Gare voyageur Ngaoundéré</b>	<b>09 novembre 2020</b>
<b>Okode Okode Charles De Dieu</b>	<b>50 ans</b>	<b>Chef service des</b>	<b>Ngaoundéré</b>	<b>27 novembre 2020</b>

		<b>Statistiques du SDA</b>		
<b>Manga Jacques François</b>	<b>51 ans</b>	<b>Contrôleur principal des douanes</b>	<b>Méiganga</b>	<b>02 décembre 2020</b>
<b>Hamadjam</b>	<b>53 ans</b>	<b>Chef service des Statistiques DGD</b>	<b>Yaoundé</b>	<b>22 Avril 2021</b>
<b>Eyed</b>	<b>40 ans</b>	<b>Brigadier des Douanes</b>	<b>Ngaoundéré</b>	<b>11 novembre 2020</b>
<b>Nyam pierre Gustave</b>	<b>54 ans</b>	<b>Archiviste de la direction des douanes</b>	<b>DGD Yaoundé</b>	<b>04 mai 2021</b>
<b>MANA Désiré</b>	<b>64 ans</b>	<b>Inspecteur des Douanes retraité</b>	<b>Yaoundé et Douala</b>	<b>Septembre 2020 Et juin 2021</b>
<b>TCHAPA TCHOUAWOU</b>	<b>66 ans</b>	<b>Inspecteur des Douanes retraité</b>	<b>Douala</b>	<b>14 juin 2021</b>
<b>ESSI MBA'LE</b>	<b>66 ans</b>	<b>Inspecteur des Douanes retraité</b>	<b>Douala</b>	<b>15 juin 2021</b>
<b>KANA Mathieu</b>	<b>51 ans</b>	<b>Inspecteur Principal des Douanes</b>	<b>Ngaoundéré</b>	<b>11 juin 2020</b>
<b>Frère BABA</b>	<b>40 ans</b>	<b>Commerçant</b>	<b>Quartier grande Mosquée Ngaoundéré</b>	<b>22 novembre 2020</b>
<b>DADA Basile</b>	<b>41 ans</b>	<b>Commerçant</b>	<b>Carrefour Tongo Ngaoundéré</b>	<b>24 novembre 2020</b>
<b>YOUSOU Galmay</b>	<b>55 ans</b>	<b>commerçant</b>	<b>Quartier Lamidât Ngaoundéré</b>	<b>17 novembre 2020</b>
<b>MAHAMAN</b>	<b>44 ans</b>	<b>Commerçant</b>	<b>Petit marché Ngaoundéré 2</b>	<b>21 novembre 20</b>
<b>IBRAHIM</b>	<b>60 ans</b>	<b>Commerçant</b>	<b>Petit marché Ngaoundéré 2</b>	<b>23 novembre 20</b>
<b>Pierre Paul</b>	<b>42 ans</b>	<b>Commerçant</b>	<b>Marché Ngaoundéré</b>	<b>24 novembre 20</b>
<b>SEPVOU Etienne</b>	<b>64 ans</b>	<b>commerçant</b>	<b>Petit marché Ngaoundéré 2</b>	<b>23 novembre 20</b>
<b>Jérémie Textile</b>	<b>38 ans</b>	<b>Commerçant</b>	<b>Petit marché Ngaoundéré 2</b>	<b>23 novembre 2020</b>

### III- SOURCES WEBOGRAPHIQUES

- [http://www. Sputniknews.com](http://www.Sputniknews.com). prolifération des marchés en zone CEMAC. Consulté le 19 février 2021.
- <http://www.frufr.sputniknews.com>. La sous scolarisation en Afrique. Consulté le 19 février 2021.
- [www.douana.cm](http://www.douana.cm). Secteur des douanes de l'Adamaoua consulté le 03 novembre 2020 à 10h 25
- [www.afriqueactualite.com](http://www.afriqueactualite.com). les malheurs de la femme Camerounaise, consulté le 17 aout 2021.

### IV- DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIES

- Dictionnaires universel, Paris, Librairie Larousse, 1948.
- Vennesson P. Dictionnaires des relations internationales, 2003.



## TABLE DES MATIÈRES

<b><i>DEDICACE</i></b> _____	<b><i>i</i></b>
<b><i>REMERCIEMENTS</i></b> _____	<b><i>ii</i></b>
<b><i>LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES</i></b> _____	<b><i>iii</i></b>
<b><i>LISTES DES ILLUSTRATIONS</i></b> _____	<b><i>v</i></b>
<b><i>I. CARTE</i></b> _____	<b><i>v</i></b>
<b><i>II. GRAPHIQUES</i></b> _____	<b><i>v</i></b>
<b><i>III. PHOTOS</i></b> _____	<b><i>v</i></b>
<b><i>IV. TABLEAUX</i></b> _____	<b><i>v</i></b>
<b><i>RÉSUMÉ</i></b> _____	<b><i>vii</i></b>
<b><i>ABSTRACT</i></b> _____	<b><i>viii</i></b>
<b><i>SOMMAIRE</i></b> _____	<b><i>ix</i></b>
<b><i>INTRODUCTION GÉNÉRALE</i></b> _____	<b><i>1</i></b>
1. Contexte de l'Étude _____	<b><i>2</i></b>
2. Cadre conceptuel _____	<b><i>4</i></b>
2.1. Douane camerounaise _____	<b><i>4</i></b>
2.2. Politiques _____	<b><i>4</i></b>
3. Intérêt de l'étude _____	<b><i>8</i></b>
4. Objectif de l'étude _____	<b><i>9</i></b>
5. Délimitation spatiale et temporelle _____	<b><i>9</i></b>
a. Délimitation spatiale. _____	<b><i>9</i></b>
5.2. La délimitation temporelle _____	<b><i>10</i></b>
6. Revue critique de littérature _____	<b><i>10</i></b>
7. Problématique _____	<b><i>16</i></b>
8. Considération théorique _____	<b><i>17</i></b>
9. Sources et Méthodologie de la recherche _____	<b><i>19</i></b>
10. Les difficultés rencontrées _____	<b><i>20</i></b>
11. Plan du travail _____	<b><i>20</i></b>
<b><i>CHAPITRE I _____ : APERÇU GÉNÉRAL SUR LA DOUANE ET LE CADRE D'INTERVENTION SUR LE SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA.</i></b>	<b><i>22</i></b>
<hr/>	
<b><i>I- BRÈVE HISTORIQUE DE LA MISE EN PLACE DE LA DOUANE CAMEROUNAISE</i></b> _____	<b><i>23</i></b>

1.	La Colonisation Allemande et la Formalisation du secteur douanier au Cameroun.	24
a)	La colonisation Allemande et les difficultés de l'implémentation de l'administration douanière au Cameroun.	24
b)	Formalisation du secteur douanier au Cameroun : les bases de la promotion de l'activité douanière et des différents secteurs.	25
c)	Le phénomène douanier dans l'administration française et britannique : mise en place de l'activité commerciale et des structures douanières période 1916-1939.	30
d)	La réorganisation et le développement du territoire douanier	30
e)	La transformation du commerce (douane) extérieur à la période française (1922-1933)	32

## **II- L'ORGANISATION LA DOUANE CAMEROUNAISE APRÈS LES INDÉPENDANCES** **35**

1.	Organisation de l'administration des douanes au Cameroun et dans l'Adamaoua (1960-1985)	36
a)	LES SERVICES CENTRAUX	36
b)	Les services externes de la douane en général	38
2.	Fonctionnement du secteur des douanes de l'Adamaoua	41
a)	Les droits et taxes du service douanier dans l'Adamaoua	41
b)	La procédure de dédouanement.	44
c)	Les zones d'interventions de la douane au Cameroun	47
d)	Le champ d'action du service douanier	47
e)	Les éléments que contrôlent les agents des douanes	48

## **III- CARTOGRAPHIE DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA.** **49**

1.	Création, Organisation et zone d'intervention du secteur des douanes de l'Adamaoua.	50
a)	Création du secteur des douanes de l'Adamaoua.	50
b)	Organigramme du secteur des douanes de l'Adamaoua	51
c)	Zone d'intervention du secteur des douanes de l'Adamaoua	53
2.	Typologie des flux transfrontaliers dans le Secteur des Douanes de l'Adamaoua	54
a)	Dynamique d'échanges intra- communautaire dans le SDA	54
	a-1. Historique et détermination du cadre normatif du déroulement des échanges entre le Cameroun et la RCA	54
	a-2. Présentation du courant commercial entre le Cameroun et la République Centrafricaine	55
b)	La dynamique des échanges extra – communautaire dans le SDA.	56
3.	Les obstacles au développement des échanges transfrontaliers licite du SDA	57
a)	Les entraves physiques ou géographiques	57
b)	Les pesanteurs socio – culturelles	58
c)	Les obstacles politico – administratives	59

## **CHAPITRE II : LES MISSIONS ET INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES, POLITIQUE ET SOCIALE DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA** **61**

### **I. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA** **62**

1.	La protection de l'espace économie nationale	63
a)	Les techniques de limitation du commerce extérieur	63

b)	Les méthodes d'incitations du commerce extérieur _____	66
2.	Les missions fiscales de la douane _____	70
a)	Droits et taxes perçus par la douane _____	70
b)	Taxe de fiscalités internes : droits et taxes annexes _____	71
c)	Le dédouanement sur T6 bis _____	72
d)	Le problème des postes de douane _____	72
3.	La gestion des régimes douaniers économiques et la facilitation des échanges _____	73
a)	Le régime douanier suspensif _____	73
b)	Allègement par les régimes fiscaux spéciaux _____	74
c)	Allègement par les exonérations et les taxations réduites _____	75

## **II. ACTIVITÉS ET INTERVENTION SECURITAIRE DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA (POLITIQUE).** \_\_\_\_\_ **76**

1.	La mission de surveillance, une mission de contrôle _____	76
a)	Méthodes de surveillance _____	77
b)	Le contrôle par les bureaux _____	78
2.	Les différentes méthodes sur l'augmentation des recettes douanières et la lutte contre la contrebande dans le secteur des douanes de l'Adamaoua _____	79
a)	L'opinion des opérateurs économiques et des responsables en douanes du SDA sur la logique de la valeur transactionnelle des marchandises importées _____	79
b)	L'opinion des usagers et des agents de douane sur les méthodes subsidiaires _____	80
c)	L'opinion des usagers et les agents des douanes sur les méthodes comptables : déductive et calculée _____	80
d)	L'opinion des usagers et des agents de douane pour l'évaluation par des moyens raisonnables : la méthode de dernier recours et les valeurs mercuriales _____	81

## **III. LES ACTIVITÉS SOCIALES DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA** \_\_\_\_\_ **83**

1.	La circulation des biens et des personnes _____	84
a)	Disposition du code _____	84
a-1.	Le passavant ordinaire _____	84
a-2.	Le passavant descriptif _____	85
a-3.	Le transit : _____	86
b)	Circulation des personnes _____	86
b-1-	Le contrôle des changes _____	87
b-2-	Le laissez- passé spécial : _____	87
c)	La protection du patrimoine culturel _____	87
2.	Un double contrôle communautaire et national _____	88
a)	Sur le plan communautaire _____	88
<b>b)</b>	<b>Sur le plan national</b> _____	88
3.	Le rôle de la Douane de l'Adamaoua _____	89
a)	Les contrôles des échanges intracommunautaires _____	89
b)	Le contrôle des exportations vers d'autres pays (or, diamant, ivoires...) _____	89
c)	La protection de l'environnement _____	90

### **CHAPITRE III : CONTRAINTES ET OBSTACLES RENCONTRES PAR LE SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA DANS SES MISSIONS \_\_\_\_\_ 93**

<b>I. LES CONTRAINTES STRUCTURELLES ET ADMINISTRATIVES _____</b>	<b>94</b>
1. Insuffisance du personnel au sein du secteur des douanes de l'Adamaoua _____	94
a) Le facteur Humain _____	94
b) Un personnel non qualifié _____	97
c) Interférence des forces de l'ordre dans le rôle dévolu à la douane _____	99
2. Insuffisances Matérielles _____	100
a) Sur le plan sécuritaire _____	100
b) Sur le plan du transport _____	101
c) Sur le plan de la communication _____	102
3. Insuffisance sur le plan hiérarchique et fonctionnel _____	102
a) Sur le plan du contentieux _____	102
b) Sur le plan sectoriel _____	103
<b>II. LES OBSTACLES SÉCURITAIRES _____</b>	<b>104</b>
1. L'insécurité dans les frontières _____	104
a) Les défaillances étatiques _____	104
b) Les ingérences étrangères _____	106
c) Banditisme et Terrorisme _____	107
2. La porosité des frontières _____	108
a) La frontière : sources de corruption pour les agents de sécurité _____	108
b) Manque de moyens ou moyens limités _____	109
c) Motivations dérisoires _____	110
3. Le trafic d'armes légères et des minerais _____	110
a) Le trafic d'armes légères _____	110
b) Le trafic de minerais _____	111
<b>III. LES DIFFICULTÉS ANTHROPIQUES ET CULTURELLES _____</b>	<b>112</b>
1. Le braconnage et le trafic du bétail _____	112
a) Le braconnage transfrontalier et le trafic du bétail _____	112
b) Lutte contre le braconnage : le plan de bataille _____	114
2. Le trafic d'êtres humains et de documents d'identités _____	115
a) Le trafic d'êtres humains _____	115
b) Les documents d'identités _____	116
3. Les barrières linguistiques _____	117
a) Impact sur le renseignement des services disponibles _____	117
b) La sous scolarisation des jeunes au Cameroun _____	118

### **CHAPITRE IV : ÉVALUATION CRITIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DES DOUANES DE L'ADAMAOUA \_\_\_\_\_ 120**

<b>I. LA DOUANE. UN ORGANE ESSENTIEL À LA SURVIE DE L'ÉTAT _____</b>	<b>121</b>
1. Évolution des recettes douanières du secteur des douanes de l'Adamaoua _____	121
a) La période incertaine 1986 – 1992 _____	121

b)	La période de l'envol des recettes du secteur des douanes de l'Adamaoua (1993 – 2001)	122
c)	La période de grande croissance du secteur des douanes de l'Adamaoua 2012 - 2019	124
2.	La comptabilité des revenus et ses mécanismes au SDA	127
a)	La liquidation de la déclaration	128
b)	Le quittancier (T <sub>6</sub> )	129
c)	Le suivi des versements au trésor et aux banques du SDA	129
3.	L'importance de l'activité douanière dans l'Adamaoua	130
a)	La création des emplois	130
b)	La protection des marchés intérieurs	131

## **II. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LE SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA** **132**

1.	L'invasion des marchés par les produits douteux	132
2.	L'inflation dans les marchés des localités du secteur des douanes de l'Adamaoua	135

## **III- PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE RENTABILITÉ DU SECTEUR DES DOUANES DE L'ADAMAOUA** **137**

1.	Nécessité d'une réadaptation des moyens matériels, hiérarchique et fonctionnelle	137
a)	Nécessité d'une adaptation du facteur Humain	137
b)	Nécessité d'une adaptation des moyens matériels	139
c)	Adaptation de l'organisation hiérarchique et fonctionnelle	140
2.	Renforcer la sécurité au niveau des frontières	142
a)	Mobilité du personnel	142
b)	La motivation du personnel du SDA	142
c)	Création d'un climat social approprié et serein	144
3.	Les améliorations socio-économiques	144

## **CONCLUSION GÉNÉRALE** **147**

### **ANNEXES** **a**

<b>Annexe 1 : Autorisation de Recherche</b>	<b>b</b>
<b>Annexe 2 : Autorisation du Secteur des Douanes de l'Adamaoua</b>	<b>c</b>
<b>Annexe 3 : Demande d'autorisation des droits de communication</b>	<b>d</b>
<b>Annexe 4 : Autorisation de recherche du Directeur Générale des Douanes</b>	<b>e</b>
<b>Annexe 5: Calendrier de passage de recherche à la DGD</b>	<b>f</b>
<b>Annexe 6 : Incidence entre douaniers et gendarmes</b>	<b>g</b>
<b>Annexe 7 : L'arsenal de guerre du Secteur des Douanes de l'Adamaoua</b>	<b>i</b>
<b>Annexe 8 : Guide d'entretien</b>	<b>k</b>

### **SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES** **150**

<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>151</b>
A. OUVRAGES	151
B. ARTICLES	152
C. THÈSES	153
E. ARCHIVES ET RAPPORTS	154
<b>II- SOURCES PRIMAIRES</b>	<b>154</b>
<b>III- SOURCES WEBOGRAPHIQUES</b>	<b>156</b>
<b><i>TABLE DES MATIÈRES</i></b>	<b>157</b>